

INTERREG III B
Espace Méditerranée Occidentale

**ESPAGNE – FRANCE – GRECE – ITALIE – MALTE-
PORTUGAL – ROYAUME UNI**



Rapport Annuel d'Exécution

2006

Soumis par l'Autorité Unique de Gestion

1	MODIFICATIONS IMPORTANTES DES CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DE L'INTERVENTION	6
2	DISPOSITIONS ADOPTÉES PAR L'AUTORITÉ DE GESTION ET PAR LE COMITÉ DE SUIVI POUR GARANTIR LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA GESTION	7
2.1	DESCRIPTION DU SYSTÈME DE GESTION DU PROGRAMME	7
2.2	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DES STRUCTURES DE GESTION ET DU COMITÉ DE SUIVI ET INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES	13
2.3	SYNTHÈSE DES PROBLÈMES SIGNIFICATIFS RENCONTRÉS DANS LA GESTION DU PROGRAMME ET ÉVENTUELLES MESURES ADOPTÉES	40
2.4	RECOURS A L'AXE ASSISTANCE TECHNIQUE.....	41
2.5	ACTIVITÉ DE MONITORAGE	50
2.6	PUBLICITÉ DES INTERVENTIONS.....	51
2.7	MODIFICATIONS DU PLAN FINANCIER DU PROGRAMME ET DÉCISIONS D'APPROBATION DE LA COMMISSION	57
2.8	RENCONTRE ANNUELLE ENTRE LA COMMISSION ET L'AUTORITÉ DE GESTION	59
2.9	COORDINATION DE L'ENSEMBLE DES AIDES STRUCTURELLES COMMUNAUTAIRES.....	59
2.10	ACTIVITÉ DE CONTRÔLE.....	65
2.11	COMITÉS DE PILOTAGE.....	70
3	EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME	71
3.1	TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT SOUTENUES PAR LE BÉNÉFICIAIRES FINAUX, PAR MESURE, PAR AXE ET PAR ANNÉE, AVEC LES INDICATEURS D'AVANCEMENT FINANCIER ET DES CODES SECTEURS D'INTERVENTION	71
3.2	PAIEMENTS REÇUS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE	73
4	ETAT D'AVANCEMENT DES AXES PRIORITAIRES ET DES MESURES	74
4.1	AXE 1: BASSIN MEDITERRANEEN.....	76
4.2	AXE 2: STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SYSTÈME URBAIN.....	86
4.3	AXE 3: SYSTÈME DE TRANSPORT ET SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION	97
	MESURE 3.1: Améliorer l'accès aux territoires	99

MESURE 3.2: Promotion des transports intermodaux.....	103
Tableau financier de la mesure 3.2 tab.2	104
MESURE 3.3: Competitivite du transport maritime et fluvial	109
MESURE 3.4: Technologies innovantes de communication et d'information	114
Tableau financier de la mesure 3.4 tab.2	115
4.4 AXE 4: ENVIRONNEMENT, VALORISATION DU PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT	121
Description du travail réalisé et des résultats atteints	122
Tableau financier de la mesure 4.2 tab.1	134
Tableau financier de la mesure 4.3 tab.1	142
5 ÉVALUATION DU PROGRAMME	157
5.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DU PROGRAMME	157
5.2 DESCRIPTION DES INITIATIVES PRISES POUR TENIR COMPTE DES INDICATIONS RÉSULTANTES DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION	158

ANNEXE 1 : ETAT D'AVANCEMENT PAR PROJET

GLOSSAIRE

Autorité Unique de Gestion (AUG): est l'autorité désignée par les Etats membres, pour gérer le programme selon les indications contenues dans le règlement 1260/99. Dans le cas du programme Médocc, les Etats membres ont désigné le Ministère italien delle Infrastrutture e dei Trasporti. L'autorité de gestion travaille en étroite liaison avec le Secrétariat Transnational et s'appuie sur le Secrétariat Technique Conjoint.

Autorité Unique de Paiement (AUP): est l'autorité désignée par les Etats membres pour établir et soumettre les demandes de paiement et recevoir les paiements de la Commission, selon les indications contenues dans le règlement 1260/1999. Dans le cas du programme Médocc, les Etats membres ont désigné le Ministère italien delle Infrastrutture e dei Trasporti.

Assistance technique Axe (ATA): Axe 5 du programme, consacré à toutes les actions d'AT au programme.

Assistance technique AUG (ATAUG): Activités d'assistance à l'action de l'AUG dans ses fonctions, financée sur ATA.

Chef de file (CF): le responsable, au nom de tous les partenaires, de la soumission du projet à l'Autorité de gestion, et de la coordination de sa mise en oeuvre physique et financière, conformément à l'article 31 de la Communication Interreg III.

Comité de Programmation (CP): l'organe de décision ultime du partenariat en ce qui concerne la sélection des opérations à financer et la gestion générale du programme, conformément au paragraphe 29 de la Communication sur Interreg III.

Comité de Suivi (CS): l'organe responsable de l'efficacité et de la qualité de la mise en oeuvre du programme, selon l'article 35 paragraphe 3 du Règlement 1260/1999.

Complément de Programmation (CdP): est le document qui met en oeuvre la stratégie et les axes prioritaires du programme et qui contient les éléments détaillés au niveau des mesures, tels que prévus à l'article 18, paragraphe 3, du Règlement 1260/1999.

Coordinateurs nationaux (CN): autorités responsables de la gestion du programme dans chaque Pays partenaire, à savoir: Espagne, France, Italie, Portugal et Royaume-Uni (Gibraltar), Grèce et Malte. Ils font partie du Secrétariat transnational.

Espace Médocc: zone géographique dont font partie les régions espagnoles Andalousie, Aragon, Catalogne, îles Baléares, Murcie, Valence, Ceuta et Melilla, les régions françaises Corse, Languedoc-Roussillon, Provence – Alpes - Côte d'Azur, Rhône-Alpes, les régions italiennes Basilicate, Calabre, Campanie, Emilie-Romagne, Latium, Ligurie, Lombardie, Ombrie, Piémont, Sardaigne, Sicile, Toscane, Val d'Aoste, les régions portugaises Algarve, Alentejo, Gibraltar (Royaume-Uni), l'ensemble du territoire de la Grèce et l'ensemble du territoire de Malte, comme zones admises au financement FEDER au titre d'INTERREG III B .

Espace Meda: zone géographique comprenant l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Turquie et l'Autorité palestinienne.

Fiche projet: formulaire de base de demande de subvention. Elle est remplie dans la langue du Chef de file ou dans une des langues officielles de l'espace Medocc. A la

version originale se joint une copie en français, si la version originale est rédigée en une autre langue que le français.

Partenaire de projet (PP): toute institution ou organisme public ou privé pouvant participer au programme selon les indications données par le CdP et étant associé(e) à la présentation du projet; il signe une convention l'engageant à contribuer, selon les modalités convenues, à la réalisation du projet.

Programme Opérationnel (PO): le document approuvé par la Commission visant à mettre en œuvre un cadre communautaire d'appui et comportant un ensemble cohérent d'axes prioritaires composés de mesures pluriannuelles, pour la réalisation duquel, dans le cadre du PO MEDOCC, interviennent les fonds FEDER.

Secrétariat Technique Conjoint (STC): organisme situé auprès de l'Autorité de gestion qui aide cette dernière dans la gestion de ses tâches, conformément à l'article 30 de la Communication Interreg.

Secrétariat Transnational (ST): l'organe qui est en charge de la gestion opérationnelle du programme. Il est composé d'une cellule de coordination ou «Secrétariat Technique Conjoint» placée auprès de l'Autorité de gestion et des coordinateurs nationaux désignés par chaque Etat membre.

ABREVIATIONS

AUG: Autorité Unique de Gestion

ATA: Assistance Technique Axe

ATAUG: Assistance technique à l'AUG

AUP: Autorité de Paiement

STC: Secrétariat Technique Conjoint

ST: Secrétariat Transnational

FEDER: Fond Européen de Développement Régional

DOCUP: Document Unique de Programmation;

MEDOCC: Méditerranée Occidentale;

SDEC: Schéma de Développement de l'Espace Communautaire

PME: Petite et Moyenne Entreprise

ONG: Organisation Non Gouvernementale

NUTS: nomenclature des unités territoriales statistiques

NTIC: Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication

TIC: Technologie de l'Information et de la Communication

PIB: Produit Interne Brut

AFOM(analyse): Analyse Avantages/Faiblesses/Opportunités/Menaces

SIG: Système Informatique de Gestion

1 MODIFICATIONS IMPORTANTES DES CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DE L'INTERVENTION

En course du 2006 le principal modification des conditions générales d'exécution du Programme MEDOCC concerne les changements du plan financier, le dernier changement a été approuvé avec décision n. 4911 du 08.12.2004 et une autre demande de modification a été envoyée à la Commission Européenne en décembre 2006 afin que 7 projets dans la liste de réserve puissent être implémentés (Voir le chapitre 2.7).

2 DISPOSITIONS ADOPTÉES PAR L'AUTORITÉ DE GESTION ET PAR LE COMITÉ DE SUIVI POUR GARANTIR LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA GESTION

2.1 Description du système de gestion du Programme

L'organisation des systèmes de gestion du Programme Medocc a été définie de manière partenariale et en coopération entre les délégations nationales des Etats membres participants qui sont, donc, tenus à s'y conformer.

Organismes participant à la gestion du Programme :

1. Autorité Unique de Gestion,
2. Autorité Unique de Paiement,
3. Secrétariat Transnational,
4. Comité de Programmation,
5. Secrétariat Technique Conjoint;

Les Etats membres participants au programme Interreg IIIB Méditerranée Occidentale ont désigné comme **AUG**:

Ministero delle Infrastrutture

Dipartimento per la Programmazione ed il Coordinamento dello Sviluppo del Territorio, il Personale ed i Servizi Generali

Direzione Generale per la Programmazione ed i Programmi Europei

Divisione VII

Via Nomentana, 2

00161 Rome

Italie

Responsable: Ing. Fabio Croccolo

Tel. +39 06 44105408 ou +39 06 44267218

Fax +39 06 4426 7143

E-mail: fabio.croccolo@infrastrutturetrasporti.it

Et comme **AUP**:

Ministero delle Infrastrutture

Dipartimento per la Programmazione ed il Coordinamento dello Sviluppo del Territorio, il Personale ed i Servizi Generali

Via Nomentana, 2

00161 Rome

Italie

Responsable: Ing. Claudio Gramaccioni

Tel. +39 06 4412 5101 - Fax +39 06 4426 7143

E-mail: claudio.gramaccioni@infrastrutturetrasporti.it

L'AUG accueille conformément au paragraphe 4.1.4 du Programme l'**STC**:

Secrétariat Technique Conjoint du programme Medocc

Lungotevere Thaon de Revel, 1

00196 Rome

Italie

Responsable: (ad interim) Ing. Fabio Croccolo

Tel. +39 06 3236178

Fax +39 06 3204932

E-mail: fabio.croccolo@infrastrutturetrasporti.it

Fonctions des Organismes participant à la gestion du Programme :

Sur la base des dispositions prévues par le programme Méditerranée Occidentale, approuvé par la Décision de la Commission européenne C(2001) 4069 du 27 décembre 2001, et modifications successives¹, les Etats membres confient à l'**AUG** les rôles suivants:

- *Mettre en œuvre les décisions des Comités de Programmation et de Suivi;*
- *Coordonner, gérer et mettre en œuvre le programme à travers des procédures efficaces et avec le plus grand recours aux moyens informatiques;*
- *Etre l'interlocuteur de la Commission sous mandat des Etats membres;*
- *Vérifier la régularité et la compatibilité avec les politiques communautaires des interventions financées au titre du programme;*
- *Garantir le bon fonctionnement du système de suivi (enregistrement des données de mise en œuvre, collecte des données financières, procédurales et physiques, autres données nécessaires pour les contrôles) conformément à l'art.34 du Règlement 1260/99 en utilisant dans la mesure du possible, les moyens informatiques de façon à mettre en réseau tous les partenaires concernés par la mise en œuvre du programme et faciliter l'échange de données avec la Commission.*
- *mettre en œuvre le complément de programmation et l'adapter sur demande du Comité de Suivi;*
- *assurer la mise en place de procédures efficaces et transparentes d'instructions des projets qui permettent la plus grande participation des acteurs concernés;*
- *assurer l'instruction des demandes de paiement, certifiées par les coordonnateurs nationaux, et proposer à l'Autorité de paiement le paiement aux bénéficiaires;*
- *élaborer et présenter à la Commission, après approbation du Comité de suivi, les rapports annuels et final d'exécution;*
- *préparer les décisions des Comités transnationaux de Suivi et de Programmation;*
- *organiser l'évaluation in itinere et ex post en collaboration avec la Commission;*

⁸

¹ Décision de la Commission européenne C(2003) 5326 du 23 décembre 2003 et Décision C(2004) 4911 du 08 décembre 2004.

- vérifier l'utilisation d'un système comptable distinct ou d'une codification comptable adéquate aux actes prévus par les interventions du programme;
- mettre en place des contrôles sur l'utilisation des fonds FEDER et coordonner les mesures de contrôle internes mises en œuvre par chacun des pays;
- faire le monitoring et la clôture des comptes;
- veiller au respect des obligations en matière d'information et de publicité;
- sélectionner le personnel du Secrétariat technique conjoint d'un commun accord (par consensus) entre les partenaires et signer les contrats de travail en suivant les orientations du Comité de Suivi;
- surveiller le bon fonctionnement du Secrétariat Technique Conjoint;
- notifier les décisions du Comité de Programmation aux bénéficiaires et celles du Comité de Suivi aux intéressés;
- établir avec les Etats membres les critères et les modalités des contrôles;
- présenter au Comité de Suivi une déclaration faisant la synthèse des contrôles effectués et en déclarant la régularité, ainsi que prévu par l'art. 38, § 1, point f), du Règlement général. Celle-ci sera élaborée par un service indépendant sur la base des données fournies par les services indépendants mis en place dans chaque Etat membre pour la partie se déroulant dans les différents territoires concernés.

Les fonctions attribuées à l'**AUP** sont les suivantes:

- mettre en œuvre les décisions des Comités de Programmation et de Suivi en ce qui concerne la mobilisation des moyens financiers;
- être responsable des moyens financiers ainsi que du compte unique pour l'ensemble du programme (en ce qui concerne les fonds FEDER);
- certifier en s'appuyant sur le Secrétariat transnational les dépenses d'ensemble sur la base des états de dépenses produites par les chefs de file de projet et certifiées par les coordonnateurs nationaux;
- procéder aux mandatements des paiements du FEDER au profit des bénéficiaires tout en respectant le principe du chef de file;
- récupérer les montants irrégulièrement versés ou utilisés et éventuellement appliquer des intérêts moratoires;
- recevoir les crédits FEDER;
- tenir l'état comptable des crédits FEDER;
- préparer, à partir des certifications des dépenses produites par les chefs de file des projets, les demandes de versement des tranches communautaires et les envoyer à la Commission;
- fournir les éléments pertinents pour le contrôle et l'arrêté des comptes.

Le **ST** commun assure dans son ensemble les fonctions suivantes:

- *promotion et animation du programme :*
- *en étroite liaison avec l'Autorité de gestion, mise en place et réalisation de la procédure de dépôt et d'instruction des projets ;*
- *information/conseil aux promoteurs de projets, y compris la recherche de partenaires et de cofinancements ;*
- *mise au point et promotion auprès des partenaires de projets particulièrement stratégiques pour le programme*
- *préparation avec le concours de l'Autorité de gestion des décisions des Comités de suivi et de programmation ainsi que des rapports d'exécution ;*
- *assistance, en étroite liaison avec l'Autorité de gestion, aux Comités de suivi et de programmation, aux groupes techniques transnationaux par thème et à la Conférence transnationale du Partenariat;*
- *interface entre les dispositifs de gestion et d'animation transnationaux et les dispositifs nationaux.*

Le **CP** exerce les tâches suivantes:

- *Proposer au Comité de Suivi les critères d'éligibilité des projets;*
- *Sélectionner les projets transnationaux, en s'assurant que les propositions sont conformes aux critères d'éligibilité définis par le programme et éventuellement précisées par le Comité de suivi. Le Comité de programmation doit tenir compte des avis techniques élaborés par le Secrétariat Technique Conjoint sur la base d'une grille d'évaluation formellement adoptée par le Comité de Suivi, motivés et contre déduits par les coordonnateurs nationaux au sein du Secrétariat transnational;*
- *examiner sur le plan technique et financier l'articulation des projets à sélectionner avec:*
- *d'autres projets relatifs aux volets A et C d'Interreg III intéressant le même espace;*
- *d'autres projets intéressant des régions concernées par d'autres programmes INTERREG IIIB;*
- *d'autres Programmes concernant le Bassin Méditerranéen;*
- *soumettre au Comité de Suivi les rapports conjoints d'exécution du programme.*

Le **STC** est chargé d'assister l'AUG et les Coordinations Nationales dans l'exécution de leurs fonctions, telles que définies par le programme Méditerranée Occidentale. Celles-ci comprennent :

- *la gestion au niveau transnational des activités de coordination, d'animation et de promotion du programme, en liaison avec les activités promues à ce titre au niveau national;*
- *la préparation technique des réunions des Comités de Suivi et de Programmation, de la Conférence transnationale du partenariat et des Groupes techniques transnationaux par thème, y compris la rédaction des comptes rendus;*

- *la coordination du travail technique dans le cadre du Secrétariat transnational pour assurer l'animation, l'évaluation et la sélection transparente et équitable des projets;*
- *la conservation de la documentation officielle sur support papier et électronique;*
- *la préparation et la mise en œuvre d'un dispositif de recueil des données financières, physiques et statistiques nécessaires au monitoring du programme et aux évaluations intermédiaires et finales;*
- *la mise en place d'un dispositif d'information ouvert et disponible aux opérateurs et au public pour la mise en œuvre du programme : calendrier, état d'avancement des projets, contacts, information téléphonique, site Web;*
- *l'instruction des demandes de paiement, certifiées par les coordonnateurs nationaux, en vue du paiement des bénéficiaires chefs de file;*
- *l'élaboration des données financières à fournir à l'Autorité de paiement pour la tenue d'un état comptable consolidé de la consommation de l'ensemble des crédits pour les fonds FEDER et pour les contreparties nationales*

Dans le cadre du programme et conformément au Règlement 1260/1999 (art. 32 paragraphe 1) et à la Communication du 28 avril 2000 sur Interreg (point 31), un compte unique a été ouvert auprès du Ministère italien de l'Economie et des Finances – IGRUE (compte courant n°. 23211 « Fondo di rotazione per l'attuazione delle politiche comunitarie- Finanziamenti CEE »). Tout le FEDER du programme ainsi que la contrepartie nationale italienne sont versés sur ce compte. Il incombe aux autres Etats membres de gérer leur contrepartie, qui ne sera pas versée sur le compte unique.

Une fois le programme approuvé, la Commission européenne a versé sur le compte unique un acompte égal à 7% du FEDER. L'AUG a conservé cette somme afin de pouvoir couvrir les dépenses d'assistance technique et de rembourser les demandes de paiement présentées par les chefs de file.

Quant aux paiements successifs, l'art. 32 paragraphe 3 du Règlement général précise que "*Les paiements intermédiaires sont effectués par la Commission pour rembourser les dépenses effectivement payées au titre des Fonds et certifiées par l'autorité de paiement*". L'AUP enverra, donc, à la Commission la demande de remboursement. Une fois vérifiées les conditions d'éligibilité de la demande, la Commission versera sur le compte unique le montant FEDER correspondant. L'AUP, à son tour distribuera cette somme, sur ordre de l'AUG, aux chefs de file. Ce circuit se répétera pour toutes les demandes de remboursement jusqu'au paiement du solde final.

En ce qui concerne l'assistance technique, le programme prévoit une distinction entre les dépenses engagées au niveau national et au niveau transnational. L'AUG est responsable de l'assistance technique aux activités transnationales, qui correspond à 3.5% du montant global du programme. Les dépenses à titre d'assistance technique transnationale seront engagées par l'AUG et payées à travers l'AUP directement aux bénéficiaires. Les dépenses à titre d'assistance technique nationale seront directement engagées par les coordinateurs nationaux.

Au niveau des projets, le financement FEDER est attribué sur la base d'une convention signée entre l'autorité de gestion et les chefs de file de projets approuvés par le Comité de programmation.

Aucun acompte n'est versé au titre de la convention signée entre le chef de file et l'autorité de gestion. La contribution communautaire est accordée exclusivement sur remboursement des frais effectivement encourus, une fois que les activités liées au projet ont commencé. Ces frais devront être conformes au cadre du projet et au plan financier présenté dans le dossier de subvention.

Le chef de file devra, de sa part, rassembler les demandes reçues et présenter à l'Autorité de Gestion une demande unique pour le projet, qui inclut les certifications des dépenses transmises par les coordinateurs nationaux. Le chef de file est tenu à garder les certifications des dépenses et les pièces justificatives jusqu'à trois ans suivants le paiement du solde relatif au programme Medocc par la Commission (conformément à l'art. 38 paragraphe 6 du règlement 1260/99).

Les demandes de remboursement, comme déjà mentionné, peuvent être présentées une fois atteint les taux de dépenses fixés précédemment.

Procédures relatives aux paiements des bénéficiaires

Comme mentionné, les demandes de remboursement sont transmises par le chef de file du projet à l'Autorité de gestion. Ces demandes seront accompagnées d'une copie des certifications des dépenses établies par chaque Etat membre pour les parties de projet se déroulant sur leur territoire, et d'un rapport sur l'état d'avancement du projet. Une fois les demandes de remboursement sont reçues, l'AUG les transmet à l'AUP qui, après avoir fait les vérifications nécessaires, verse la somme FEDER correspondante sur le compte du chef de file. Le chef de file répart le montant reçu entre les partenaires sur la base des dépenses certifiées transmises par chacun de partenaire.

Pour qu'un formulaire de demande de remboursement puisse être accepté et être évalué, les conditions suivantes doivent être satisfaites:

1. la demande devra être envoyée en format électronique;
2. un exemplaire original de la demande doit être envoyé par courrier avec en annexe une copie des certifications des dépenses déclarées dans la demande;
3. les tableaux des frais doivent être complétés pour chaque catégorie de dépenses;
4. pour chaque dépense le coût total devra être indiqué ainsi que la répartition de ce coût entre les diverses sources de financement.

2.2 Description des activités des structures de gestion et du Comité de Suivi et informations relatives aux principales décisions prises

Comité de Suivi (CS)

Réunion du CS du 11 mai 2006 à Malte

Le Comité de Suivi s'est réuni le 11 mai 2006 à Malte.

L'ordre du jour est adopté sans modifications et on a discuté des points suivants:

1. Incidences financières de l'approbation des projets dans le cadre du 4^{ème} Appel
2. Renouvellement des contrats du personnel du STC
3. Calendrier 2006
4. Divers

1. Incidences financières de l'approbation des projets dans le cadre du 4ème Appel

Le responsable du monitoring financier présente un tableau comprenant les quatre premiers tours des projets approuvés et leurs dépenses effectivement soutenues.

Afin d'éviter un dégageant d'office le représentant français demande à ce que le STC prépare une méthodologie pour mieux apprécier l'avancement des projets par rapport à leurs prévisionnel et pouvoir ensuite prendre les mesures nécessaires (par exemple un cas d'étude concernant les projets ayant dépensé moins de 50%). Cela aidera à responsabiliser les porteurs de projets.

M. Croccolo récapitule le reliquat axe par axe : un reliquat de € 5000 existe pour l'axe 1 tandis que l'axe 2 a un reliquat négatif de € 5000 ; 73.000 € sont disponibles dans l'axe 3 alors que l'axe 4 a un reliquat négatif de € 133.744.

L'AUG assure qu'une adaptation continue sera effectuée suivant les dépenses effectives des projets finissant en septembre. Ensuite une procédure écrite du Comité de Suivi sera lancée et une communication à la Commission.

Le Comité de Suivi approuve la ventilation des fonds entre les mesures suite à l'approbation des 33 projets sélectionnés dans le cadre du 4^{ème} appel.

Le Portugal propose, enfin, que le STC ajoute deux colonnes supplémentaires au tableau : celle du FEDER approuvé et la différence de ce qui a été demandé par rapport à l'approuvé; le STC tient compte de ces remarques.

2. Renouvellement des contrats du personnel du STC

L'AUG propose de renouveler l'ensemble des contrats des membres du STC jusqu'à la fin 2008 avec les mêmes conditions.

De plus, le contrat avec Mondoweb devrait être renouvelé jusqu'à mi-2009.

La représentante de la région Campanie demande s'il est possible de faire le point sur les tâches du STC pour discuter de la justification d'une éventuelle augmentation du personnel.

L'AUG et d'autres EM répondent qu'étant donné l'augmentation d'un poste effectuée l'année dernière ceci ne peut pas être envisagé mais que le personnel actuel est absolument nécessaire pour la mise en œuvre du programme au moins jusqu'à la fin 2008.

Les deux propositions sont acceptées par les membres du Comité.

3. Calendrier 2006

Le calendrier 2006 est adopté par les membres du Comité.

4. Divers

Rapport d'exécution annuelle 2005; l'AUG invite les Etats membres à envoyer dans les meilleurs délais le rapport sur les activités des assistances techniques nationales. Le responsable du monitoring financier ajoute que le Groupe de Contrôle financier demande, à part les dépenses certifiées de 2005, une information supplémentaire concernant les dépenses non éligibles.

Les membres du Comité souhaitent saisir leurs représentants nationaux du Groupe de Contrôle financier pour connaître la raison de cette demande supplémentaire qui présente un travail difficile à remplir dans des délais brefs.

L'AUG déclare les travaux clôturés.

Comité de Suivi (CS)

Réunion du CS du 18 juillet 2006 à Malte

Le Comité de Suivi s'est réuni le 18 juillet 2006 à Malte et on a discuté des points suivants:

1. Adoption de l'Ordre du jour
2. Avancement projets/programme
3. Mesures à prendre pour des projets présentant des retards importants
4. Divers

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modifications.

2. Avancement projets/programme

3. Mesures à prendre pour des projets présentant des retards importants

Suite à la discussion et proposition du CP, le CS décide d'approuver les mesures recommandées par ce dernier. A savoir, qu'un monitoring sera lancé par l'AUG pour les projets du 2^{ème} Appel afin de savoir leur état d'avancement réel au 30 juin, leur intention d'éventuels remodulations et leurs prévisions de clôture. Les résultats de ce monitoring, compilés par projet et partenaires par le STC seront diffusés aux coordinations nationales afin de comparer avec leurs bases de données nationales. Toute éventuelle demande de remodulation de budget susceptible à changer la nature du projet, notamment dans sa base transnationale, sera portée à l'attention du CP pour avis et décision. A la base de ses éléments, le CP du 5 octobre fera une première analyse collective de ces données.

Vu qu'il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour le CS clôture sa session.

Comité de Programmation (CP)

Réunion du CP du 10 & 11 mai 2006 à Malte

Le Comité de Programmation s'est réuni le 10 & 11 mai 2006 à Malte et on a discuté des points suivants:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Examen et décisions sur les projets soumis dans le cadre du 4ème appel à projets
3. Financement MEDA – voisinage pour les projets en cours
4. Calendrier 2006
5. Divers

M. Croccolo souhaite la bienvenue et félicite également le STC pour le bon travail effectué et se réjouit de la participation de M. Kabbaj, le coordinateur du Maroc, afin de lancer la coopération avec les pays MEDA.

Les représentants espagnols regrettent l'absence d'une traduction espagnole. La présidence maltaise s'excuse pour ce désagrément qui est dû à un manque de ressources humaines à Malte pour les langues espagnole, portugaise et grecque.

M. Kamarotos ajoute qu'au point « Divers » de l'ordre du jour sera également discuté l'organisation de la Conférence du Partenariat en octobre à Malte.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification par les membres du Comité.

2. Examen et décisions sur les projets soumis dans le cadre du 4ème appel à projets

M. Kamarotos fait une brève présentation de statistiques concernant le dernier appel. L'appel 2005 se caractérise avant tout par le nombre le plus élevé de candidatures connus jusqu'à présent aussi bien en ce qui concerne le nombre de dossiers soumis (202 projets) qu'en ce qui concerne le nombre de projets évalués (144). La répartition des projets par axe indique que l'axe 4 est encore celui où le plus de projets (81) sont présentés et reste dans les mêmes proportions que pour l'Appel précédent (56%). Il en va de même pour l'axe 1 qui présente 31 projets pour cet appel quand l'Appel précédent en proposait 19. En revanche, on observe une inversion concernant l'axe 2 et l'axe 3, ce dernier était sous-représenté au 3^{ème} Appel (5 projets) et propose maintenant 19 projets (soit une croissance de 5 à 13%). La majorité des projets implique 3 ou 4 Etats-membres différents et les régions les plus représentés sont dans l'ordre PACA, la Sicile et l'Andalousie. Quant à la composition transnationale du partenariat on peut toujours constater une prédominance des partenaires italiens, aussi bien concernant les chefs de file (50% suivis de 21% Espagnols) qu'en ce qui concerne les partenaires, chefs de file confondus (39% Italiens suivis de 23% Espagnols). Les nombre de partenaires se situent principalement entre 4 et 10, ce qui correspond à une bonne moyenne selon l'expérience du STC pour la gestion de ce type de projets.

Un peu plus de la moitié des projets propose un partenariat avec les pays MEDA (25% du total des projets avec un seul partenaire Pays Tiers Méditerranéen). Le Pays Tiers le plus représenté est le Maroc avec 48 partenaires engagés dans les projets suivis de la Tunisie (33) et de l'Algérie (13). En ce qui concerne la répartition par axe, mises à part les tendances confirmées de sollicitation élevée de l'axe 1 et surtout de l'axe 4, l'axe 3 est bien plus amplement sollicité, lorsque l'axe 2 est celui où les demandes de FEDER sont le plus proche de celui disponible.

L'AUG présente la liste des **projets inéligibles**; M. Lorne demande que soient rappelées les principales raisons d'inéligibilité aux membres du Comité afin d'en tenir compte dans le futur.

M. Kamarotos explique qu'il s'agit principalement:

- du non-respect du délai pour soit pour le dossier principal et ses composantes, soit pour le remplacement des copies de documents par des originaux et des remplacements de documents;
- l'éligibilité des partenaires par rapport à leur statut (assimilable public).

Les membres du Comité valident la liste des projets inéligibles.

L'AUG passe à l'examen des **projets éligibles** et spécifie la division en trois listes: la liste A comprenant des projets de bonne et très bonne qualité, proposés à l'approbation, la liste B comprenant des projets d'assez bonne qualité mais qui n'ont pas pu être proposés à l'approbation pour différentes raisons, et la liste C qui comprend des projets ayant un score inférieur à la moyenne à cause d'une qualité insuffisante pour la plupart des cas.

M. Kamarotos commence avec la présentation des projets de l'Axe 1 par ordre alphabétique.

Mme Uriarte est en désaccord avec le classement du projet Gender & Immigration sous la catégorie C, souligne l'importance de la thématique traitée et confirme que la collaboration avec le pays tiers méditerranéen est sérieuse même si les activités ne sont pas bien explicitées. M. Kamarotos explique que toutefois la proposition concrète des activités des pays MEDA, telle qu'elle est décrite dans la fiche projet est insuffisante par rapport à la thématique.

M. Croccolo ajoute que le STC ne peut évaluer qu'une proposition concrète qui se développe dans la Fiche d'évaluation. Il s'agit ici d'une méthode appliquée à tous pour garantir l'égalité des chances. Malgré cela il est d'accord, si le CP se prononce. Il est ainsi décidé.

Suite à la présentation des évaluations des projets de /Axe 1, le Comité approuve les projets suivants: ARISTHOT - IDEA-MEDOCC – KNOLEUM - MERCATOR – OBSIND

Sont mis sur liste de réserve les projets dans l'ordre qui suit: MEDINA – MEDORFEVRE – BIOMEDI - RED PRO RSE – SAROME.

M. Kamarotos poursuit la présentation de /Axe 2.

Quant à la réduction du budget du projet I2C, la représentante espagnole demande que soit expliqué au Chef de file que le budget du partenaire français n'a pas été touché pour des raisons d'équilibre budgétaire. Le STC suivra ces indications.

La représentante du Portugal intervient par rapport au projet REVERMED II. Elle est en désaccord avec les points faibles de l'évaluation du STC et souligne que malgré les problèmes de circuit financier il s'agit d'un projet de qualité et souhaite le porter sur la liste B. La représentante espagnole soutient cette position et ajoute qu'il faudrait enlever des remarques de l'évaluation le point évoquant le déséquilibre géographique. Par un commun accord le projet passe à la liste B avec les remarques retenues.

Quant à l'Axe 2 sont approuvés les 8 projets suivants: EMERGENCE 2010 – GREENLINK- HORTUS - I2C - INFRACULTURE-MED - MED-ECOQUARTIERS – NURMEDIT – STEP.

Sont mis sur la liste de réserve dans l'ordre qui suit: MIMARMED - MEDOCC-TECH.

Le Directeur du STC passe à la présentation des évaluations des projets de /Axe 3.

Le représentant français intervient par rapport au projet MADAMA quant à la réduction de budget proposée. Il faudrait faire attention à ne pas réduire le budget de certains partenaires de manière à empêcher le bon fonctionnement des activités. En plus, en ce qui concerne le projet AEM-MED (Axe 3/ Mesure 3) le représentant français rappelle qu'il a été proposé une éventuelle inclusion d'un partenaire français. Ces remarques sont prises en compte par l'AUG.

Quant au projet PAMELA, la représentante espagnole souhaite que le deuxième point faible soit enlevé de la Fiche d'évaluation. La France précise qu'effectivement ce n'est pas au Chef de file que reviennent les 56% des fonds FEDER demandés, mais cela concerne le partenariat français dans son ensemble.

Quant à l'Axe 3 sont approuvés les projets suivants:

Mesure 3.1 : ARCOMED

Mesure 3.2 : MADAMA, VILLEMIZERO

Mesure 3.3 : AEM- MED

Mesure 3.4 : BLEU MED, IDEUNIVERS, PAMELA

Sont mis sur une liste de réserve dans l'ordre qui suit (appliqué pour l'ensemble des mesures de l'axe): MEDIGATE – MEDAMBIANCE – SYMLOG – SOHO – MAIN – WERMO. Par la suite, les évaluations des projets de l'Axe 4 sont présentés.

Quant au projet SYGEST la France ne partage pas l'avis de l'évaluation concernant la faiblesse du partenariat et souligne qu'il s'agit toutefois d'un projet innovant. Il est demandé de passer le projet de la liste C à la liste B et ceci est accordé.

Le coordinateur marocain souhaite que les partenaires de MYTIMED soient sensibilisés afin d'inclure un partenaire marocain comme c'est le cas dans MYTILOS.

Le représentant français remarque que l'évaluation du STC par rapport au projet RADAR est en décalage avec l'évaluation des services compétents en France. Néanmoins il s'agit d'un projet à caractère innovant dont la finalité consiste à aider les collectivités locales et souhaite le transférer sur la liste B. Il est ainsi décidé.

Quant au projet SIRPY la représentante espagnole regrette que le Comité ne puisse pas le programmer par manque de budget.

Le représentant français fait un commentaire général sur l'axe 4.3 : tenant compte de l'importance de la thématique de prévention des risques et les nombreux projets de qualité déposés qui n'ont pas pu être programmés, il serait opportun de les considérer pour la prochaine programmation tout en les améliorant. Cet avis est vivement partagé par l'AUG.

Par ailleurs, la demande de la Région de Murcie de passer le projet AGREABLE sur la liste B et sur liste de réserve est acceptée. Toutefois le projet sera le dernier sur la liste de réserve.

Les projets approuvés de l'Axe 4 sont les suivants :

Mesure 4.1 : AMPAMED; MEDINS; MUSEE OUVERT; SEMCLIMED

Mesure 4.2 : TERRES D'EAU; THON.DOC

Mesure 4.3 : GRINMED; H2O; MEDACHTU; MYTIMED

Mesure 4.4 : DESERTNET 2; MEDMANN; SADMO

Les projets suivants sont mis sur liste de réserve dans l'ordre qui suit (appliqué pour l'ensemble des mesures de l'axe): VEGETPOLLOZONE – ARCHEOMED – MARIMET - CHATECO - SYPRI – GRYDSAC - ESPRIS MED – CALYPSO – TERINAT – AGREABLE.

3. Financement MEDA – Voisinage pour les projets en cours

Le coordinateur marocain présente les projets sélectionnés pour financement des activités de partenaires marocains des projets en cours. Il explique que le choix a été effectué selon les priorités nationales et le montant est encore indicatif :

- 1) RURALMED – 150.000 €
- 2) MEDCYPRE – 80.000 € (40.000 € pour chaque partenaire)
- 3) LA TELA DI ARACNE – 80.000 € (40.000 € pour chaque partenaire)
- 4) GO NTEWORK – 80.000 €
- 5) MYTILOS – 90.000 €

Le représentant de la Commission précise que le processus de financement peut être lancé dès que la question sur la signature des contrats (entre Commission, Etat marocain et partenaire) sera clarifiée.

Le représentant français demande à la Commission de faire un point sur la situation concernant les Fonds MEDA. Le représentant de la Commission explique que l'Algérie vient de nommer un coordinateur mais aucun avancement n'a pu être fait par rapport à la signature d'une convention. Quant à la Tunisie, la coordination nationale nommé précédemment n'est plus en fonction. La Commission espère la nomination de la nouvelle coordination bientôt. Il faudrait penser à définir une date pour ne pas perdre les fonds et trouver des alternatives à l'affectation de ceux-ci.

4. Calendrier

Le représentant français précise que suite au ST d'octobre un CP/CS sera nécessaire pour valider la nouvelle répartition des fonds entre les mesures des axes 3 et 4.

La Conférence du Partenariat en octobre est également soulevée par l'AUG qui suggère son organisation à Gozo (Malte).

La responsable de la communication présente brièvement les thématiques retenues au préalable avec l'AUG pour la conférence (Capitalisation, Meda, Avenir) tout en précisant qu'il s'agit d'une proposition devant servir comme base de discussion afin de mieux cibler l'événement.

La représentante de la Région Toscane estime que la thématique du fonctionnement du partenariat devrait également être prise en compte comme sujet transversal. La représentante de la Région Campanie précise que cette conférence ne devrait pas être exclusivement un événement de diffusion d'information mais devrait être l'occasion d'utiliser les résultats du travail effectué en commun au préalable pour préparer la prochaine phase de programmation. Le représentant de la Région PACA partage cet avis et ajoute que cette conférence présente l'occasion d'utiliser la dynamique de réflexion de la phase actuelle pour la préparation du nouveau programme.

De plus, la France soulève la possibilité d'organiser des séminaires thématiques (par exemple transports, prévention des risques, valorisation du patrimoine culturel et naturel) dans certaines régions d'ici l'été afin d'alimenter la conférence avec des résultats et des perspectives plus réalistes et pour mieux nourrir le travail de préparation du futur programme.

L'AUG sollicite les Régions du Comité afin qu'elles fassent une proposition sur l'organisation de séminaires thématiques selon leur convenance. Les dates pour la Conférence sont établies pour les 5 (après-midi) et 6 octobre. Le ST se réunira le 5 au matin.

Le CP clôture sa session.

Comité de Programmation (CP)

Réunion du CP du 18 juillet 2006 à Malte

Le Comité de Programmation s'est réuni le 18 juillet 2006 à Malte et on a discuté des points suivants:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Financements MEDA - voisinage pour les projets du 4^{ème} Appel
3. Conférence Transnationale du Partenariat
4. Divers

La présidence maltaise et l'AUG souhaitent la bienvenue aux membres du Comité.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Croccolo ouvre la séance invitant à adopter ou modifier l'Odj. Il est ainsi approuvé.

2. Financements MEDA - voisinage pour les projets du 4^{ème} Appel

M. Kamarotos attire l'attention du Comité sur la liste des projets du 4^e Appel qui ont soumis une demande de financement par les fonds MEDA-Voisinage.

M. Croccolo demande au représentant de la Commission européenne (AIDCO) si celle-ci a des nouvelles informations à apporter.

M. Terrac informe que la documentation définitive est en train de se finaliser (échanges de la Convention à signer entre la Commission le Maroc et l'Algérie respectivement). La Commission n'a pas de nouvelles sur la nomination de la coordination tunisienne.

Le représentant tunisien informe les présents du fait que le référent pour la Tunisie a été nommé au sein du Ministère de la Coopération.

M. Croccolo souligne qu'il a été clarifié dès le début en accord avec la Commission européenne que les référents doivent être identifiés précisément et par écrit (simple nomination de la structure administrative ne suffit pas), ils doivent participer aux réunions du CP et être capables de prendre des décisions engageant formellement leur pays. Suite à cette déclaration, l'AUG et le CP restent en attente de la nomination formelle du coordinateur tunisien. Si celle-ci n'arrive pas, le CP sera obligé de prendre avec la Commission une décision pour l'utilisation des fonds réservés pour la Tunisie.

M Kabbaj indique que les projets sélectionnés par le Maroc pour un financement MEDA-voisinage et les budgets correspondants sont les suivants :

EMERGENCE	€ 150.000
DESERTNET II	€ 80.000
STEP	€ 80.000
GREENLINK	€ 80.000
I2C	€ 80.000
VILLEMIZERO	€ 80.000
MEDINS	€ 80.000
MYTIMED	€ 90.000
Budget total pour les partenaires marocains des projets du 4 ^e Appel	€ 720.000

Le représentant Algérien indique les projets sélectionnés par l'Algérie sont les suivants:

MEDINS	€ 159.280 (sous réserve de confirmation)
DESERTNET 2	€ 160.500
ARISTHOT	€ 139.020
INFRACULTURMED	€ 192.000

ARCHEOMED (projet sur la liste de réserve) € 200.000
 Budget total pour les partenaires algériens des projets du 4^e Appel € 850.800

Le représentant Algérien signale une réserve à propos du projet MEDINS que sera éclaircie prochainement ; en plus, le nom du partenaire algérien de ce projet est mal transcrit.

Mytilos € 192.502,63
 WERMED € 199.031,00
 RURALMED II € 192.031,00
 Budget total pour les partenaires algériens des projets du 3^e Appel € 584.036,26

M. Lorne demande encore une clarification concernant la nomination du coordinateur de la Tunisie. Le représentant tunisien répond qu'il est seulement informé de la nomination de leur représentant au sein du Ministère de la Coopération mais il n'a pas le nom exact.

M. Lorne demande comment seront prises les décisions pour les budgets pas être alloués à cette session du CP. M. Croccolo répond que la décision sera prise par procédure écrite.

Le CP prend également acte de la liste détaillée et de la répartition des fonds pour les partenaires marocains participants à des projets du 2^e ou 3^e Appels selon les décisions du CP précédent. A ce sujet l'AUG fera la communication officielle aux Chefs de file, tandis que la coordination marocaine se chargera d'en informer les partenaires de son pays.

3. Conférence Transnationale du Partenariat

M. Kamarotos évoque le sujet et remercie les EM qui ont répondu et fait des suggestions pour son amélioration. Il dit que la Conférence n'aura pas lieu à Malte. Elle se déroulera probablement près de Gênes, et en tout cas en Ligurie (endroit accessible par les aéroports de Gênes et de Pise).

Suite à la TF qui s'est réunie à Paris, il a été souhaité que les ateliers du deuxième jour puissent contribuer directement à la préparation du futur Programme MED. Pour cette raison, la première demi-journée (2 tables rondes) est focalisée sur la capitalisation des acquis du programme MEDOCC, tandis que la deuxième journée (1 table ronde et 4 ateliers) sera orientée vers les thématiques du futur programme MED.

Les membres du CP sont invités à faire parvenir leurs commentaires et à signaler des animateurs pour les tables rondes, et des modérateurs/rapporteurs pour les ateliers, avant la fin du mois de juillet. La France s'est déjà proposée pour animer une des tables rondes. On attend des candidatures pour les autres tables rondes et les ateliers.

Mme Tozzi demande des explications concernant l'organisation de la Conférence notamment sur quelques thématiques qui lui semblent répétitives entre première et la deuxième journée.

M. Kamarotos explique que la logique est de commencer avec l'expérience du programme actuel MEDOCC (capitalisation) et l'échange dans le cadre de son instance formelle qui est celle de la Conférence Transnationale du Partenariat, puis passer à l'avenir et les questions qui concernent la transition vers le futur programme MED; les tables rondes lancent le débat aussi bien sur la capitalisation (1^{er} jour) que sur les défis présentés par la future programmation. Ensuite les ateliers, à la base des débats des 3 tables rondes et du guide projets (une compilation des 136 projets financés par le Programme) devront approfondir leurs thématiques particulières. Les ateliers thématiques auront une trame commune qu'on préparera avec les modérateurs mais ils n'auront pas de présentations détaillées de projets spécifiques comme l'année dernière à Thessalonique. Des modérateurs pourront diriger et animer les débats, mais également travailler en amont à la préparation des ateliers. Enfin, des rapporteurs pour chacun des ateliers seront réalisés afin de transmettre en plénière les conclusions de 4 ateliers.

M. Lorne propose des approfondissement concernant les bonnes pratiques des projets dans un atelier qui aura comme objectif de travailler sur l'émergence et la gestion de bons projets. Il propose d'ajouter un cinquième atelier à ce sujet.

Mme Cotrone soulève la question des projets stratégiques/structurants qui devrait également être traitée par les ateliers.

Il est convenu que cette question sera traitée par tous les ateliers (chacun propose quelques idées de projets stratégiques importants pour la thématique traitée dans l'espace MED), et le 5^e atelier traitera la question de leur émergence et mise en oeuvre.

M. Kabbaj demande des informations sur la participation attendue par les représentants des Pays tiers. M. Kamarotos indique que la participation des Pays Tiers est indispensable dans la 2^{ème} table ronde, comme intervenants. En ce qui concerne les autres tables rondes et les ateliers du 2^{ème} jour, leur participation active est bien venue également.

Mme Magalhaes demande si la participation se limite aux partenaires Medocc actuels.

M. Croccolo déclare que la Conférence est ouverte à toutes les contributions qualifiées. Néanmoins, vu la préoccupation d'une excessive participation, elle se pose la question de rendre suffisamment public l'événement tout en permettant l'efficacité des débats. L'invitation sera donc lancée aux Chefs de File des projets MEDOCC accompagnés d'un ou deux partenaires (de nationalité différente), pour atteindre un total de 150 personnes avec une cinquantaine d'autres postes pour les coordinations nationales, les nouveaux EM et les pays tiers. Le maximum de participants prévus est de 200 personnes afin que les ateliers restent gérables et efficaces.

M. Lorne propose de prévoir le lancement d'un séminaire concernant le Programme MED au printemps 2007. Cette proposition est favorablement accueillie par les membres du Comité.

4. Divers

M. Kamarotos présente le tableau de l'avancement des projets par appel. Il attire l'attention notamment sur les projets du 2^e Appel qui sont en clôture avant la fin septembre ou déjà clôturés (indiqués avec astérisque sur le tableau). L'avancement présenté est basé sur les demandes de remboursement reçues au STC (mise à jour du 17 juillet). Il n'empêche que même avec cette explication, les taux d'avancement préoccupants (3 projets avec un taux d'exécution selon les demandes de remboursement FEDER de moins de 10%, 7 avec un taux de moins de 20% et presque la moitié des projets avec un taux de moins de 30%). Les explications reçues par le STC sont qu'il y a des retards au niveau des certifications dans plusieurs pays et que ceci se traduit à des retards à la présentation des demandes de remboursement même si les activités avancent sans trop de retards. Il n'empêche, vu la longue liste de projets sur liste de réserve en attente d'éventuels reliquats, et le fait que dans certains cas il y aura des budgets importants qui ne seront pas utilisés par les projets en cours, l'AUG et le STC proposent un monitoring afin d'identifier toute éventuelle modification de projet avant leur clôture, et avoir une première estimation prévisionnelle de clôture. M. Carpi présente à ce sujet les formulaires de monitoring à envoyer aux projets du 2^e Appel.

M. Croccolo explique que ce monitoring permettra une éventuelle remodulation budgétaire suite à l'examen et à l'approbation par le CP, en conservant les objectifs premiers des projets.

Suite à une brève présentation du formulaire, les EM donnent leur accord mais ils veulent que les résultats de ce monitoring soient envoyés aux membres du Comité aussitôt recueillis par le STC afin qu'ils puissent les comparer avec les données des coordinations nationales et s'assurer qu'ils n'y ait pas de remodulations demandée qui dénaturerait les projets. Par ailleurs, les éléments demandés sur la prévision de clôture des projets du 2^e appel seront également très utiles pour préparer les décisions sur la possibilité de financer ultérieurement des projets mis en liste de réserve par axe lors des décisions du 4^{ème} Appel. A ce propos, il est décidé de prévoir une session du CP après le ST du 5 octobre.

Mme Uriarte, au sujet du projet REVERMED, suggère un transfert de budget concernant les dépenses soutenues par le Chef de File au nom du partenariat. Un avis favorable est donné à cette demande à condition que le cofinancement soit assuré.

M. Kamarotos annonce qu'il ne renouvellera pas son contrat de directeur du STC, et que son départ est prévu au 31 octobre afin d'assurer entre-temps le lien pour la préparation du futur programme MED et la Conférence du 5-6 octobre.

Le CP clôture sa session.

Comité de Programmation (CP)

Réunion du CP du 5 octobre 2006 à Sestri Levante, Italie

Le Comité de Programmation s'est réuni le 5 octobre 2006 à Sestri Levante et on a discuté des points suivants:

1. Adoption de l'Ordre du Jour

2. Financement MEDA – voisinage pour les projets avec des partenaires tunisiens (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Appels) et algériens (2^{ème} et 3^{ème} Appels)

3. Monitoring d'avancement des projets du 2^{ème} Appel et perspectives pour le financement des projets mis sur liste de réserve (4^{ème} Appel)

4. Divers

La réunion est placée sous l'autorité de la présidence maltaise. Le représentant pour Gibraltar nouvellement nommé est présent pour la première fois.

1. Adoption de l'Ordre du Jour

L'Ordre du Jour est adopté sans modifications.

2. Financement MEDA – voisinage pour les projets avec des partenaires tunisiens (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Appels) et algériens (2^{ème} et 3^{ème} Appels)

Le directeur du STC transmet des informations sur les différentes coordinations nationales des Pays MEDA. Il salue le représentant marocain Mohamed Kabbaj. Le représentant algérien, absent, a transmis au CP la liste des projets sélectionnés. Le total financier de ceux-ci dépasse légèrement les fonds octroyés à l'Algérie mais la Commission européenne a fait part de la possibilité que ce léger dépassement soit absorbé. La coordination tunisienne a été désignée. L'AUG n'a pas encore reçu de courrier officiel mais il semble confirmé que Mme Karima Ghribi s'occupera de la coordination. La représentante tunisienne, absente pour cause de maladie, n'a pas transmis les projets sélectionnés pour la Tunisie.

Le représentant marocain déclare qu'il a été effectué le choix des projets à financer pour les partenaires marocains. La convention avec la Commission européenne est en train d'être finalisée et devrait être transmise prochainement. A la suite de cela, pourra se dérouler les signatures des conventions avec les partenaires.

Les choix de projets effectués par le représentant marocain sont déjà adoptés par le CP. Un éventuel complément de budget pour le Maroc annoncé par la Commission pourrait se traiter à travers une procédure écrite. Ensuite, il est procédé à la lecture des projets sélectionnés pour financement et transmises pour l'Algérie. Le représentant algérien a exprimé des réserves sur le projet MEDINS qui ne sera pas financé dans le cadre du programme MEDA. Le projet ARCHEOMED qui a été sélectionné par le représentant algérien est placé sur liste de réserve dans le cadre du 4^{ème} Appel. Les financements pour les autres projets sélectionnés par l'Algérie sont adoptés par le CP. La procédure de conventionnement entre la Commission européenne et les autorités algériennes devrait être accomplie d'ici quelques semaines.

3. Monitoring d'avancement des projets du 2^{ème} Appel et perspectives pour le financement des projets mis sur liste de réserve (4^{ème} Appel)

Le responsable financier du STC fait la présentation d'un tableau de monitoring des projets du 2^{ème} Appel structuré à partir des données fournies par les Chefs de file. Ce tableau indique les montants de contributions FEDER engagés que les projets ne

dépenseront pas. Les Chefs de file ont communiqué au 30 juin des données prenant comme appui les dépenses qu'ils estiment mener d'ici le 30 septembre 2006, généralement la date de clôture des projets.

A l'époque de la mise en place, le monitoring avait deux objectifs:

- connaître le montant de fonds FEDER engagé qui peut être réaffecté dans les projets du 4^{ème} Appel mis en liste de réserve
- mener une évaluation permettant d'estimer un éventuel dégagement de fonds à la fin de l'année, suivant la règle N+2, au niveau des projets.

Il est décidé par le CP d'envoyer une lettre circulaire aux Chefs de file des projets du 3^{ème} et 4^{ème} Appels pour rappeler la question du dégagement d'office de fonds FEDER.

Il est décidé d'associer les coordinateurs nationaux dans la démarche ainsi que de réitérer au cours du mois de novembre une communication vers les Chefs de file.

En ce qui concerne la question des 5% de retenue sur le FEDER, par la Commission, à la fin du Programme, il faut donc prévoir un mécanisme financier de retenue à partir de maintenant qui devra être supérieur à 5% pour les projets dû au fait que les précédents projets déjà clôturés ont été remboursés à 100%.

Quant à l'utilisation des reliquats des projets du 2^{ème} appel on doit faire bien attention de ne pas programmer plus de fonds FEDER qu'il n'est finalement disponible.

Il apparaît à la suite de ce monitoring qu'environ 3,1 millions d'euros de fonds FEDER serait probablement disponible. Les renseignements fournis par les responsables de la gestion de projets du STC permettent d'affiner ces données sans les changer substantiellement.

Ce chiffre doit être nécessairement confirmé par les données fournies après la clôture effective des projet du 2^{ème} appel.

Dans ce cas de figure, il est indispensable de prendre une décision avant la fin de l'année 2006. Il serait nécessaire de procéder à travers un CS, par procédure écrite de manière à raccourcir les délais, pour permettre un transfert des fonds encore disponibles entre les axes. Le CP, suivant les décisions de sa session de Malte (liste de projet en réserve par axe) adopte comme principe qu'il serait possible de proposer l'adoption des projets suivants qui ont été placés sur liste de réserve si les données présentées restent identiques: MEDINA, MIMARMED, MEDOCCTECH, MEDIGATE et VEGETPOLLOZONE. Les données présentées étant prévisionnelles, si des fonds FEDER supplémentaires se trouvaient disponibles il serait alors décidé de les allouer au projet ARCHEOMED.

Il apparaît essentiel aux membres du CP de prendre la décision de financement de nouveaux projets dès que les fonds s'avèrent disponibles.

L'AUG ajoute deux éléments :

- En ce qui concerne le dégagement d'office, il est difficile de déterminer en ce moment s'il aura lieu ou pas. L'AUG est en attente de réception des déclarations de dépenses. En l'absence de dégagement d'office il sera possible de financer des projets.
- Un tableau final financier sera envoyé à la Commission européenne en décembre 2006, suite à une procédure écrite du CS, pour demander des déplacements de fonds éventuels disponibles entre les axes afin de financer des projet en liste de réserve.

M. Kamarotos rappelle que dans le cadre des décisions prises à ce jour pour les projets du 2^{ème} Appel, les prolongations d'activités au-delà du 30 septembre ne seront pas acceptées. Il demande en cas de demande de prorogation ultérieure quelle position doit adopter le STC/AUG. M. Croccolo précise que, comme déjà fait dans le passé, il devrait y avoir une flexibilité pour les demandes de prolongation des activités (par ex. pour l'événement final) afin de permettre d'éviter des dégagements d'office éventuels de fonds FEDER.

Le CP décide que des éventuelles demandes de prolongation concernant les activités des projets du 2^{ème} Appel seront encore recevables et seront traitées par procédure écrite, ainsi que toute autre demande d'ajustement budgétaire, dans les limites des contraintes imposées par la règle N+2. Dans ce cadre, une certaine flexibilité sera adoptée également pour l'échéance de présentation des demandes de remboursement finales.

La représentante de la Commission souhaite que l'AUG et le STC envoient d'ici la fin octobre une perspective des dépenses certifiées pour évaluer les risques de dégageant N+2 et souligne la nécessité de communiquer à ce sujet avec l'Autorité financière.

M. Croccolo déclare que le Programme disposera de plus de visibilité vers le 15 novembre avec les données complètes de la clôture des 33 projets de l'Appel 2003. Il demande au responsable financier du STC de préparer une lettre à la Commission européenne en octobre.

Le représentant français veut savoir s'il doit être demandé aux Chefs de file des projets de fournir à l'AUG les données des dépenses acquittées mais pas encore certifiées.

M. Croccolo déclare que l'AUG est prête à accepter, comme chaque année, des déclarations de dépenses de la part des Chefs de file. Le STC va associer les coordinateurs nationaux du Programme à cette démarche vers les Chefs de file.

4. Divers

La représentante de la Commission indique que l'AUG et les coordinateurs nationaux ont connaissance des deux lettres que la Commission a envoyées. Elle précise que ces lettres ont des approches différentes d'où la différence sensible dans le jugement exercé sur le déroulement du Programme. La première est une lettre de nature technique envoyée annuellement qui concerne la réalisation des activités. La deuxième lettre concerne la mise en place des activités de contrôle de 2^{ème} niveau. Il est nécessaire de fournir une réponse officielle aux problèmes soulevés par cette deuxième lettre.

M. Croccolo s'étonne que la même Direction Générale délivre des messages offrant deux visions complètement différentes. C'est la première fois que le service d'audit de la Commission communique avec le Programme. En se basant sur la situation qui a prévalu antérieurement pour le Programme CADSES, on peut tirer des conclusions sur la situation éventuelle que connaîtrait le Programme MEDOCC. M. Croccolo désirerait plus de coordination entre les différents services de la même Direction Générale.

Le service d'Audit réclame une réponse détaillée dans un délai d'un mois suivant la date de la lettre, or cette dernière a été reçue par les services de l'AUG 12 jours après la

date qui y est indiquée, sans aucune autre transmission (fax ou email), ce qui complique très fortement une réponse dans les délais qui ont été imposés.

La représentante de la Commission affirme que les délais doivent être respectés et à la fin de l'année 2006 il apparaît que l'auditeur n'est pas sélectionné. Elle regrette que les difficultés rencontrées par l'AUG n'est pas été communiquées préalablement à la Commission.

La représentante française exprime que la Commission n'a fourni aucun effort, texte, aide pour mettre en place les groupes d'audit menant la procédure de contrôle de 2^{ème} niveau. Au contraire, un énorme travail a été effectué par les services d'audit nationaux à travers l'expérience déjà menée pour le Programme INTERREG III C sans aide de la Commission.

La représentante portugaise déclare qu'il est primordial que la Commission propose un cadre clair pour le prochain programme MED pour mettre en place la procédure de sélection de l'auditeur chargé des contrôles de 2^{ème} niveau.

La représentante espagnole relève que les retards sont également imputables à la Commission qui donne des réponses aux problématiques qui lui sont posées dans des délais beaucoup trop longs, une fois que les travaux ont commencés..

M. Croccolo fait l'état des lieux de la procédure en cours. Le GCF a sélectionné la société d'audit, la procédure d'échantillonnage sera adoptée au cours du mois d'octobre et les premiers contrôles seront effectués avant la fin de l'année. D'ici 15 jours de nouveaux éléments seront communiqués au service d'Audit de la Commission européenne.

L'AUG tient à rappeler qu'elle n'a pas de pouvoir décisionnaire dans cette matière, le GCF étant co-responsable du bon déroulement de la procédure. M. Croccolo remercie la représentante de la Commission pour sa compréhension des difficultés.

Le directeur du STC, quittant ses fonctions à la fin du mois, remercie et salue tous les EM, déclare avoir beaucoup apprécié les bons rapports humains et remercie son équipe du STC pour son professionnalisme et dévouement au Programme. La responsable de la communication du STC, également en situation de départ de ses fonctions, se joint au directeur. M. Croccolo au nom de l'AUG tient à saluer M. Kamarotos et Mme Kassoura, il se félicite des rapports instaurés et fait l'éloge des qualités en notant la perte pour le Programme.

Le CP clôture sa session.

Secrétariat Transnational (ST)

Réunion du ST du 6 février 2006 à Rome

Le Secrétariat Transnational s'est réuni le 6 février 2006 à Rome et on a discuté des points suivants:

1. MEDA : Etat d'avancement et préparation des échéances
2. 4^{ème} Appel à Projets (examen de l'éligibilité des candidatures)
3. Divers

Le représentant français désire rajouter deux points à l'ordre du jour :

- renseignement sur les personnes présentes lors de la réunion INTERACT sur les instruments de la politique de voisinage qui aura lieu à Rome le 7-8 mars.

- discussion sur la préparation du futur objectif 3. Dans d'autres espaces des initiatives ont déjà été prises, tandis que jusqu'à ce jour aucune dans l'espace méditerranéen. Il est décidé d'inscrire ces questions au point 3 de l'ordre du jour.

1. MEDA : Etat d'avancement et préparation des échéances

Mme Canale rappelle les décisions prises lors du dernier secrétariat transnational. Le projet de lettre à adresser aux chefs de file des 2^{ème} et 3^{ème} Appels à Propositions pour l'ouverture aux pays MEDA a été modifié selon les instructions du dernier ST. Il est donné lecture de la lettre. Le représentant de la Commission européenne déclare que la nouvelle version n'a pas des modifications très importantes par rapport à la version initiale de décembre, mis à part du changement des échéances.

Le directeur du STC annonce que, depuis la dernière réunion du ST(15/12/2005), le STC a préparé l'annexe à la fiche projet (Partie I narrative, Partie II budget, transmis par la Commission), qui seront attachés à la nouvelle version de la lettre destinée aux Chefs de file. Il fait le point sur les nominations des coordinations des 3 pays du Maghreb : M. Kabbaj, présent à la réunion, est confirmé comme coordinateur national du Maroc, M. Kefi, le coordinateur national tunisien, nommé à la fin décembre, n'a pu être présent mais l'ambassade de Tunisie à Rome a envoyé un représentant, le coordinateur algérien n'a pas encore été nommé. Le dialogue peut être enclenché avec les coordinations déclarées.

Concernant le partenariat dans le cadre du 2^{ème} Appel à Projets, le représentant de la Commission estime qu'il est de peu d'intérêt de faire financer des projets en fin de cycle.

Le représentant du Maroc désire savoir si les partenaires MEDA doivent inscrire leur collaboration dans le cadre de nouvelles actions ou de celles déjà proposées dans le projet initial. Le directeur du STC précise que les actions des partenaires MEDA doivent s'inscrire dans un élargissement des actions proposées dans le projet par les partenaires MEDOCC. Dans le cas bien sûr de nouveaux partenaires MEDA qui se joignent dans un projet en cours, il faudra présenter des nouvelles activités qui s'inscrivent dans l'objectif général du projet MEDOCC. Le représentant du Maroc confirme qu'une convention de financement a été envoyée par la Commission, et que celle-ci est actuellement à l'examen pour des éventuelles modifications avant sa signature. Il espère que dans les 3 prochaines semaines elle sera signée. De son côté, il fait appel à la Commission pour une certaine flexibilité vis-à-vis de la mise en place des structures de coordination/gestion. Enfin, il voudrait savoir comment la mise en place du futur instrument du voisinage sera faite pour la période 2007-2013.

Le directeur du STC évoque la réunion prévue par le programme INTERACT, les 7 et 8 mars à Rome. Le Secrétariat INTERACT a récemment pris contact avec le STC pour inviter les principaux acteurs du programme MEDOCC et pour solliciter des intervenants des pays MEDA. La représentante espagnole veut obtenir des éclaircissements sur l'objet de cette réunion et savoir si celle-ci sera plus de nature politique ou technique. Le représentant de la Commission répond que celle-ci aura une substance technique et que donc, les coordinations nationales élargies des différents espaces sont plus particulièrement conviées. Cependant, M. Croccolo rappelle que ce

n'est pas au STC MEDOCC de prendre des décisions sur l'organisation de cette réunion mais au Programme INTERACT. Cependant l'AUG demande au STC d'écrire aux organisateurs en demandant des précisions sur leurs attentes par rapport au programme MEDOCC et les éventuels moments de discussion sur la collaboration MEDA-MEDOCC dans le cadre des perspectives du futur instrument de voisinage.

Parallèlement, il est envisagé d'organiser en marge de cette rencontre et dans la mesure de la présence des représentants des pays MEDA, une réunion entre les pays MEDOCC et MEDA. Le représentant français estime, par ailleurs, que cette réunion serait intéressante pour engager une première réflexion sur la nouvelle politique de voisinage de l'Union européenne avec la participation des autorités en charge sur ces questions et des Représentations Permanentes à Bruxelles des pays MEDOCC. M. Croccolo charge le directeur du STC de soumettre ces deux questions aux responsables d'INTERACT.

Le directeur du STC rappelle la proposition de l'AUG en juillet dernier d'organiser des journées d'information dans les trois pays MEDA du Maghreb. Pour le représentant du Maroc, une réunion de ce type serait plus pertinente avec les partenaires MEDA retenus pour participer effectivement aux projets. Il est donc décidé de n'organiser qu'une réunion d'appui aux porteurs de projets marocains suite au CP qui se déroulera à Malte les 10 et 11 mai auquel seront officiellement invités les coordinateurs des 3 pays MEDA. En ce qui concerne l'Algérie et la Tunisie, la question sera évoquée avec leurs coordinations respectives dès que possible.

2. 4^{ème} Appel à Projets (examen de l'éligibilité des candidatures)

Le directeur du STC rappelle les courriers français concernant deux projets (REMI et ARCOMED) et les problèmes d'éligibilité respectifs de ces deux candidatures. M. Croccolo demande s'il existe d'autres commentaires sur les projets mis dans la liste des inéligibles.

Pour le moment, il n'existe que deux demandes de réexamen.

Le représentant français, évoquant le problème du doublon que représente en France la lettre d'engagement et la convention de partenariat (en ce qui concerne les fonds propres), déclare que de nombreuses structures françaises refusent de signer des documents qui les engagent deux fois sur le même aspect. En ce qui concerne le projet AGORA-NOVA, les Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault ont envoyé les délibérations de leurs assemblées mais pas les lettres d'engagement de leurs présidents. Il estime que la délibération de l'assemblée prime car elle est indispensable à l'engagement du président du Conseil Général et que des arrêtés d'exécution sont pris en fonction de cette délibération. Le chef de file dit avoir envoyé l'original des conventions à part celle de son partenaire de Salerne. Le directeur du STC déclare que ces dernières sont manquantes. M. Croccolo affirme que les critères formels comptent. Le fait que les Conseils Généraux aient envoyé les délibérations des assemblées mais pas les lettres d'engagement pose problème car l'engagement de l'administration opérationnel et des ses représentants physiques est nécessaire en plus de celle de l'assemblée. La fiche projet est claire sur ce point. Il va de même pour les

contreparties nationales concernant les fonds propres des partenaires français et les règles intégrés par la coordination française, elle-même dans le Vade-Mecum.

Concernant le projet AGORA-NOVA, le chef de file dit avoir envoyé les originaux des conventions hors il s'avère que les conventions des dossiers sont des copies. La délégation française s'interroge sur la réception des dossiers auprès des organismes gestionnaires du Programme. M. Croccolo affirme que celles-ci n'ont aucun intérêt à rejeter des projets. Des précautions supplémentaires ont été prises pour ce 4^{ème} Appel pour éviter que des erreurs soient commises.

De plus, l'AUG propose de traiter les questions soulevées axe par axe et mesure par mesure.

Commençant les remarques sur l'axe 1, le représentant français déclare, concernant le projet MEDINTELLIGENCE, que le chef de file dit ne pas avoir été sollicité par le STC à communiquer les pièces faisant défauts car le nombre de pièces manquantes était supérieur au nombre maximum admis. Le directeur du STC rappelle que tous les chefs de file, y compris celui du projet MEDINTELLIGENCE, ont reçu un courrier du STC accusant réception du dossier et donnant un délai de dix jours ouvrables pour remplacer les copies par des originaux. Malgré les dires du chef de file qui dit avoir envoyé tous les documents en original, le STC montre que plusieurs des documents dont il dispose sont des copies, y compris ceux envoyés le 14 octobre, suite à la sollicitation du STC. Vu les 4 documents en original manquants le projet MEDINTELLIGENCE ne peut pas être considéré éligible.

Relativement au projet REMI, celui-ci a été envoyé après le délai pour cause d'une confusion sur les dates, le chef de file reconnaît son erreur. Cependant, la délégation française attire l'attention sur la qualité et la valeur certaine de ce projet. Il s'agit d'une erreur matérielle reconnue dont il serait dommage qu'elle porte atteinte à l'évaluation de fond du projet. De plus, d'autres projets font quant à eux l'objet de réintégration par la suite. M. Croccolo comprend la position de la délégation française mais doit s'opposer à sa requête par principe d'équité. L'éligibilité devrait alors être permise aux autres projets dont le dossier est arrivé en retard. Il est décidé de refuser la réintégration du REMI dans la liste des projets éligibles.

La représentante espagnole désire des éclaircissements concernant l'inéligibilité du projet I-TARTESSOS. Les détails du refus d'éligibilité lui sont exposés. Le STC lui présente le dossier et les pièces manquantes.

Le représentant français rappelle concernant le projet FORMED, que la signature des présidents d'université engage les structures, celles-ci en France refusent de signer deux documents qui les engagent identiquement. M. Croccolo estime que, par principe d'égalité de traitement, et vu les raisons expliquées préalablement, il n'est pas possible d'accepter l'éligibilité du projet FORMED.

Le représentant grec déclare que les chefs de file grecs des projets MEDI-TOUR, DGTHEATRE et SPOT disent avoir envoyé les dossiers le 30 septembre et posséder des justificatifs de la poste. Le STC montre que selon les cachets de la poste, les dossiers ont bien été envoyés après la date de clôture du 30 septembre. Cependant le coordinateur grec se réserve la possibilité de demander les justificatifs de l'envoi des

courriers recommandés le 30 septembre et régulariser ces dossiers qui ne présentent pas d'autres problèmes.

Le représentant français pose la question du cas où un seul partenaire est privé et pénalise tout le dossier. Pour le projet ECOLAGUNES, seul un partenaire provoque l'inéligibilité.

M. Croccolo est en principe d'accord pour que ce partenaire ne bloque pas l'évaluation sur le fond du projet cependant il est difficile de changer la règle en cours de programmation. Ceci aurait dû être décidé lors du 1^{er} Appel, maintenant cette pratique peut être envisagée pour la prochaine programmation. Le représentant grec affirme que dans certains cas, il est difficile de pouvoir définir précisément le statut des partenaires. Les délégations espagnole et française confirment. Le directeur du STC procède à la lecture des partenaires pour lesquels le STC est en attente des confirmations du statut assimilable public des partenaires. Mme Canale déclare qu'il est nécessaire que les coordinations nationales répondent dans les plus brefs délais sur les partenaires dont le statut est en suspens.

Le représentant grec rappelle que le seul problème du projet ARGONAUTES est la participation d'un partenaire privé. Mme Canale remarque que 13 projets sont déclarés inéligibles seulement car un des partenaires est inéligible.

Relativement au projet PROMED, la représentante espagnole déclare que la députation de Malaga dit avoir envoyé sa lettre d'engagement au chef de file grec dans les temps. Le STC montre que les documents qu'il a reçus ne sont pas en version originale.

Le représentant grec demande dans quelle mesure il était possible d'envoyer des pièces manquantes. Mme Canale répond que cela était possible seulement dans le cas d'un remplacement de pièces non originales et dans le délai de dix jours ouvrables selon le courrier envoyé par le STC à tous les chefs de file.

La représentante française remarque que, relativement au projet Village Terraneo 2, les premiers envois de pièces ont été par fax mais d'autres envois ont suivi. Le STC indique que ces envois ont été effectués mais après le délai.

Le représentant français déclare que le chef de file du projet ARCOMED a envoyé le dossier du projet au bureau de légalité tout en prévenant par courriel du retard que celui-ci aurait dans sa transmission au STC. Le STC n'a pas répondu à cet courriel du chef de file pour requérir la réception dans les délais du dossier. Celui-ci était prêt à temps cependant, par souci de formalisation (contrôle de légalité de la convention) et il n'a pas été transmis dans les délais. Le directeur du STC confirme la réception d'un e-mail et déclare que le STC n'est pas en capacité de répondre à ces messages, assez courants, signalant l'incapacité du porteur de projet de respecter les délais prévus pour différentes raisons internes ou externes .

Le représentant français précise qu'il ne demande pas là une dérogation. En effet, si le STC avait répondu au chef de file le dossier aurait été envoyé dans les délais. Mme Canale pense qu'il est préférable d'expliquer que le chef de file n'a pas pris en compte le délai de la procédure de contrôle de légalité et déclare qu'il est nécessaire de prendre une décision sur la question de l'éligibilité d'ARCOMED. Il existe deux manières de procéder : soit par déclaration explicite de chaque délégation, soit par manque de déclaration contraire. M. Croccolo opte pour cette deuxième voie de procédure, il est

décider de déclarer le projet éligible si aucune délégation ne se prononce négativement. La délégation espagnole estime que, en effet, le projet MEMOPLAN est également jugé inéligible pour des problèmes équivalents. La délégation espagnole demande qu'on lui justifie la différence de traitement. La représentante portugaise rappelle qu'il faut également prendre en compte le fait que nous nous trouvons au dernier appel et que l'enveloppe financière est faible. Le projet ARCOMED ne lui apparaît pas avoir un caractère transnational fort avec seulement trois pays membres sur les sept participants au Programme. Mme Canale donne lecture de la lettre du chef de file espagnol de MEMOPLAN. Il s'agit d'un problème de transmission entre le chef de file et les partenaires. Le ST estime qu'il n'est pas possible d'accepter l'éligibilité du projet MEMOPLAN. L'AUG demande aux délégations nationales de prendre une décision. Il ne s'oppose pas à l'éligibilité du projet ARCOMED si un consensus se dégage. La délégation française adopte. Il est décidé d'accepter l'éligibilité du projet ARCOMED.

3. Divers

Le directeur du STC présente plusieurs points:

- Premièrement un point d'information pour signaler que les conventions des 26 projets du 4^{ème} tour entre l'AUG et les chefs de file ont toutes été signées à l'exception de celles des projets Bassins Versants Méditerranéens (BVM) et Pic-RM. Les 24 autres conventions et fiches projets correspondantes sont disponibles dans l'extranet du site web.

- Les 33 projets du 3^{ème} tour vont se clôturer normalement au plus tard le 30 juin 2006. Des demandes de prolongation ont été soumises de manière formelle et informelle. Doivent-elles être acceptées et jusqu'à quelle date ?

A la demande de l'AUG de connaître les motivations de ces demandes il apparaît qu'il s'agit principalement de retard dans la mise en place des activités. M. Croccolo rappelle l'importance de respecter la règle du N+2. Il s'oppose à des prolongations plus tardives que le 30 septembre. Les dates retenues sont : le 30 septembre pour clôturer les activités et celle du 30 novembre pour les demandes de remboursement finales.

- La mise en place du SIG est quasi effective. Une formation des coordinations suivie de celle des partenaires des projets en cours sera effectuée.

La délégation espagnole exprime des doutes quant à la pertinence de solliciter les projets du 2^{ème} Appel à Projets pour la mise à jour du système. En effet, ces projets sont actuellement dans des périodes de clôture de leurs activités. Mme Canale concède que le délai est court mais néanmoins cela correspond à un investissement qui permettrait de former les administrations à utiliser cet outil pour l'avenir. Le directeur du STC confirme que plusieurs chefs de file du 2^{ème} Appel ont également présenté des projets ou en soutiennent dans les Appels ultérieurs. Le responsable du monitoring financier du STC déclare que cela permettrait la dissémination de bonnes pratiques dans les administrations locales. La représentante espagnole trouve cette idée intéressante concernant les chefs de file qui ont des projets dans les Appels à Projets ultérieurs mais considèrent que pour ceux du 2^{ème} Appel la procédure sera trop lourde.

La décision est donc prise de solliciter seulement les chefs de file du 3^{ème} Appel et ceux du 2^{ème} Appel qui sont en même temps chefs de file d'un projet de l'appel suivant.

- Le directeur du STC informe les membres du ST qu'un séminaire sera organisé au mois de juin à Rome sur les nouveaux outils dans le cadre d'une collaboration entre les Programmes MEDOCC et INTERACT. Le ST prend acte de cette information. L'AUG accorde sa permission pour l'éventuelle utilisation des locaux du STC pour cet événement à condition que les frais annexes soient pris en charge par INTERACT. Le directeur du STC définira l'implication du personnel du STC à cet événement selon leur charge de travail respective à cette période.

- Un autre point d'information est effectué concernant l'objectif 3 dans le cadre des nouvelles perspectives de programmation 2007-2013.

M. Croccolo rappelle la volonté de la Commission européenne concernant la mise en place des Programmes Opérationnels des différents espaces d'ici l'automne. Or, il s'avère que ce calendrier n'a que très peu de chances d'être respecté. En ce qui concerne l'espace alpin celui-ci reste identique alors que l'espace MEDOCC se couplera à l'espace ARCHIMED pour former l'espace MED élargi. Il se pose des questions sur le financement et la préparation de ce futur espace MED, en présence de deux Programmes et deux Assistance Technique différentes. Il prendra donc contact officiellement avec la Commission pour demander des clarifications sur la répartition financière entre les nouveaux programmes. Les membres du ST confirment leur volonté d'utiliser l'Assistance Technique du Programme MEDOCC pour travailler à la préparation du nouveau Programme MED en rendant éligibles aux programmes actuels (III-B MEDOCC et ARCHIMED) les dépenses liées à la préparation du futur programme au titre de l'Objectif 3.

La Commission est en train de réunir les autorités des Programmes des différents espaces pour préparer la future programmation. Il est possible d'anticiper en demandant aux Etats-membres de nommer des négociateurs à même de préparer le nouveau Programme.

M. Croccolo se propose de faire distribuer aux délégations nationales les travaux des espaces CADSES et Espace Alpin dans ce domaine. Il propose aussi d'établir une Task Force regroupant quelques personnes pour chaque pays prenant part au Programme pour travailler à la préparation des nouveaux outils. La Task Force et les groupes de travail s'appuient habituellement au STC pour l'organisation de leurs activités. Après vérification sur l'éligibilité des frais avec la Commission, il y propose que le 8 mars après-midi (date à confirmer pour ne pas interférer avec la réunion sur le futur instrument de voisinage) une première réunion établissant la Task Force et définissant son plan de travail.

Le représentant français pose une question sur le couplage par les services certificateurs des fonds complémentaires et des fonds FEDER/CPN. M. Croccolo répond qu'il est nécessaire de séparer dans les certifications les fonds complémentaires et les fonds FEDER/CPN.

Le responsable du monitoring financier du STC rappelle qu'il doit être procédé à la nomination officielle des membres du GCF d'ici mercredi 8 février.

M. Croccolo, pour l'AUG, clôt la séance et remercie les participants.

Secrétariat Transnational (ST)

Réunion du ST du 10 et 11 avril 2006 à Rome

Le Secrétariat Transnational s'est réuni le 10 et 11 avril 2006 à Rome et on a discuté des points suivants:

1. Divers
2. Evaluation des projets présentés au dernier Appel à Projets (5^{ème} tour)

1. Divers

M. Croccolo salue les participants et leur souhaite la bienvenue au nom de l'AUG.

M. Kamarotos souhaite évoquer les points divers en premier lieu. Deux points divers sont à l'ordre du jour :

- concernant toutes les dépenses dont les factures et les paiements seraient effectués après la clôture officielle des activités du projet (notamment les frais généraux de gestion et charges sociales relatives aux frais de personnel), doit-on considérer ces dépenses comme éligibles?

Les membres du ST s'accorde à penser que la réponse à cette question est affirmative à condition que ces dépenses soient acquittées en temps utile (au plus tard dans les deux mois suivants la clôture des activités) afin qu'elles puissent être contenues dans la dernière demande de remboursement.

Le représentant français désire qu'on lui rappelle ce qui a été effectué précédemment concernant les dépenses relatives aux frais de clôture eux-mêmes et savoir si ceux-ci sont également éligibles après la fin des activités du projet.

De l'avis général des participants, il est convenu que l'on ne peut pas appliquer des règles différentes pour les projets clôturant prochainement que pour ceux ayant déjà été clôturés auparavant. Donc ces frais ne pourront pas être considérés comme éligibles. Par contre, pour la prochaine programmation, il est possible de prévoir des frais spécifiques de clôture comme il est déjà prévu des frais de gestion de la préparation du projet.

- contrats des membres du STC et vise à clarifier la situation future les concernant.

M. Croccolo estime qu'il est évident que la clôture des activités de la présente programmation nécessitera les compétences et l'engagement d'une partie des membres du STC. Néanmoins, il est difficile de prendre des décisions définitives sur cet aspect attendu que l'Autorité de Gestion de la future programmation n'est pas encore assignée.

La représentante espagnole considère, au contraire, que la totalité des membres du STC sera nécessaire pour clôturer les activités du programme, conformément aux décisions déjà prises pour les autres espaces (notamment les contrats du personnel du STC III C SUD ont été prolongés pour l'ensemble de ses membres). Cela apparaît d'autant plus important compte tenu du nombre élevé de projets en cours et prochainement approuvés.

Le représentant français confirme la position de la délégation espagnole et pense qu'il est nécessaire de fournir des renseignements rapidement aux membres du STC pour

ne pas les laisser dans l'expectative. De plus, il pense qu'une transition progressive des membres du STC dans les structures de gestion de la nouvelle programmation serait envisageable.

La représentante espagnole acquiesce. Elle souhaite que soit lancée une procédure écrite pour s'occuper de la question de la prolongation des contrats du personnel du STC.

Le représentant français n'est pas d'accord et voudrait que la prolongation des contrats soient faites lors du CP qui se réunira à Malte pour ne pas laisser les membres du STC dans l'attente, de plus les modalités de la gestion du futur espace MED devraient être connues à ce moment.

M. Kamarotos évoque en suivant les questions visant la participation de partenaires des Pays MEDA aux projets en cours. Les demandes de participation ont été reçues et sont pour l'instant en cours de traitement. Le STC effectuera un rapport sous la forme d'un avis technique sur ces candidatures qui pourra être examiné lors du CP de Malte. Successivement, sera ouvert un autre cycle de présentation de candidatures de Pays MEDA pour le dernier Appel à Projets en cours d'approbation. M. Croccolo estime qu'il sera nécessaire de réunir un CS avec la participation du STC dans la suite du CP de Malte pour évoquer cette question.

Le représentant français agréé à cette idée. La représentante espagnole désire aborder le sujet de Revermed et des problèmes concernant les certifications de certains partenaires italiens qui bloquent les remboursements. La représentante portugaise informe que les 2 partenaires portugais (CCDR Algarve et CCDR Alentejo) ont terminé déjà leurs activités mais ils n'ont pas reçu aucun remboursement de la part du Chef de File, et la 1ère validation de dépenses a été envoyée au Chef de File en juillet 2004; la situation de blocage que se vérifie dans ce projet pose des graves problèmes financiers à ces administrations publiques.

M. Croccolo répond que l'AUG fera une vérification de la situation à ce sujet. Le représentant français souhaite connaître la situation actuelle du projet Métropole Nature et de la médiation qui a été engagée entre le chef de file et le partenaire de la Ligurie. M. Carpi déclare que celle-ci est en cours, un courrier devrait arrivé prochainement.

2. Evaluation des projets présentés au dernier Appel à Projets (5ème tour)

M. Kamarotos procède à la présentation sur Power Points des données statistiques et des principales tendances concernant l'évaluation de l'actuel Appel à Projets. Il commence par signaler que ce dernier appel 2005 se caractérise avant tout par le nombre le plus élevé de candidatures connus jusqu'à présent aussi bien en ce qui concerne le nombre de dossiers soumis (202 projets) qu'en ce qui concerne le nombre de projets évalués (144). En ce qui concerne l'éligibilité, 58 dossiers ont été considérés inéligibles pour des raisons d'inéligibilité formelle, à savoir 29% des projets reçus. Le score moyen des projets présentés est de 52,94%. La répartition des projets par axe indique que l'axe 4 est encore celui où le plus de projets (81) sont présentés et reste dans les mêmes proportions que pour l'Appel précédent (56%). Il en va de même pour l'axe 1 qui présente 31 projets pour cet appel (21%) quand l'Appel précédent en

proposait 19 (20%). Par contre, on observe une inversion concernant l'axe 2 et l'axe 3, ce dernier était sous-représenté au 3ème Appel (5 projets) et propose maintenant 19 projets (soit une croissance de 5 à 13%). La majorité des projets implique 3 ou 4 Etats-membres différents et les régions les plus représentées sont dans l'ordre PACA, la Sicile et l'Andalousie. Quant à la composition transnationale du partenariat on peut toujours constater une prédominance des partenaires italiens, aussi bien concernant les chefs de file (50% suivis de 21% Espagnols) qu'en ce qui concerne les partenaires, chefs de file confondus (39% Italiens suivis de 23% Espagnols). Les nombre de partenaires se situent principalement entre 4 et 10, ce qui correspond à une bonne moyenne selon l'expérience du STC pour la gestion de ce type de projets. Un peu plus de la moitié des projets propose un partenariat avec les pays MEDA (25% du total des projets avec un seul partenaire PTM). Le Pays Tiers le plus représenté est le Maroc avec 48 partenaires engagés dans les projets suivis de la Tunisie (33) et de l'Algérie (13). En ce qui concerne la répartition par axe, mises à part les tendances confirmées de sollicitation élevée de l'axe 1 et surtout de l'axe 4, l'axe 3 est bien plus amplement sollicité, lorsque l'axe 2 est celui où les demandes de FEDER sont le plus proche de celui disponible avec un projet sur deux sélectionnable.

M. Carpi expose les différents tableaux mettant en avant le reliquat du programme disponible pour cet Appel selon différents scénarios possibles :

Tableau 1 → Engagé sur les quatre appels, par projet et réparti par Etat,

Tableau 2 → Dépensé sur les deux premiers appels et estimé à 95% des dépenses du montant engagé pour les deux appels suivants, par projet et réparti par Etat,

Tableau 3 → Dépensé sur les deux premiers appels et indiqué à 100% des dépenses du montant engagé pour les deux appels suivants, par projet et réparti par Etat.

M. Croccolo : considère qu'en premier lieu, il est nécessaire de prendre une décision relativement au tableau sur lequel se basera le travail du ST pour déterminer les fonds encore disponibles pour cet Appel à Projets. Il demande à M. Carpi de définir selon lui lequel de ces scénarios constitue une base de travail réaliste pour ce ST ; il estime que le dernier tableau présente une base de travail raisonnable. Par contre, il est possible de mettre des projets sur une liste de réserve dans l'attente de la libération de fonds venant de projets dont les budgets n'auraient pas été intégralement utilisés.

La représentante espagnole juge de plus que l'AUG doit engager des fonds qu'elle possède réellement et peut difficilement signer des conventions pour des projets sur la base d'estimation de ressources qui seraient ultérieurement disponibles. Elle affirme donc que le dernier tableau doit être celui servant de base de travail au ST.

M. Carpi ajoute que les projets qui seront sélectionnés lors de cet Appel présenteront également un reliquat qui sera potentiellement réaffectables aux projets de la liste de réserve.

La représentante espagnole voudrait connaître le montant du reliquat disponible sur l'axe 5 de l'Assistance Technique et savoir si celui-ci est également utilisable.

M. Carpi affirme que d'après les premières estimations qui ont été effectuées avec l'AUG il n'y aura pas de reliquat sur cet axe.

M. Croccolo déclare donc que le travail de sélection du ST se basera sur le 3^{ème} tableau du reliquat fourni par le STC.

Le représentant français indique que dans le tableau se trouve une ventilation par Etats-membres concernant les montants engagés en fonds FEDER. Cette ventilation est un guide avec lequel il faut tenir compte mais qu'il faut privilégier avant tout la qualité des projets.

M. Croccolo rappelle la liste des projets inéligibles qui a été dressée. Après les vérifications qui ont été faites, trois projets ont été réintégrés à la liste des projets éligibles et font partie de ceux qui ont été évalués sur le fond. Pour ceux qui sont inéligibles il faut rappeler que cette liste n'est pas officiellement approuvée jusqu'au CP mais qu'il est néanmoins possible de faire parvenir aux chefs de file concernés une lettre explicative non définitive d'ici au CP qui se réunira à Malte en mai prochain. Car s'agissant essentiellement d'une question technique, le STC peut faire parvenir une note explicative aux personnes visées.

Suite à une présentation détaillée des 58 projets inéligibles, le ST valide cette liste, ci-jointe en annexe 1. M. Croccolo propose que le STC ne présente pas chaque projet individuellement lors de ce ST mais qu'on procède à une évaluation générale par axe pour gagner du temps et se consacrer directement aux projets qui semblent les plus intéressants.

Les projets recommandés par le ST à l'approbation du CP sont énumérés dans le tableau récapitulatif ci-joint en annexe 2 (Liste A). Les projets non recommandés à l'approbation du CP sont énumérés en annexe 2 (Liste B, C).

Les projets recommandés pour faire partie d'une liste de réserve (voir Annexe 2, Liste B), pourront être approuvés selon les disponibilités de FEDER dans l'ordre suivant :

- Axe 1 : Medina, Medorfevres, Biomedi, Red pro-RSE, Sarome.
- Axe 2 : Mimarmed, Medocc-tech.
- Axe 3 : Medigate, Medi@mbiance, Symlog, Soho, Main, Wermo.
- Axe 4 : Vegetpollozone, Archeomed, Marinet, Chateco, Sipry, Grydsac, Esprimed, Calipso, Terinat.

M. Croccolo propose de dresser trois listes regroupant les projets évalués lors de ce ST. Une première liste A comportera les projets qui ont été recommandés à l'approbation du CP. La deuxième liste B accueillera les projets de qualité qui ont du être départagés avec la liste A selon les critères des priorités nationales et du fait d'un montant de FEDER disponible insuffisant. La troisième liste C regroupera les projets considérés de qualité insuffisante.

Le représentant français estime qu'il est nécessaire de préciser en préambule du CP que ce tour de sélection a proposé de nombreux projets de qualité mais nécessitant des financements du FEDER très important. Ceci a justifié la réduction des budgets afin de recommander au CP la sélection d'un nombre le plus élevé possible de projets pour ce tour.

M. Croccolo remercie les membres du ST et leur donne rendez-vous au CP du mois de mai.

Secrétariat Transnational (ST)

Réunion du ST du 5 octobre 2006 à Sestri Levante

Le Secrétariat Transnational s'est réuni le *5 octobre 2006 à Sestri Levante* et on a discuté des points suivants:

1. Adoption de l'Ordre du Jour
2. Monitorage d'avancement des projets du 2^{ème} Appel et perspectives pour le financement des projets mis sur liste de réserve (4^{ème} Appel)
3. Organisation du STC
4. Divers

1. Adoption de l'Ordre du Jour

M. Croccolo désire traiter dans le point divers la question des lettres que la Commission européenne a envoyé à l'AUG de MEDOCC.

L'Ordre du Jour est adopté sans autres modifications.

2. Monitorage d'avancement des projets du 2^{ème} Appel et perspectives pour le financement des projets mis sur liste de réserve (4^{ème} Appel)

M. Carpi fait la présentation d'un tableau de monitorage des projets du 2^{ème} Appel qui a été structuré à partir des données fournies par les Chefs de file. Ce tableau indique les montants de contributions FEDER engagés que les projets prévoient de ne pas dépenser. Les Chefs de file ont communiqué au 30 juin des données prenant comme appui les dépenses qu'ils estiment pouvoir mener d'ici le 30 septembre 2006 soit généralement la date de clôture des projets.

A l'époque où a été mis en place ce monitorage, deux objectifs étaient recherchés :

- connaître le montant de fonds FEDER engagé qui peut être réaffecté dans les projets du 4^{ème} Appel mis en liste de réserve
- mener une évaluation permettant d'estimer un éventuel dégagement de fonds à la fin de l'année, suivant la règle N+2, au niveau des projets.

il est décidé d'envoyer une lettre circulaire aux Chefs de file des projets du 3^{ème} et 4^{ème} Appels pour rappeler la question du dégagement d'office de fonds FEDER. A cette fin il est décidé d'associer les coordinateurs nationaux dans la démarche ainsi que de réitérer au cours du mois de novembre une communication vers les Chefs de file.

En ce qui concerne la question des 5% de retenue sur le FEDER, par la Commission, à la fin du Programme. Jusqu'à présent il n'y a pas eu aucun type de retenue à la clôture des projets. Il faut donc prévoir un mécanisme financier de retenue à partir de maintenant, et qui devra être supérieur à 5% pour les projets dû au fait que les précédents projets déjà clôturés ont été remboursés à 100%.

Quant à l'utilisation des reliquats des projets du 2^{ème} appel on doit faire bien attention de ne pas programmer plus de fonds FEDER qu'il n'est finalement disponible.

Il apparaît à la suite de ce monitorage qu'environ 3,1 millions d'euros de fonds FEDER serait probablement disponible. Les renseignements fournis par les responsables de la gestion de projets permettent d'affiner ces données sans les changer substantiellement. Ce chiffre est approximatif et indicatif, il doit être nécessairement confirmé par les données fournies après la clôture effective des projet du 2^{ème} appel.

Dans ce cas, il sera indispensable de prendre une décision avant la fin de l'année 2006. Il serait nécessaire de procéder par procédure écrite du CS de manière à raccourcir les délais, pour permettre un transfert des fonds encore disponibles entre les axes. Le ST suivant le classement du CP de Malte, adopte comme principe qu'il serait possible de proposer l'adoption des projets suivants qui ont été placés sur liste de réserve si les données présentées restent identiques : MEDINA, MIMARMED, MEDOCCTECH, MEDIGATE et VEGETPOLLOZONE. Les données présentées étant prévisionnelles, si des fonds FEDER supplémentaires se trouvaient disponibles il serait alors décidé de les allouer au projet ARCHEOMED. Il apparaît essentiel aux membres du ST de programmer de nouveaux projets dès que les fonds s'avèrent disponibles.

M. Kamarotos rappelle que dans le cadre des décisions prises à ce jour pour les projets du 2^{ème} Appel, les prolongations d'activités au-delà du 30 septembre ne seront pas acceptées.

Il demande en cas de demande de prorogation ultérieure quelle position doit adopter le STC/AUG. M. Croccolo précise que, comme déjà fait dans le passé, il devrait y avoir une flexibilité pour les demandes de prolongation des activités (par ex. pour faire l'événement final) afin de permettre d'éviter des dégagements d'office éventuels de fonds FEDER.

Le ST propose que des éventuelles demandes de prolongation concernant les activités des projets du 2^{ème} Appel seront encore recevables et seront traitées par procédure écrite, ainsi que toute autre demande d'ajustement budgétaire, dans les limites des contraintes imposées par la règle N+2. Une certaine flexibilité sera adoptée également pour l'échéance de présentation des demandes de remboursement finales.

3. Organisation du STC

Le STC va connaître plusieurs changements dans son organisation interne.

Son directeur, M. Kamarotos, quitte ses fonctions à la fin du mois d'octobre ainsi que sa responsable de la communication, Mme Kassoura. Mme De Nigris, responsable de la gestion de projets, quitte temporairement le STC pour raison de maternité.

Le ST décide de confier à l'AUG la tâche de coordonner les activités du STC. En ce qui concerne le poste de responsable de la communication laissé vacant par le départ de Mme Kassoura, il sera proposé à M. Marino de prendre ce poste selon ces disponibilités. Enfin, l'absence en congé maternité de la responsable de la gestion de projets Mme de Nigris sera suppléée par M. Martins.

4. Divers

Le ST traite par la suite la question des lettres de la Commission européenne envoyées à l'AUG du Programme MEDOCC. M. Croccolo se déclare assez surpris et regrette la manière employée pour ces deux lettres. Il pointe un manque de communication interne entre deux services de la même Direction générale de la Commission européenne car ces deux lettres abordent la gestion du Programme de manière diamétralement opposée.

Dans un premier temps à la mi-septembre, l'AUG a reçu une lettre très positive de la directrice du service de la Coopération territoriale, actions urbaines et régions

ultrapériphériques de la Direction Politique Régionale qui se félicitaient de la bonne exécution générale du Programme et notamment qu'il n'y a pas eu de fonds perdus pour le Programme à la fin 2005 dans le cadre de la règle N+2. Cependant, quelques jours plus tard, une autre lettre du directeur du service Audit de la même Direction générale est reçue, celle-ci est rédigée sous une forme très négative et menace le Programme d'une suspension des paiements par la Commission européenne des fonds FEDER. Les deux courriers ont été circulés préalablement aux membres du ST. Le deuxième courrier pose le problème des contrôles de 2^{ème} niveau sur les projets du Programme qui n'ont pas encore débuté. L'AUG est en train de mener la procédure pour signer le contrat avec la société d'audit chargée d'effectuer ces contrôles dans le but de voir commencer ces contrôles avant la fin de l'année.

La représentante française désire rappeler que les deux lettres n'abordent pas les mêmes sujets : la première concernant les activités développées par le Programme et la seconde s'appliquant aux règles formelles de l'audit ce qui explique la différence de ton entre elles. Elle désire connaître l'avancement de la procédure à ce jour.

M. Croccolo déclare que l'échantillonnage n'est pas encore effectué mais estime qu'il est possible et nécessaire de mener les premiers contrôles d'ici la fin du mois de novembre 2006. L'entreprise qui a été choisie va travailler dans les meilleurs délais pour permettre de mettre en place les activités ; il souligne que le GCF est responsable de la mise en œuvre de la procédure et que l'AUG n'a pas de pouvoirs décisionnaires dans cette matière.

L'AUG se chargera de transmettre une réponse officielle à la lettre de la Commission européenne. Des informations seront transmises aux coordinations nationales dans les meilleurs délais pour les informer sur l'avancement de la procédure.

Le ST clôture sa session.

2.3 Synthèse des problèmes significatifs rencontrés dans la gestion du Programme et éventuelles mesures adoptées

Pendant l'année 2006 l'AUG n'a pas rencontré des problèmes significatifs dans la gestion du Programme; pourtant, il n'y a pas des mesures adoptées à mentionner.

2.4 Recours à l'Axe assistance technique

Le Secrétariat Technique Conjoint

Pendant l'année 2006 le STC, déjà totalement opérationnel à compter de l'année 2004, connaît plusieurs changements dans son organisation interne.

Le CS du 11 mai 2006 à Malte a bien accepté la proposition de l'AUG de renouveler l'ensemble des contrats des membres du STC jusqu'à la fin 2008 avec les mêmes conditions.

En occasion de la Réunion du CP du 18 juillet 2006 à Malte, le directeur M. Kamarotos annonce qu'il ne renouvellera pas son contrat de directeur du STC, et que son départ est prévu au 31 octobre ainsi que sa responsable de la communication, Mme Kassoura. En occasion des Réunions du ST et du CP du 5-6 octobre à Sestri Levante est décidé de confier à l'AUG la tâche de coordonner les activités du STC et M. Croccolo est le nouveau directeur ad intérim du STC et il a été proposé à M. Marino de prendre le poste de responsable de la communication, tout en considérant qu'il avait déjà travaillé au STC pendant la période de maternité de Mme Kassoura et il était le deuxième dans la liste de la procédure de sélection des membres du STC .

De plus, Mme De Nigris, responsable de la gestion de projets, communique qu'elle quittera temporairement le STC pour raison de maternité et elle sera suppléée par M. Martins, déjà stagiaire au STC.

Pendant le mois de novembre 2005, la nouvelle offre de recrutement a été engagée. Pour la première fois la condition d'avoir de l'expérience dans les Fonds Structurés n'était pas requis. Les candidats qui ont répondu étaient: 9 pour la France, 1 pour la France et l'Italie, 6 pour l'Italie et 1 pour l'Espagne. Deux personnes sélectionnées: 1 pour la France et 1 pour l'Italie.

Suite à l'offre de recrutement prédisposée par l'Autorité Unique de Gestion et diffusée par les coordinateurs nationaux, le Secrétariat Technique Conjoint a eu 2 stagiaires dans l'année 2006: M. Tarantino a démarré sa collaboration au STC le 15 mars jusqu'au 15 septembre avec une prorogation, approuvé avec procédure écrite, du 16 septembre au 16 novembre, une pause temporaire jusqu'à la fin de novembre et une dernière prorogation au 1 mars 2007. L'autre stagiaire, M. Martins, a débuté le 23 janvier pour une période de 6 mois, avec une prorogation, approuvé avec procédure écrite, jusqu'au 24 octobre.

Les membres du STC représentent presque tous les Etats qui participent au Programme, comme il suit et ce principe est valable aussi pour la sélection des stagiaires.

Le STC assiste l'AUG dans la mise en œuvre du Programme.

Les principales tâches de cette cellule sont l'instruction et le suivi des projets, le monitoring et le suivi financier et procédural et l'implémentation de la communication et information du Programme.

Le travail technique du Secrétariat transnational assure l'animation, l'évaluation et la sélection transparente et équitable des projets; auprès des bureaux du STC il y a toute la documentation officielle des projets sur support papier et électronique; en outre le STC pourvoit à la gestion courante des projets, en mettant à jour les tableaux financiers avec les actualisations et les modifications qui il y a pendant le cycle de vie des projets.

En vue de l'évaluation intermédiaire et ex-post du programme le STC met place des outils de suivi comme les indicateurs physiques, financiers et d'impact du Programme. Les responsables financiers du Secrétariat préparent les analyses sur l'avancement du programme par le biais de l'élaboration des données provenant du monitoring.

Concomitamment avec les coordinateurs nationaux, le STC appui dans la rédaction et révision des documents officiels de l'AUG.

Dans les domaines des circuits financiers, le STC reçoit et contrôle les demandes de remboursements des chefs de file des projets, depuis il procède à l'activation des circuits des paiements.

En matière de mise en œuvre des mesures de publicité et d'information cet organe organise des journées d'information et d'animation du territoire; en outre pour que le Programme ait la plus grande visibilité possible, le STC pourvoit à la publication de brochures et matériaux d'information ainsi que la mise à jour du site web avec les dernières nouveautés sur les événements de Medocc.

A la suite du lancement des projets du dernier appel, en 2005, le STC a été engagé dans l'activité de support aux promoteurs pour la solution de spécifiques problématiques liées, en particulier, à la rédaction de la fiche projet, du plan financier, et de partenariat: assistance téléphonique, informatique et *de visu*.

En ce qui concerne soit Internet que la mise en œuvre et la réalisation d'autres instruments de communication, la société Mondoweb a travaillé avec continuité à partir du mois de septembre 2005 et pour l'entière année 2006, jusqu'au 31 décembre, échéance contractuelle.

La société s'est occupé de la gestion dynamique (introduction, modification et annulation) des contacts.

L'activité de *hosting* est exécuté régulièrement, sans interruption de service; sur demande du STC ou de l'AUG la documentation est complétée et mise à jour.

En ce que concerne la réalisation des instruments de communication, la société Mondoweb s'est occupé de la planification, réalisation et imprimerie de 500 copies de la guide *Projets Interreg III B Medocc*, 500 copies de trois newsletters, 1000 Guide Projets.

En occasion de la Conférence Transnational du Partenariat du 3 octobre, la société Mondoweb a été chargé d'envoyer le matériel informatif de la siège du STC à la siège de la réunion ; 200 copies de la publication mentionnée, 300 blocknotes, 250 chemises porte-documents.

Enfin le site web représente le moyen le plus efficace de diffusion des informations pour les partenaires qui participent aux projets dans le cadre du Programme. En effet,

ils peuvent acquérir les nouveautés du programme, les dates des réunions, télécharger les documents officiels du Programme et les contacts des projets.

Utilisation de l'Assistance Technique au niveau central (AUG)

La mise en œuvre du programme MEDOCC nécessite, d'une part, d'un bon fonctionnement des structures communes de coopération et du déroulement efficace des procédures de mise en œuvre du programme et d'autre part, de la participation d'un plus grand nombre de porteurs de projets pour enrichir le Programme de leurs propositions, et la promotion du Programme auprès du grand public pour rendre compte des résultats atteints.

Pour cette raison, les Etats membres qui ont participé à la définition du Programme (Espagne, France, Italie, Portugal et Royaume-Uni) ont identifié un Axe intitulé «Assistance Technique» (Axe 5) destiné à soutenir la préparation, la mise en œuvre et le suivi des structures et des procédures mises en place par le programme, et à promouvoir et faire connaître le programme auprès des bénéficiaires finaux.

Cet axe est composé de deux mesures:

- Mesure 5.1 concernant les «Activités de gestion, mise en œuvre, suivi et contrôle»;
- Mesure 5.2 concernant les «Activités d'accompagnement à la mise en œuvre du programme: animation, information, évaluation et publicité».

Le montant FEDER consacré à la mesure 1 correspond à 5% du montant total du FEDER destiné au programme et celui consacré à la mesure 2 correspond à 2% du montant total du FEDER.

En ce qui concerne la Mesure 5.1, activités de gestion, mise en œuvre, suivi et contrôle, la société Ernst & Young Financial Business Advisors S.p.A. a commencé à travailler avec continuité à partir du mois de septembre 2003.

Dès son début l'Assistance Technique (AT AUG) assure un «help desk» (téléphonique, électronique ou rencontres) pour les chefs de file et les partenaires des projets en tous les phases de vie du projet, de la phase de présentation du projet à la phase de réalisation du projet même pendant lequel peuvent survenir des problèmes comme la nécessité des modification du projet et de budget et plusieurs problèmes liés au partenariat.

L'AT AUG assiste les promoteurs des projets pendant les appels à proposition en répondant aux questions sûr l'éligibilité des pays et des partenaires et la compilation des fiches.

En outre, l'Assistance Technique aide l'AUG pour la révision et la mise à jour de la documentation officielle (réponses aux lettres de la Commission européenne, etc.).

L'équipe fournit des modalités d'archivage des informations des procédures de compte rendu, une forme de gestion des demandes uniques de remboursement envoyées par les chefs de file des projets.

Parmi les tâches de l'AT AUG il y a, aussi, l'aide dans la procédure de certifications des dépenses à la Commission européenne et la rédaction de la relation pour la Cour des Comptes.

L'AT, enfin, aide l'AUG dans la gestion des rapports avec le STC en participant aux réunions de coordination; en prédisposant une ébauche de directives de l'AUG au STC; en rédigeant les contrats de travail des membres du STC; en rédigeant les enveloppes de paye pour les membres du STC; en fournissant consultation légale; en atténuant les problèmes de personnel et informatiques.

Les **travaux de niveau international** l'AT AUG donne un support pour la définition du calendrier pour la rencontre annuelle avec la CE, le Secrétariat Transnational, le Comité de Programmation, le Comité de Suivi, pour la préparation de la documentation nécessaire, pour la prédisposition de rapports sur l'avancement financier du Programme et, plus en général, pour la gestion des rapports avec la CE et les autres Etats membres.

Utilisation de l'Assistance Technique au niveau des Etats membres

FRANCE

1) Appui au porteur de projets

Animation du partenariat local (recherche de partenaires, aide au montage de dossiers, ...) par la tenue de réunions techniques associant notamment les porteurs de projets potentiels ainsi que les pouvoirs publics compétents.

Coordination de l'instruction nationale (évaluation), par les services techniques régionaux de l'Etat, des projets déposés dans le cadre du 4^e appel à projets, avant la programmation intervenue en mai 2006.

Appui au maîtres d'ouvrage des projets approuvés pour leur mise en œuvre administrative, technique et financière, afin de clarifier de nombreux points (prise en compte et certification des dépenses communes assurées par le chef de file et financées pour partie par les partenaires, ...) et d'aplanir un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre administrative et financière des projets (circuit de certification dans les autres Etats membres, charges assurées par le chef de file, paiements du FEDER par l'Autorité de paiement, relations entre les chefs de file et les instances du programme, ...).

Appui à un certain nombre de chefs de files français en vue de la participation à leur projet des partenaires issus des pays financés par les fonds MEDA.

Participation à plusieurs séminaires de clôture de projets.

Relances auprès des maîtres d'ouvrage pour accélérer le processus de demandes de remboursement afin de prendre en compte le plus grand nombre de dépenses effectuées en 2006 au regard de la contrainte du dégageant d'office.

2) Actions de communication

Organisation le 14 avril et le 23 juin 2006 de deux séminaires d'information associant les quatre régions françaises éligibles au programme. Ceux-ci ont réuni environ 60 participants des institutions constituant le partenariat national (services de l'Etat et des Régions concernées) et ont notamment permis de recueillir des retours sur la mise en

œuvre du programme MEDOCC et des contributions pour la préparation de la nouvelle génération de programmes 2007-2013.

3) Coordinations des contrôles de premier niveau

Poursuite du travail de coordination de la certification des dépenses effectuées par les maîtres d'ouvrage français des projets programmés.

Alimentation de la base de données permettant d'assurer le suivi des dépenses certifiées.

Le système n'a pas évolué par rapport à ce qui a été présenté dans les années précédentes.

Les contrôles de premier niveau sont exercés par les services déconcentrés de l'Etat relevant des différents ministères techniques dans chacune des quatre régions éligibles au programme. Ceux-ci établissent un certificat mentionnant le niveau de la dépense éligible et le FEDER correspondant. C'est sur la base de ce certificat, et après vérification du dossier par la coordination nationale, que l'Attestation qui est signée par le secrétaire général pour les affaires régionale par délégation du Préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet coordonnateur pour la partie française. Celle-ci est alors retournée au maître d'ouvrage accompagnée de l'original de la demande de remboursement.

Ce dispositif a fonctionné de façon satisfaisante grâce notamment aux contacts entre la Coordination nationale et les services certificateurs.

La CICC, suite à un audit sur quelques projets : SIMT, INTERNUM, METROPOLE NATURE et AQUANET a demandé à la coordination nationale de procéder à des vérifications complémentaires et de transmettre les justificatifs nécessaires. La coordination nationale a transmis les réponses à la CICC début 2006.

Sur l'initiative de la préfecture de région PACA et en présence du STC, une réunion spécifique des partenaires du projet METROPOLE NATURE a été tenue en septembre 2006, afin de résoudre les difficultés rencontrées en matière de certification des dépenses de coordination du chef de file et de remboursement du FEDER aux partenaires.

Les contrôles réalisés en 2006 dans le cadre des certifications des dépenses des maîtres d'ouvrage, n'ont pas mis en évidence d'irrégularités nécessitant une information de l'OLAF.

Toutefois, ils ont parfois conduit les services qui certifient les dépenses à ajuster la dépense éligible en ne retenant pas certaines d'entre elles qui ne se seraient pas.

La mise en place du dispositif de contrôle de 5 % qui procède d'une approche transnationale n'ayant pas totalement abouti en 2006, aucun contrôle n'est intervenu en France, comme sur l'ensemble du programme.

4) Participation aux structures de gestion du programme

La coordination nationale assure aux côtés de l'Etat Français (représenté par la DIACT), une participation aux structures de gestion du programme, en partenariat avec l'AUG, le STC et les autres Etats membres, dans le cadre de différentes réunions des dispositifs prévus par le programme (secrétariat transnational, comités de

programmation et de suivi de Malte et de Sestri Levante), ainsi que pour les réunions préparatoires au lancement du programme Espace MED 2007-2013 (soutenues dans le cadre de l'assistance technique MEDOCC).

GIBRALTAR

M. Henry J. Casciaro a été nommé en tant que nouveau point de contact national. La coordination nationale a participé à la conférence de Sestri Levante, en octobre 2006 et à la réunion de la Task Force de Athènes en décembre 2006. Pour l'année 2006 l'état membre du PIC ne mentionne pas des projets en cours d'œuvre.

GRECE

Rencontre Technique à Thessalonique concernant la préparation du nouveau programme MED; présentation des résultats du questionnaire soumis aux organismes, administrations, autorités, instituts, et autres groupes et institutions nationales. La discussion concernait la participation des institutions dans le nouveau programme.

Rencontre de la Task Force du nouveaux programme MED a Athènes.

Les autres activités concernait les déplacements, les salaires du personnel additionnel, les installations etc.

La coordination nationale a amélioré le site internet, concernant notamment la version anglaise, avec la mise au point des nouveaux outils Production des brochures et documents de promotion et des publicité concernant les programmes dans lesquelles la Grèce participe. La production des documents et le support technique sont due a la participation de l'Autorité de Gestion a l'exposition internationale de Thessalonique.

PORTUGAL

1) Appui aux porteurs de projets

La coordination nationale a donné appui continue et systématique aux porteurs de projets et aux potentiels porteurs de projets et a fonctionné comme « guichet ouvert » pour toutes les institutions engagées et/ou intéressées aux projets ; la coordination a assuré l'animation du partenariat, l'appui au montage des dossiers, l'information nécessaire pour le remplissage des fiches-projet et pour les formulaires de validation de dépenses.

2) Actions de communication

Tous les événements (appel à projets, appel pour la sélection des membres du STC, réunions, séminaires etc.) ont été publicités et divulgués dans les sites nationaux et dans les sites des régions portugaises intéressées par le Programme.

La coordination a fait aussi une divulgation personnalisée des événements Medocc auprès des porteurs portugais et des potentiels porteurs. La coordination nationale a participé aussi aux Journées de Clôture et de divulgation des résultats, du Projet

PROGECO et aux réunions de balance sur les résultats du Programme Medocc pour le Portugal (Workshop de Mértola).

3) Réalisation des contrôles de premier niveau

L'UCN a assuré la réalisation des contrôles de premier niveau, l'animation du circuit de certification des partenaires portugaises, donnant toute l'information nécessaire en matière d'éligibilité de dépense et correcte remplissage du formulaire de remboursement, (l'UCN a élaboré un KIT MEDOCC, utile pour la compilation des formulaires, divulgué parmi les partenaires).

L'UCN a travaillé dans un lien étroit avec l'AUG, le STC et les autres États membres du PIC.

Réunions ST – Rome, 6 février; Rome, 11 et 12 avril; Sestri Levante, 5 octobre.

Comité de Suivi – Malta, 10 et 11 mai ; Malta, 18 juillet.

Comité de Programmation – Malta, 10 et 11 mai ; Malta, 18 juillet ; Sestri Levante, 5 octobre.

Réunions d'Information – Sestri Levante, 6 octobre.

MALTA

La coordination nationale maltaise a assuré l'organisation des Comités de Programmation et de Suivi de Sliema; la venue, le service d'interprétariat, le buffet, la réalisation des matériels de consultation, la participation à la réunion du Secrétariat Transnational de Rome en février 2006 et à la Conférence Transnational du Partenariat de Sestri Levante en octobre 2006.

ESPAGNE

1) Appui aux porteurs des projets

- Appui aux partenaires de projets approuvés; réponse aux partenaires espagnols sur des questions concernant la mise en œuvre des activités de projets (éligibilité de dépenses, remplissage des formulaires, des problèmes avec d'autres partenaires...).

2) Actions de communication

- Information aux régions espagnoles des événements du programme;
- Coordination avec les régions espagnoles concernées pour la prise de décisions pour le nouveau période de programmation et pour la clôture du programme actuel;
- Participation aux réunions du travail du programme et aux réunions officiels (comités de suivi et programmation);
- Actualisation du site WEB su Ministère avec toutes les activités et événements du programme.

3) Activités de contrôle

Le Ministère est responsable de la coordination du contrôle de premier niveau des dépenses des partenaires espagnoles. Le contrôle de service fait et accompli de la suivante façon:

- Chaque demande de paiement doit être accompagnée d'une certification signée par le responsable du projet ainsi que par le responsable financier de l'organisme. Au cas des institutions publiques soumises au contrôle du service fait de La Intervención General de la Administración de l'Etat (niveau régional, local ou central), la vérification des dépenses certifiées par le partenaire sera réalisée par le représentant de l'Intervención et finalement validée par le correspondant national. Au cas des institutions publiques non soumises au contrôle du service fait de La Intervención General de la Administración del Estado, les attestations de dépenses doivent être accompagnées du rapport d'un auditeur indépendant ou des photocopies vérifiées conformes de chaque document comptable correspondant aux dépenses présentés pour vérification et control au sein de l'unité Interreg.
- Toute la documentation concernant la certification de dépenses doit être envoyée pour la validation à l'unité Interreg de la Direction Général de Fonds communautaires laquelle, après les vérifications nécessaires, signe l'attestation et la renvoie au partenaire.
- Certaines régions ont fait des activités de contrôle sur place des partenaires des projets.

ITALIE

L'Assistance Technique Italienne (ATI) aide le coordinateur national aussi. Entre ses tâches il y a l'assistance aux partenaires italiens, en fournissant informations pour la compilation des fiches projets pour participer aux appels à proposition, en leur supportant pour l'exécution des projets et fournissant solutions aux problèmes de gestion et financiers, en organisant rencontres avec les promoteurs des projets.

Autres tâches de l'ATI sont liées à la gestion des rapports avec les partenaires nationaux et régionaux, en fournissant le support nécessaire pour l'organisation des réunions.

A partir de l'année 2004, l'ATI et le STC pratiquent un support aux partenaires italiens afin de fournir des avis et/ou réponses aux questions concernant les activités de gestion et de compte-rendu.

En vue d'une séparation des fonctions de gestion et contrôle, la société KPMG BAS reste compétente relativement aux questions strictement liées aux activités de contrôle (procédures, requête d'informations, temps prévue pour l'obtention de la certification des dépenses).

En outre, l'ATI effectue un monitoring quotidien des compte rendues qui parviennent à l'AUG et des certifications émises; elle fournisse, aussi, un support aux partenaires italiens sur l'état de l'art de la certification des projets, elle prête, aussi, consultation sur les modalités pour un correct compte-rendu.

En occasion du Forum de l'Administration Publique italienne l'ATI a participé activement a la réalisation et organisation de l'espace dédié au Programme².

49

² Pour les détails des activités C.f. paragraphe 2.6 « Publicité des interventions ».

2.5 Activité de monitoring

Le monitoring du Programme au sein du STC a été réalisé en utilisant quatre bases de données qui ont été faites avec l'utilisation de files Excel. Ces bases de données se composent des informations relatives à l'avancement physique, procédural et financière. En plus il contient des informations sur les thématiques, les indicateurs, éventuelle participation de pays MEDA, etc.

L'autre système de monitoring SIG, avait déjà été utilisé pour le saisi des données identificatrices des projets et des responsables de ceci. Cette activité a été réalisé par le STC au cours de l'année 2004. Au cours des années 2005 et 2006 le SIG a été mise à jour avec seulement données d'avancement financière de clôture. Dans le future il est prévue que le saisi de données soit réalisé par tous les acteurs qui participent à l'implémentation du Programme.

Trois différents monitorages financiers des projets ont été réalisés, aux dates suivantes : 30 juin, 30 septembre et 15 décembre.

2.6 Publicité des interventions

Le but général des mesures d'information et de publicité est d'augmenter la connaissance du public au sujet du programme MEDOCC, de fournir aux porteurs d'intérêt l'information précise et appropriée sur le programme et de mettre à disposition des bénéficiaires potentiels l'information nécessaire pour une soumission correcte des candidatures.

De plus, des événements spécifiques ont été organisés pour les Chefs de file des projets approuvés afin de suivre et d'aider la mise en œuvre des projets.

Pour assurer une publicité pertinente du programme et de tendre vers les objectifs mentionnés ci-dessus, les actions suivantes ont été entreprises :

Événements

Événement	Date	Lieu	Participants
Forum PA	8 – 12 mai 2006	Rome (Italie)	Nombre indéfini
Conférence transnationale du Partenariat	9 juin 2005	Thessalonique (Grèce)	130
Séminaire Chefs de file + Information appel n°4	10 juin 2005	Thessalonique (Grèce)	70
Journée d'information au sujet de l'Appel à projets n°4	6 septembre 2005	Valetta (Malte)	25
Séminaire Chefs de file 2 ^{ème} & 3 ^{ème} appel à projets : formation et suivi	28 & 29 septembre 2005	Rome (Italie)	110

Conférence transnationale du Partenariat (Thessalonique/Grèce)

Cette conférence se proposait de capitaliser l'expérience existante de la coopération transnationale dans le cadre du programme Interreg IIIB Medoc afin de mieux

envisager l'avenir. Elle était adressée aux Etats membres, aux régions partenaires, aux porteurs de projets, et à toute entité issue des territoires impliqués et intéressés par la coopération transnationale dans le Bassin méditerranéen.

Au cours de cette conférence, les débats ont porté sur les bénéfices de la coopération transnationale dans le territoire de la Méditerranée occidentale mettant en lumière les thématiques prioritaires et les améliorations à porter afin de favoriser une meilleure gestion de cette initiative communautaire. D'autre part, les résultats obtenus par le programme ont permis de réfléchir sur des opportunités de développement ayant comme toile de fond la prochaine programmation 2007-2013 qui commençait à s'esquisser.

Par ailleurs, les contours et les perspectives de la nouvelle politique européenne de voisinage ont également nourri les débats concernant le cadre stratégique de Medocc.

Séminaire Chefs de file & Journée d'information Appel à projets n°4 (Thessalonique/Grèce)

Les 4 ateliers proposés lors du séminaire avaient pour objectif de répondre aux interrogations des Chefs de file, donner la base pour relever les défis à travers le partage d'expérience, le dialogue sur les réalisations concrètes des projets et leur plus-value pour le territoire Medocc. Ces ateliers ont permis de s'enrichir mutuellement.

Ce séminaire a également offert l'occasion aux participants de s'informer sur le dossier de candidature du dernier appel à projets ayant comme date de clôture le 30 septembre 2005.

Journée d'information – Appel à projets n°4 (Valletta/Malte)

Une journée d'information a été organisée à Malte le 6 septembre 2005 afin de présenter le dossier de candidature du 4ème Appel à projets aux institutions bénéficiaires maltaises et de les familiariser avec les thématiques prioritaires du programme, les critères d'éligibilité, les procédures d'évaluation etc.

Séminaire Chefs de file (Rome, Italie)

L'objectif du séminaire a été double. D'une part, il s'agissait d'approfondir les procédures de gestion et de suivi et faire l'état des lieux des 33 projets dont les activités sont en cours depuis un an. D'autre part, le STC a souhaité munir les 26 projets approuvés lors du 3^{ème} appel de tous les outils nécessaires pour la bonne mise en œuvre de leurs activités venant de démarrer.

Autres événements

Lors du Forum annuel des Administrations Publiques à Rome début mai, le Secrétariat Technique Conjoint et l'AT ont organisé un espace d'exposition des résultats des projets Medocc au sein du stand Interreg du Ministère des Infrastructures et des Transports. Ceci a été une excellente occasion de familiariser le grand public italien avec les activités entreprises par le programme et de diffuser les bonnes pratiques.

Par ailleurs, la responsable de la communication a participé au séminaire sur la Communication organisé par INTERACT à Rome au mois de mai et au séminaire de formation des Chefs de file de la zone III C EST sur la promotion des projets organisé par le programme III C en septembre à Vienne.

Evaluation

De manière générale, la participation aux événements mentionnés ci-dessus est considérée satisfaisante. Néanmoins, elle pourrait être plus représentative par nationalité quant au partenariat d'un projet.

En ce qui concerne le contenu des événements respectifs, la majorité des participants ont été satisfaits. Pour des interrogations thématiques en suspens, le STC a effectué un suivi des demandes signalées sur les fiches d'évaluation par courrier électronique.

Perspectives

Pour l'année 2006 est prévu l'organisation d'un séminaire pour les Chefs de file du 3^{ème} et 4^{ème} appels et une Conférence transnationale du partenariat et des journées d'information pour les pays MEDA.

Gestion et mis à jour du site Internet www.interreg-medocc.org

Le site Internet du programme, outil primordial pour la diffusion de l'information, a été conçu en fonction des besoins des bénéficiaires finaux et potentiels.

Courant juin les pages statiques ont été également traduites en espagnol, grec et portugais.

Le site peut donc être consulté dans toutes les langues de l'espace Medocc (français, anglais, italien, espagnol, portugais, grec) et est mis à jour régulièrement.

En outre, toute information ou documentation pertinente est publiée ou mise à disposition pour téléchargement.

La rubrique « Soumettre une idée de projet » a été un espace extrêmement utile. Environ une centaine d'idées ont été soumises dans la phase d'ouverture de l'appel 4 et continuent d'être soumises.

Deux rubriques supplémentaires ont été créés : l'espace « Presse » dans lequel il est possible de trouver des articles et des communiqués de presse des projets ou sur le

programme et une « Galerie photos » qui expose des photos ou autres illustrations intéressantes.

Les porteurs de projets ont été vivement invités à soumettre au STC leur matériel afin de pouvoir l'exposer dans cet espace et afin de maximaliser leur portée publicitaire. La réponse à cette initiative a été très satisfaisante. Environ une trentaine d'articles de divers projets peuvent être visualisés.

La structure **d'Intranet** du site a également été perfectionnée et pour les acteurs directement impliqués au programme l'accès a été sécurisé. Ceci a permis une consultation partagée de documents à usage interne à savoir Fiches projets, rapports divers etc.

Evaluation

En général, depuis la création du site, le retour par les utilisateurs a été positif, tant par rapport à son aspect graphique que fonctionnel.

Perspectives

Le contenu du site (Extranet et Intranet) sera toujours mis à jour et élaboré selon les besoins du contexte.

Pour son animation, il est également prévu la visualisation en-ligne de petits films sur des projets.

Publications

Un *Guide projets* a été publié rassemblant les 44 projets approuvés lors du 1^{er} Appel (1^{er} et «2^{ème} tour de sélection»). Ce Guide a été présenté et distribué officiellement lors de la Conférence de Partenariat à Thessalonique. Les 800 exemplaires ont été diffusés lors de réunions importantes de Comités et à toutes les coordinations nationales, Chefs de file, institutions européennes et autres porteurs d'intérêt pertinents.

Le Guide peut être également téléchargé sur Internet.

En 2005, deux *Lettres d'information* ont été publiées en langue française. Les 500 copies ont été, soit distribuées lors de réunions soit envoyées par courrier à des contacts pertinents. Les 1200 abonnés/inscrits sur Internet ont reçu un avertissement de publication. La Lettre d'Information peut être téléchargée sur Internet.

Evaluation

Les publications de l'année 2005 ont été ciblées vers les bénéficiaires finaux et potentiels et d'autres acteurs clés du programme. Des publications « grand public » n'ont pas été jugées pertinentes pour la phase en question.

Perspectives

Une publication finale doit être éditée (quand seront à disposition suffisamment de résultats) rassemblant les projets approuvés des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} appels et deux éditions semestrielles de Lettres d'information sont prévues.

Matériel promotionnel

100 valises et 500 petites radios avec le bloc marque Medocc ont été produites pour être distribués lors de divers événements au bénéficiaires finaux.

1000 exemplaires d'un calendrier de table Medocc a également été diffusé à divers acteurs du programme.

Interventions médiatiques

Lors de la Conférence transnationale du Partenariat à Thessalonique (10 juin 2005) une conférence de presse a été organisée. La presse grecque a été représentée avec quatre titres et a publié cinq articles dans la presse locale.

Ces articles en langue grecque sont disponibles dans la rubrique « Presse » du site Internet du programme.

Par ailleurs, une vingtaine de projets a soumis des articles ou des communiqués au STC qui peuvent également être visualisés en-ligne.

Evaluation

Il a été constaté, qu'au niveau du programme, il est extrêmement difficile d'intéresser les médias. Seulement une communication « incarnée », avec des cas concrets est susceptible d'attirer l'attention des médias.

Perspectives

Pour le deuxième semestre de 2006 une communication de résultats sera entamée, ciblée vers les « porteurs d'intérêt » dans les régions respectives de l'espace. Pour réussir à ces actions médias, l'appui du réseau des coordinations nationales est indispensable.

Gestion et suivi des actions de communication des projets

La documentation portant sur divers aspects de la communication des projets a été approfondie et est disponible sur le site. Il s'agit spécifiquement des documents :

« Conseil en Information et Publicité » et « Plan Presse ».

En plus, un troisième document (« Information & Publicité en bref ») a été mis à disposition des Chefs de file servant comme rappel des éléments clés à retenir tant pour la production de matériel visuel qu'événementiel.

Un rapport plus personnalisé a été instauré avec les projets afin d'augmenter l'interactivité, de mieux suivre les actions mises en place par les projets et d'avoir une vue d'ensemble.

Evaluation

Le reporting des projets au sujet de la communication s'est nettement amélioré. Le STC peut maintenant apprécier la dynamique des projets et a une quasi vue d'ensemble des événements qui s'organisent pour les annoncer sur le site et pour les suivre. Néanmoins seulement un tiers des projets soumet un Plan de communication.

Perspectives

Le suivi étroit des activités de communication des projets doit être maintenu. Pour les projets approuvés du 4^{ème} appel à projets la soumission d'un Plan de communication sera quasi obligatoire dès le commencement des activités. C'est par le Plan de communication que sera valorisée la place de la communication dans le contexte du projet.

2.7 Modifications du plan financier du programme et décisions d'approbation de la Commission

Le tableau récapitulatif du cadre financière du PIC Interreg III B Medocc - plan définitif approuvé avec décision C(2004) 4911 du 8 décembre 2004 - a subi une modification, tant décidé en occasion de la réunion de Sestri Levante, en octobre 2006, à partir des données enregistrées de la part de projets du deuxième appel et a été soumis à la Commission Européenne à la fin de décembre 2006.

Les modifications apportées concernent les axes 2 et 3. Plus en détail, la capacité financière de l'axe 2 a été réduite pour un montant de € 200.000,00 entièrement affectés à l'axe 3.

A partir de cette variation, envoyée à la Commission Européenne et dont on souhaite une rapide approbation, est bien possible donner lieu au départ des projets en réserve déjà indiqués en occasion de la réunion de Sestri Levante, avec un budget de 80%, montant duquel on est raisonnablement certes d'en avoir disponibilité. Au moment où les données concernant l'implémentation financière des projets en clôture seront définitives, sera possible destiner le dernier 20% du budget totale des projets en objet. La présence d'ultérieures ressources financières disponibles en future permettra bien le départ d'autres projets de la liste de réserve.

Voir ci-dessous le tableau 1.

Tab. 1. Plan financier du PIC Medocc approuvé avec décision C(2004) 4911 du 8 décembre 2004.

Période 2000-2006	Coût total	Dépense publique totale	FEDER	Concours europe % coût total	Contreparties nationales totales	Etat (1)	Collectivités territoriales (1)	Autres publics (1)	Contreparties publiques nationales/coût total
Axe 1	26.180,387	26.180,387	14.730,319	56%	11.450,068	6.831,998	4.108,706	509,364	44%
Axe 1 %	12%	12%	12%		12%	11%	14%	13%	
Axe 2	35.377,093	35.377,093	19.849,796	56%	15.527,297	10.091,204	4.662,102	773,991	44%
Axe 2 %	16%	16%	16%		16%	16%	15%	20%	
Axe 3	45.041,169	45.041,169	24.171,836	54%	20.869,333	13.373,988	6.435,290	1.060,055	46%
Axe 3 %	21%	21%	20%		22%	22%	21%	27%	
Axe 4	94.147,538	94.147,538	52.688,902	56%	41.458,636	26.718,505	13.207,138	1.532,993	44%
Axe 4 %	44%	44%	44%		43%	43%	43%	40%	
Assistance technique	14.193,408	14.193,408	7.905,604	56%	6.287,804	4.345,781	1.942,023	0,000	44%
Assistance technique %	7%	7%	7%		7%	7%	6%	0%	
Total	214.939,595	214.939,595	119.346,457	56%	95.593,138	61.361,477	30.355,258	3.876,403	44%

2.8 Rencontre annuelle entre la Commission et l'Autorité de Gestion

Pendant l'année 2006 il n'y a pas eu des rencontres entre la Commission européenne et l'AUG du Programme.

2.9 Coordination de l'ensemble des aides structurelles communautaires

Programme indicatif voisinage 2004-2006 de MEDA «Participation des Pays MEDA au programme MEDOCC: Modalités de mise en œuvre»

En 2004 la Commission européenne, a décidé d'allouer 1,5 millions d'euros par pays à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie (pour un total de 4,5 millions d'euros), afin d'apporter un soutien financier à des partenaires de leurs pays souhaitant entreprendre des activités dans le cadre de projets MEDOCC.

Cette somme a été répartie de la façon suivante:

- 1,2 millions d'euros seront destinés aux projets eux-mêmes, dont le budget se situait entre 80.000 et 200.000 euros;
- 200.000 euros destinés à couvrir la coordination et la gestion du programme par le pays bénéficiaires MEDA.
- 75.000 euros dédiés aux activités d'organisation de l'Autorité de Gestion du programme MEDOCC;
- 25.000 euros couvriront les imprévus.

Cette contribution MEDA était prévue dès le début du Programme vue que la vocation du programme Interreg IIIB Méditerranée Occidentale consistait entre autres à favoriser une plus grande cohésion de l'espace concerné à travers la coopération entre toutes les régions du Bassin Méditerranéen, y compris celles des Pays Tiers méditerranéens.

L'année 2005 s'est caractérisée par l'identification et la définition des modalités de mise en œuvre selon le schéma suivant :

Procédure d'intégration dans les projets MEDOCC des partenaires

tunisiens, marocains et algériens financés par MEDA

Le partenaire MEDA contacte le CdF d'un projet MEDOCC en vue de sa participation

Programme indicatif voisinage 2004-2006 de MEDA «Participation des Pays MEDA au programme MEDOCC: Modalités de mise en œuvre»

En 2004 la Commission européenne, a décidé d'allouer 1,5 millions d'euros par pays à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie (pour un total de 4,5 millions d'euros), afin d'apporter un soutien financier à des partenaires de leurs pays souhaitant entreprendre des activités dans le cadre de projets MEDOCC.

Cette somme a été répartie de la façon suivante:

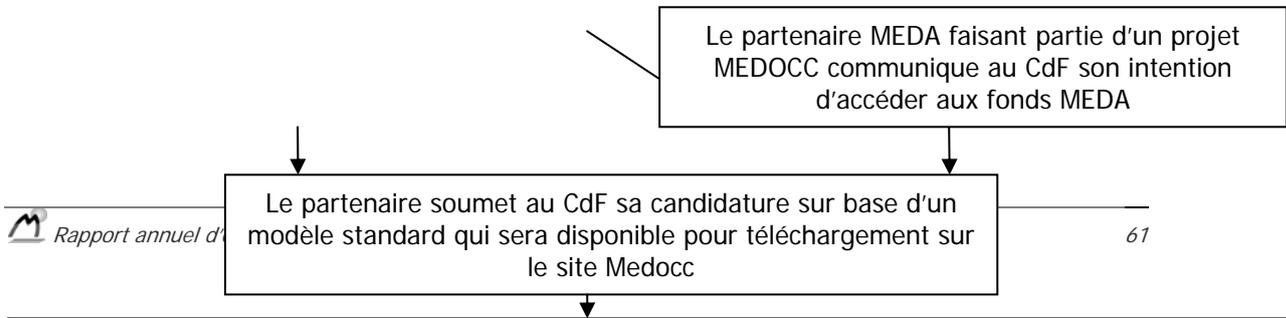
- 1,2 millions d'euros seront destinés aux projets eux-mêmes, dont le budget se situait entre 80.000 et 200.000 euros;
- 200.000 euros destinés à couvrir la coordination et la gestion du programme par le pays bénéficiaires MEDA.
- 75.000 euros dédiés aux activités d'organisation de l'Autorité de Gestion du programme MEDOCC;
- 25.000 euros couvriront les imprévus.

Cette contribution MEDA était prévue dès le début du Programme vue que la vocation du programme Interreg IIIB Méditerranée Occidentale consistait entre autres à favoriser une plus grande cohésion de l'espace concerné à travers la coopération entre toutes les régions du Bassin Méditerranéen, y compris celles des Pays Tiers méditerranéens.

L'année 2005 s'est caractérisée par l'identification et la définition des modalités de mise en œuvre selon le schéma suivant :

Procédure d'intégration dans les projets MEDOCC des partenaires tunisiens, marocains et algériens financés par MEDA

Le partenaire MEDA contacte le CdF d'un projet MEDOCC en vue de sa participation



L'année 2006 a été marquée par le début des activités de mise en œuvre.

Procédure de Sélection

Sur base d'une fiche modèle de candidature, l'AUG a invité les CDF des projets appartenant aux 2e, 3e et 4e appels à projets à présenter leurs propositions de partenariat et d'activités à introduire dans les projets ayant déjà obtenu un financement.

L'AUG a reçu les propositions de **35 projets**, bénéficiant **76 partenaires** pour un montant global de **€ 8.010.822,41**, presque le double du montant disponible.

Les propositions techniques ont été soumises par l'AUG à un avis de la part du STC (vérifier si les nouvelles actions étaient en accord avec les objectifs du projet). Le STC par la suite a transmis ses avis aux Coordinateurs Nationaux MEDOCC et aux Coordinateurs Nationaux MEDOCC des pays MEDA (il appartient aux Coordinateurs Nationaux MEDOCC des pays MEDA de choisir parmi les propositions retenues par le Comité de programmation, ceux répondant le mieux aux priorités de leur pays et auxquels les pays MEDA souhaitent apporter une contribution dans le cadre du programme MEDA-MEDOCC).

Les projets /propositions choisies par les Coordinateurs Nationaux ont été soumises à l'approbation des Comités de Programmation suivants :

Comité du 10-11 mai 2006 – Malte

Dans ce Comité a été approuvée la contribution du Royaume du Maroc aux projets suivants :

RURAL MED II	€ 150.000
MEDCYPRE	€ 80.000
LA TELA DI ARACNE	€ 80.000 (40.000 € pour chaque partenaire)
GO NETWORK	€ 80.000 (40.000 € pour chaque partenaire)
MYTILOS	€ 90.000
Budget total 2^e et 3^e Appels	€ 480.000

Comité du 18 juillet 2006 – Malte

Dans ce Comité a été approuvée la contribution du Royaume du Maroc et de l'Algérie aux projets suivants :

Maroc

EMERGENCE 2010	€ 150.000
DESERTNET II	€ 80.000
STEP	€ 80.000
GREENLINK	€ 80.000
I2C	€ 80.000
VILLEMIZERO	€ 80.000
MEDINS	€ 80.000
MYTIMED	€ 90.000
Budget total 4^e Appel	€ 720.000

Algérie

MEDINS	€ 159.280 (sous réserve de confirmation)*
DESERTNET 2	€ 160.500
ARISTHOT	€ 139.020
INFRACULTURMED	€ 192.000
ARCHEOMED	€ 200.000
Budget total 4^e Appel	€ 850.800*

* ce projet a été enlevé de la liste définitive - lettre du ministère de finances algérien datée du 25 septembre 2006 (montant total financement 4 appel – € 691.520,00)

Mytilos	€ 192.502,63
WERMED	€ 199.031,00
RURALMED II	€ 192.502,63
Budget total 3^e Appel	€ 584.036,26

L'AUG a communiqué aux CDF les décisions du Comité de Programmation sur les propositions présentées.

Résultats obtenus

L'Algérie et le Maroc ont consommé la totalité des fonds.

L'Algérie a financé **7 projets**, en bénéficiant ainsi **8 partenaires**, pour un montant total de € **1.275.556,26**.

Le Maroc a approuvé la participation financière en **13 projets dont** bénéficient ainsi **20 partenaires** pour un **montant total de € 1.200.000,00**.

La Tunisie, a été sollicitée para l'AUG a plusieurs reprises afin de présenter les projets prioritaires. Aucune réponse n'a été communiquée jusqu'à présents.

Au total, Tunisie exclue, 20 projets ont été financés, dont bénéficient 28 partenaires pour un montant total de € 2.475.556,26.

Problèmes rencontrés

A part la situation de la Tunisie, cette procédure d'inclusion a subit d'autres retards, dus a la signature de la Convention de financement entre la Commission européenne et ces pays (qui met a disposition les fonds nécessaires) qui n'a été signée qu'au mois de décembre 2006. Sans la convention les pays n'avaient pas des fonds disponibles pour procéder à la signature des contrats avec les partenaires

Ce retard a par conséquence causé des problèmes aux projets financés au cours du deuxième appel a propositions qui ont fini leurs activités en 2006.

2.10 Activité de contrôle

La responsabilité du contrôle financier du Programme, telle que définie dans le Règlement (CE) 1260/1999 et dans le Règlement CE 438/2001, insiste en premier ressort sur les Etats membres.

A cet égard, étant donné la complexité de gestion du programme, les Etats membres assurent la mise en œuvre d'un système de contrôle basé sur les principes suivants:

- a) Intégration des composants du système - l'efficacité du système dépend de l'interrelation entre les différents composants que inter-agissent en son sein: activité de gestion, activité de monitoring, analyses des risques, activités de contrôle ordinaire, activités de contrôle sur échantillons;
- b) Séparation des fonctions - les différentes phases selon lesquelles s'articule le système de contrôle doivent être confiées aux services/organismes fonctionnellement indépendants, en créant un mécanisme de contrôle/autocontrôle;
- c) Evaluation des risques - le fonctionnement du système de contrôle ne peut être correct sans l'identification préalable des risques; ces derniers peuvent être répartis en risques intrinsèques (ou inhérents à l'activité de gestion) et en risques de contrôle au sens strict (liés à l'éventualité que le contrôle systématique ne parvienne pas à identifier/prévenir les irrégularités et les erreurs).

Les activités de contrôle se déroulent sur deux niveaux principaux:

1. les contrôles de premier niveau visés à l'art. 4 du Règlement (CE) 438/2001;
2. les contrôles de deuxième niveau visés à l'art 10 et suivants du Règlement (CE) 438/2001;

Le tableau suivant synthétise la répartition des responsabilités relatives aux contrôles prévue par les règlements et pris en charge par les Etats membres participants au programme Méditerranée occidentale.

Typologie de contrôle	Sujets concernés ³	Responsabilité
CONTRÔLE DE PREMIER NIVEAU	AUG	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse des pistes d'audit pré-établies par chaque Etat membre ➤ Identification des possibilités d'harmonisation des pistes d'audit ➤ Information à la Commission (ex art.5 Reg.(CE) 438/2001)
	Autorités nationales (CN ou d'autres sujets désignés par l'administration nationale)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prédiposition piste de contrôle ➤ Vérification de la remise des produits et des services cofinancés ➤ Validation des dépenses
	AUP	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérification de l'efficacité et de la fiabilité du système de gestion et de contrôle ➤ Réception des certifications de dépenses envoyées par l'AUG ➤ Prédiposition de l'attestation générale des dépenses à joindre à la demande de paiement pour la Commission
CONTRÔLE PAR SONDAGE	Groupe de Contrôle Financier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérification du respect des normes communautaires en matière de contrôle ➤ Coordination et consultation aux Etats membres quant à l'organisation du contrôle financier ➤ Suivi des résultats d'audit et des mesures correctives à prendre ➤ Supervision et soutien des activités d'audit ➤ Approbation du rapport annuel à la Commission européenne sur l'application correcte des articles 10 et 12 du Règlement 438/2001 (voir art. 13 du même Règlement) et présentation à la CE

66

³ Les organismes effectuant les contrôles diffèrent selon les niveaux (contrôle de premier niveau/contrôle par sondage).

	Société d'audit à sélectionner	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifications comptable et administrative sur un échantillon sélectionné ➤ Analyse des risques et proposition au GCF des critères pour l'échantillonnage des opérations à soumettre à la vérification ➤ Vérification de l'efficacité et de la fiabilité des systèmes de gestion et de contrôle ➤ Prédiposition du rapport annuel à la Commission européenne sur l'application correcte des articles 10 et 12 du Règlement (CE) 438/2001 (voir art. 13 du même Règlement)
CONTROLES TROISIEME NIVEAU	DE Groupe de Contrôle Financier	➤ Approbation de la déclaration de clôture de l'intervention et présentation à la Commission
	Présidence du GCF	➤ Prédiposition de la déclaration de clôture de l'intervention

Les contrôles de premier niveau.

Le contrôle ordinaire comprend le contrôle des projets dans leurs dimensions physique, financière et comptable, tant sur les lieux de leur réalisation qu'au siège des instances qui tiennent les dossiers techniques originaux et les documents relatifs aux dépenses.

Les activités de gestion et de contrôle ordinaires sont effectuées sous la responsabilité des coordinateurs nationaux, en recourant à des organismes de vigilance à l'intérieur de leurs propres structures administratives mais fonctionnellement indépendantes ou à des auditeurs externes, et ont pour principale finalité de certifier les déclarations de dépenses présentées par chaque partenaire de projet siégeant dans leur pays.

Pour l'Italie, à partir du mois de juin 2004 (contrat signé le 9/6/2004 n. Prot. 3094/UE), le Ministero delle Infrastrutture e dei Trasporti a externalisé à une société, la KPMG BAS, le contrôle de premier niveaux.

Pour l'Espagne ces contrôles sont faits par le Ministerio de Economía y Hacienda – Dirección General de Fondos Comunitarios – Unidad de control y pagos – Area de control;

Pour la France ces contrôles sont réalisés par les services techniques de l'Etat dans les différentes régions en fonction de la localisation des partenaires et de la nature technique des projets;

Pour le Portugal ces contrôles sont faits par le Ministère des Finances et l'organisme de vigilance est le Unidade de Coordenação Nacional Interreg III;

Pour le Royaume Unit ces contrôles sont faits par le Higher Executive Officer of the E.U. Unit the Department of Trade, Industry and Telecommunications in Gibraltar.

Pour Malte ces contrôles sont effectués à l'intérieur de leurs propres structures administratives mais sont fonctionnellement indépendantes.

Les contrôles de deuxième niveau

Le Groupe de Contrôle Financier s'est réuni pour la troisième fois le 10 janvier 2006 selon le suivant ordre du jour:

- Les règles de procédure (ROP);
- L'appel d'offre relatif au service de contrôle de deuxième niveau et la déclaration de clôture du Programme;
- Les questions relatives à la commission d'examen des propositions;

- Communication à la Commission Européenne au sens de l'Art. 5 Reg (CE) 438/2001;
- Protocole d'accord concernant la création du Groupe;
- Divers.

Au cours de l'année 2006 le GCF a approuvé une nouvelle version du règlement interne (ROP).

La procédure de sélection de l'auditeur a été clôturée. Historique : a la suite de la clôture de la procédure d'approbation du TOR pour la sélection de la société chargée des contrôles de 2^{ème} niveau, l'appel d'offre avait été publié une première fois en 2005, aux termes des règlements européennes et de la loi italienne. A cette date, la seule offre parvenue n'était pas répondant aux requises. Un deuxième appel à proposition a été, donc, publié sur le journal officiel italien n. 139 en date 17 juin 2006, sur le journal officiel européen série S 112 en date 15 juin et sur les principaux quotidiens nationaux. A la date d'échéance fixée pour la présentation, 5 offres sont parvenues. A la suite de l'évaluation, 14 et 15 septembre, la société italienne IZI S.p.A. a été formellement chargée de l'activité de contrôle de deuxième niveau (contrat prot. n. 3195 signé en date 19 décembre). La commission d'examen se composait par un représentant français et un représentant italien du GCF outre que par le président du Groupe.

Le GCF a supervisé l'envoi à la Commission des déclarations périodiques concernant les contrôles.

Au cours de l'année 2006 il a été lancé une procédure d'approbation du protocole d'intente concernant la création du Groupe.

Déclaration à la fin de l'intervention

Cette tâche revient à un organisme indépendant aussi bien de la structure de l'Autorité de Gestion que de la structure de l'Autorité de Paiement aux termes des art. 38 f) Règ.(CE) 1260/99 e 15 Règ. (CE) 438/01. La déclaration sera accompagnée d'un rapport retraçant le travail effectué et synthétisant les résultats des contrôles précédents. Le Président du GCF, a été chargé de la dite déclaration.

2.11 Comités de Pilotage

Les membres du STC ont participé dans les comités de pilotage des projets suivantes :

- Réunion projet RESTAURONET, 25.05.2006, Perugia, Alexandre Kamarotos
- Séminaire de clôture AQUAMED, 29.05.2006, Florence, Flaminia Frinchi
- Séminaire de clôture AGATA , 08.06.2006, Livorno, Flaminia Frinchi
- V° meeting MEDCYPRE, 14.06.2006, Valencia, Flaminia Frinchi
- Séminaire de clôture TERIA, 21.06.2006, Milan, Flaminia Frinchi
- Rencontre Interpart. Finale TECHNOLANGUE, 22.06.2006, Rome, Alexandre Kamarotos
- Séminaire de clôture MOBILMED, Naples, 26.07.2006, Flaminia Frinchi/Marco Carpi
- Réunion partenariat METROPOLE NATURE + MOBILMED, 12.09.2006, Marseille, Marco Carpi
- Séminaire clôture, PROGECO, 18.09.2006, Rome, Flaminia Frinchi
- Séminaire clôture SEDEMED II, 22.09.2006, Palerme, Flaminia Frinchi
- Kick off meeting Projet Madama, 01.12.2006, Florence, Flaminia Frinchi
- Seminaire Projet MEDCYPRE, 01.12.2006, Palerme, Flaminia Frinchi

Les visites sur place doivent encore être effectuées afin de compléter le programme prévu de monitoring et suivi des projets.

3 EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME

3.1 Tableau récapitulatif général des dépenses effectivement soutenues par le bénéficiaires finaux, par Mesure, par Axe et par année, avec les indicateurs d'avancement financier et des codes secteurs d'intervention

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Dépenses total cumulées au 31.12.2006	% de réalisation total	% de réalisation partielle	Code d'intervention
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	L = j / a	m = j / b	
Axe n. 1	26.180.387,00	26.180.387,00				3.402.678,63	5.461.182,15	4.811.171,44	4.893.236,69	18.568.268,91	70,92%	70,92%	
Mesure 1.1	26.180.387,00	26.180.387,00				3.402.678,63	5.461.182,15	4.811.171,44	4.893.236,69	18.568.268,91	70,92%	70,92%	413-414-415
Axe n. 2	35.377.093,00	35.377.093,00				3.585.674,51	4.683.646,94	5.080.528,76	5.969.605,33	19.319.455,54	54,61%	54,61%	
Mesure 2.1	35.377.093,00	35.377.093,00				3.585.674,51	4.683.646,94	5.080.528,76	5.969.605,33	19.319.455,54	54,61%	54,61%	323-324-413-414-415
Axe n. 3	45.041.169,00	45.041.169,00				3.640.385,03	4.074.320,09	13.244.492,09	10.569.480,39	31.528.677,60	70,00%	70,00%	
Mesure 3.1	10.030.668,00	10.030.668,00				405.478,65	848.549,73	1.178.350,13	1.170.243,67	3.602.622,18	35,92%	35,92%	322-413-414-415
Mesure 3.2	12.899.791,00	12.899.791,00				0	329.964,47	3.722.527,03	5.956.292,28	10.008.783,78	77,59%	77,59%	318
Mesure 3.3	12.899.791,00	12.899.791,00				1.302.710,35	2.397.104,27	1.641.924,92	1.863.593,83	7.205.333,37	55,86%	55,86%	322-413-414
Mesure 3.4	9.210.919,00	9.210.919,00				1.932.196,03	498.701,62	6.701.690,01	1.579.350,61	10.711.938,27	116,30%	116,30%	322-413-414
Axe n. 4	94.147.538,00	94.147.538,00				10.524.391,85	19.351.288,88	15.623.944,57	19.603.559,67	65.103.184,97	69,15%	69,15%	
Mesure 4.1	28.460.801,00	28.460.801,00				2.220.552,89	8.609.201,87	4.513.222,12	4.934.785,90	20.277.762,78	71,25%	71,25%	413-414-415
Mesure 4.2	20.326.453,00	20.326.453,00				1.895.757,44	3.550.323,28	2.918.789,17	5.224.323,48	13.589.193,37	66,85%	66,85%	172-173-174-413-414
Mesure 4.3	25.890.572,00	25.890.572,00				3.290.706,04	4.646.235,00	5.337.863,72	6.092.319,60	19.367.124,36	74,80%	74,80%	413-414-415
Mesure 4.4	19.496.712,00	19.496.712,00				3.117.375,48	2.545.528,73	2.854.069,55	3.352.130,69	11.869.104,45	60,88%	60,88%	413-414-415
Axe n. 5	14.193.408,00	14.193.408,00	21.532,00	232.976,00	664.076,00	736.677,98	1.198.895,48	2.316.969,86	1.864.594,30	7.035.721,62	49,57%	49,57%	
Mesure 5.1	10.138.149,00	10.138.149,00	21.532,00	232.976,00	664.076,00	722.320,40	1.126.464,44	2.169.534,83	1.654.861,48	6.591.765,15	65,02%	65,02%	411
Mesure 5.2	4.055.259,00	4.055.259,00	-	-	-	14.357,58	72.431,04	147.437,08	209.732,82	443.958,52	10,95%	10,95%	411-412-413-414-415
Total	214.939.595,00	214.939.595,00	21.532,00	232.976,00	664.076,00	21.889.808,00	34.769.333,54	41.077.106,72	42.900.476,38	141.300.800,64			
Total FEDER	119.346.457,00	119.346.457,00	11.502,91	124.455,93	354.749,88	13.717.537,85	19.212.744,96	20.546.794,68	21.704.368,20	75.536.195,57			

3.2 Paiements reçus de la Commission européenne

Le 11 septembre 2003 le Ministero dell'Economia e delle Finanze - Ispettorato Generale Rapporti Finanziari con l'Unione Europea (IGRUE), en tant que responsable du compte unique du Programme INTERREG III B Medocc, a informé l'AUG du versement du paiement intermédiaire de 490.708,72 Euro avec lettre Prot. n. 103035.

Le 19 février 2004 la Commission européenne a informé l'AUG que, à la suite de la demande de paiement intermédiaire de décembre 2003 de 13.717.537,85 Euro, elle a payé un montant de 13.434.284,61 Euro. La différence entre les deux montants a été attribuée à une différente application du taux de cofinancement moyen prévu par le plan financier en vigueur.

Le 16 mars 2004 le Ministero dell'Economia e delle Finanze - Ispettorato Generale Rapporti Finanziari con l'Unione Europea (IGRUE) a informé l'AUG du versement du paiement intermédiaire avec lettre Prot. N 31969 du 16/03/04.

Vu le niveau de dépense atteint, la Commission européenne avec lettre du 23 mars 2004 a communiqué à l'AUG que, compte tenu de l'acompte de 7.267.670,00 Euro déjà versé, le montant à dégager au titre de l'engagement de l'année 2001 est de 445.299,43 Euro.

Le 18 juillet 2005 la Commission européenne a informé l'AUG que, à la suite de la demande de paiement intermédiaire de décembre 2004 de 19.495.998,20 Euro, elle a payé un montant de 18.621.605,38 Euro.

En septembre 2005 la Commission européenne à la suite de la demande de paiement intermédiaire du 30 juin 2005 de 3.102.818,63 Euro, elle a payé l'entier montant requis.

Jusqu'au 31.12.2005 le remboursement total effectué par la Commission européenne s'élève à 35.649.417,34 Euro.

En février 2006 la Commission européenne, à la suite de la demande de paiement intermédiaire du décembre 2005 de 20.216.188,30 Euro, a informé l'AUG du versement de 16.880.699,96 Euro.

4 ETAT D'AVANCEMENT DES AXES PRIORITAIRES ET DES MESURES

CCI n.

2000 RG 160 PC 018

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Dépenses total cumulées au 31.12.2006	% de réalisation total	% de réalisation partielle	Code d'intervention
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	$L = j / a$	$m = j / b$	
Axe n. 1	26.180.387,00	26.180.387,00				3.402.678,63	5.461.182,15	4.811.171,44	4.893.236,69	18.568.268,91	70,92%	70,92%	
Mesure 1.1	26.180.387,00	26.180.387,00				3.402.678,63	5.461.182,15	4.811.171,44	4.893.236,69	18.568.268,91	70,92%	70,92%	413-414-415
Axe n. 2	35.377.093,00	35.377.093,00				3.585.674,51	4.683.646,94	5.080.528,76	5.969.605,33	19.319.455,54	54,61%	54,61%	
Mesure 2.1	35.377.093,00	35.377.093,00				3.585.674,51	4.683.646,94	5.080.528,76	5.969.605,33	19.319.455,54	54,61%	54,61%	323-324-413-414-415
Axe n. 3	45.041.169,00	45.041.169,00				3.640.385,03	4.074.320,09	13.244.492,09	10.569.480,39	31.528.677,60	70,00%	70,00%	
Mesure 3.1	10.030.668,00	10.030.668,00				405.478,65	848.549,73	1.178.350,13	1.170.243,67	3.602.622,18	35,92%	35,92%	322-413-414-415
Mesure 3.2	12.899.791,00	12.899.791,00				0	329.964,47	3.722.527,03	5.956.292,28	10.008.783,78	77,59%	77,59%	318
Mesure 3.3	12.899.791,00	12.899.791,00				1.302.710,35	2.397.104,27	1.641.924,92	1.863.593,83	7.205.333,37	55,86%	55,86%	322-413-414
Mesure 3.4	9.210.919,00	9.210.919,00				1.932.196,03	498.701,62	6.701.690,01	1.579.350,61	10.711.938,27	116,30%	116,30%	322-413-414
Axe n. 4	94.147.538,00	94.147.538,00				10.524.391,85	19.351.288,88	15.623.944,57	19.603.559,67	65.103.184,97	69,15%	69,15%	
Mesure 4.1	28.460.801,00	28.460.801,00				2.220.552,89	8.609.201,87	4.513.222,12	4.934.785,90	20.277.762,78	71,25%	71,25%	413-414-415
Mesure 4.2	20.326.453,00	20.326.453,00				1.895.757,44	3.550.323,28	2.918.789,17	5.224.323,48	13.589.193,37	66,85%	66,85%	172-173-174-413-414

Mesure 4.3	25.890.572,00	25.890.572,00				3.290.706,04	4.646.235,00	5.337.863,72	6.092.319,60	19.367.124,36	74,80%	74,80%	413-414-415
Mesure 4.4	19.496.712,00	19.496.712,00				3.117.375,48	2.545.528,73	2.854.069,55	3.352.130,69	11.869.104,45	60,88%	60,88%	413-414-415
Axe n. 5	14.193.408,00	14.193.408,00	21.532,00	232.976,00	664.076,00	736.677,98	1.198.895,48	2.316.969,86	1.864.594,30	7.035.721,62	49,57%	49,57%	
Mesure 5.1	10.138.149,00	10.138.149,00	21.532,00	232.976,00	664.076,00	722.320,40	1.126.464,44	2.169.534,83	1.654.861,48	6.591.765,15	65,02%	65,02%	411
Mesure 5.2	4.055.259,00	4.055.259,00	-	-	-	14.357,58	72.431,04	147.437,08	209.732,82	443.958,52	10,95%	10,95%	411-412-413-414-415
Total	214.939.595,00	214.939.595,00	21.532,00	232.976,00	664.076,00	21.889.808,00	34.769.333,54	41.077.106,72	42.900.476,38	141.300.800,64			
Total FEDER	119.346.457,00	119.346.457,00	11.502,91	124.455,93	354.749,88	13.717.537,85	19.212.744,96	20.546.794,68	21.704.368,20	75.536.195,57			

4.1 AXE 1: BASSIN MEDITERRANEEN

MESURE 1.1: Structuration du Bassin méditerranéen par la valorisation et le renforcement des liens économiques, sociaux et culturels entre les deux rives.

Tableau financier de l'axe 1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Total au 31.12.2006
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	h
Axe n. 1	26.180.387,00	26.180.387,00				3.402.678,63	5.461.182,15	4.811.171,44	4.893.236,69	18.568.268,91

MESURE 1.1: Structuration du Bassin méditerranéen par la valorisation et le renforcement des liens économiques, sociaux et culturels entre les deux rives.

Tableau financier de la mesure 1.1

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		a	b	c	d
Axe n. 1	26.180.387	26.180.387	14.730.319	11.450.068	
Mesure 1.1	26.180.387	26.180.387	14.730.319	11.450.068	

Etat d'avancement financier de la Mesure 1.1 au 31/12/2006

PIC 2000-2006	DEPENSE ADMISSIBLE	REALISATIONS			
Année		Engagements (projets approuvés)		Paiements	
	Montant	Montant	%	Montant	%
2001	4.716.839,69	0,00		0,00	
2002	3.640.878,36	10.317.937,32		0,00	
2003	4.239.716,16	0,00		3.402.678,63	
2004	4.447.572,00	6.711.513,72		5.461.182,15	
2005	4.644.123,63	4.715.147,50		4.811.171,44	
2006	4.491.258,64	4.970.074,72		4.893.236,69	
Total	26.180.387	26.714.673,25	102,04%	18.568.268,91	70,92%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

Cet axe a pour ambition de renforcer les liens culturels et l'intégration entre les deux rives, de gérer les spécificités territoriales méditerranéennes et de renforcer l'intégration économique du Bassin méditerranéen.

Parmi les **142 projets approuvés** jusqu'à présent, **24** appartenaient à l'axe 1. Ce chiffre représente **17%** du **total des projets approuvés** jusqu'à présent par le programme et **13%** du **montant financier total du programme**.

La valeur totale des projets approuvés correspond à **€ 27.324.391,27**. Le coût moyen par projet est de **€ 1.138.516,30**. Le projet financé le plus coûteux a été la **EUROMEDSYS** avec un total de € 2.197.288,00. Le moins coûteux a été **MAGHREB** avec un total de € 428.207,04.

Les projets mentionnés dans ce rapport d'exécution ont été approuvés au cours du **deuxième, troisième et quatrième appel à proposition**.

Le deuxième appel, lancé après décision du Comité de Suivi de juillet 2003, a permis l'approbation de **6 projets au total** :

- Séance du **Comité de Programmation du 1^{er} avril 2004** → .
EUROMEDINCULTURE, MEDIAUVIS, MEDIFOSTAK, SSSL, SUBERMED, TELA DI ARACNE

Le troisième appel lancé après décision du Comité de Suivi de juin 2004, a permis l'approbation de **4 nouveaux projets** :

- Séance du **Comité de Programmation du 12 mai 2005** → EUROMEDSYS II, GO NETWORK, MAVITRA, ROM

Le quatrième appel lancé après décision du Comité de Suivi de juin 2005, a permis l'approbation de **6 nouveaux projets**

- Séance du **Comité de Programmation du 10 mai 2006** → ARISTHOT, IDEA MED MEDOCC, KNOLEUM, MERCATOR
- Séance du **Comité de Programmation du 5 octobre 2006** → MEDINA (projet en liste de réserve)

Les thématiques traitées

En ce qui concerne les activités financées, nous trouvons une bonne correspondance entre les objectifs des projets et ceux de la mesure. Telles que définies dans le programme, les **priorités d'action** de l'axe 1 peuvent se regrouper comme suit:

- 1 Diffusion de l'acquis communautaire
- 2 Développement des politiques nationales et locales en matière de flux migratoires en référence avec les problématiques du SDEC (MAVITRA)

- 3 Sensibilisation de la société civile par rapport à l'identité socioculturelle méditerranéenne (EUROMEDINCULTURE, MEDIAUVIS, SSSL, MERCATOR)
- 4 Harmonisation des procédures administrative et financières communautaires, nationales et locales dans le secteur de la coopération Nord-Sud
- 5 Expérimentation des activités de gestion intégrées du territoire, du patrimoine culturel et des traditions économiques de la Méditerranée (MEDIFOSTAK, ARISTHOT)
- 6 Promotion des accords de coopération dans le domaine économique (EUROMEDSYS II, SUBERMED)
- 7 Transfert du savoir faire d'entreprise entre Pays Membres et Tiers (TELA DI ARACNE, GO NETWORK, ROM, IDEA MED MEDOCC, KNOLEUM, MEDINA)
- 8 Promotion des opportunités de création d'entreprises mixtes (OBSIND)

En les comparant avec l'objet des opérations financées, on remarque que **la priorité 3 a été ciblée par 4 projets**, notamment EUROMEDINCULTURE (coopération Culturelle entre les régions de l'Espace MEDOCC), MEDIAUVIS (développement du secteur audiovisuel en Méditerranée), SSSL (particularités culturelles et artistiques méditerranéennes), MERCATOR (mettre en valeur différents objets historiques, témoins du fonctionnement du système commercial).

Six projets se sont intéressés à la **priorité 7**: TELA DI ARACNE (Développement de l'entreprenariat féminin en Méditerranée au sein de l'industrie textile), GO NETWORK (qui vise à mettre en place une forme d'assistance technique à la création d'un système de garantie spécifique commun aux pays du Nord et du Sud de la méditerranée) et ROM (développement de la filière photonique des différentes régions partenaires afin d'assurer leur développement économique et un accroissement de la compétitivité des PME méditerranéennes en s'appuyant sur l'innovation et le transfert de technologies), IDEA MED MEDOCC (mise en place d'un dispositif de « génération de projets durables » au bénéfice des réseaux d'entreprises (CCI, Clusters, Pôles de compétitivité, ...), d'institutions (Collectivités territoriales, agences publiques, ...) et de Centres de Recherches (Universités, instituts, ...), KNOLEUM (favoriser la réalisation d'études mettant en avant la diversité et les particularités des différents paysages de l'olivier, présents dans tout le bassin méditerranéen), MEDINA (développement économique et l'accroissement de la compétitivité des PME agroalimentaires du pourtour méditerranéen, en s'appuyant sur l'innovation et le transfert de technologie).

La **priorité 6** a intéressé deux projets EUROMEDSYS II (qui propose de contribuer à la croissance économique et au développement de la compétitivité des Systèmes Economiques Locaux de la Méditerranée à travers la valorisation de la qualité et de l'excellence) et SUBERMED (qui s'intéresse au développement industriel et socio-économique du liège en Méditerranée. Le projet a pour objectif l'établissement d'une dynamique de coopération dans le secteur du liège de l'espace Medocc).

La **priorité 5** a intéressé aussi deux projets : MEDIFOSTAK (produits alimentaires typiques de la Méditerranée et veut promouvoir et stimuler une bonne coopération entre les centres méditerranéens caractérisés par la production d'aliments typiques) et ARISTHOT (valoriser, le patrimoine scientifique commun au deux rives de la Méditerranée par le biais des outils de la Société de l'information).

Les **priorités 2 et 8** ont eu chacune 1 projet MAVITRA (favoriser et canaliser la mobilité des ouvriers dans le Bassin Méditerranéen, par une amélioration des services pour l'emploi et par la création d'un marché virtuel du travail), et OBSIND (un instrument d'étude qui permette de connaître la situation actuelle du secteur de l'industrie au sein du bassin méditerranéen).

Concernant **les priorités 1 et 4**, elles **peuvent être considérées transversales** car elles touchent indirectement les opérations financées.

Dans les candidatures approuvées en 2004 la priorité a été donnée aux projets qui s'intéressaient à la sensibilisation de la société civile par rapport à l'identité socioculturelle méditerranéenne tandis que dans celles de 2005 et 2006 la priorité a été donnée au Transfert du savoir faire d'entreprise entre Pays Membres et Tiers.

Toute réflexion sur les réalisations au 31 décembre 2006 ne peut concerner que les projets approuvés dans le deuxième appel et troisième appel. La plupart des autres projets, bien qu'approuvés au mois de mai 2006, n'ont réussi à signer la convention avec l'AUG qu'en automne. Pour cette raison leur avancement n'a pas été significatif.

Quantification des indicateurs physiques mesure 1.1 – (2eme et 3eme appel)

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution projets % (b/a)
Séminaires; rencontres et forums de réflexions communs (transnationaux et internationaux) organisés dans le cadre du programme	nb	99	85	85,86%
Réseaux institutionnels aidés	nb	12	8	66,67%
Etudes sectorielles et de perspectives communes à l'ensemble du bassin méditerranéen financées	nb	19	24	126,32%
Partenariats construits autour d'une étude de faisabilité et de projets pilotes élaborés	nb	53	31	58,49%
Projets aidés de transferts d'expérience portant sur la formation professionnelle	nb	39	15	38,46%

Projets concernant l'enseignement supérieur et la recherche conduits en commun entre université des deux rives de la Méditerranée aidés	nb	35	3	8,57%
Accords de coopération entre acteurs institutionnels	nb	18	17	94,44%
Partenariats portant sur les échanges d'expérience dans le domaine des TIC	nb	16	13	81,25%
Campagnes d'information réalisées	nb	29	28	96,55%

Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution projets % (b/a)
Participants aux plates-formes (hommes/femmes)	nb	3693	3465	93,83%
Acteurs mobilisés (par catégorie)	nb	3612	2843	78,71%
Propositions de règles communes	nb	26	19	73,08%
Projets intégrés d'aménagement de l'espace méditerranéen (par type d'activité)	nb	17	15	88,24%
Accords de partenariats entre collectivités régionales et locales des deux rives de la Méditerranée	nb	24	12	50,00%
Acteurs de la société civile (associations de femmes et de jeunes) mobilisés	nb	13818	20005	144,77%
Modèles et scénarios réalisés communs à l'ensemble du bassin méditerranéen	nb	17	7	41,18%
Secteurs clés analysés	nb	26	20	0,00%
Hommes et de femmes formés à partir d'initiatives et de programmes communs	nb	502	553	110,16%
Nouveaux programmes financés (par exemple, nombre de nouveaux portails)	nb	22	19	86,36%
Augmentation du taux d'utilisation (%) des nouvelles technologies par les administrations et les entreprises financées	%	115	45	39,13%

Partenariat

Au niveau de la collaboration partenariale il semble que les projets ont obtenu, en général, des résultats positifs, en ce qui concerne la création ou le renforcement des réseaux déjà existants.

Il y a eu surtout des difficultés de coordination entre les partenaires financiers et les partenaires académiques de référence. En effet, si d'une part la nature du partenariat, constitué par des partenaires financiers (les Régions et les organismes locaux) et techniques (les universités et les autres institutions académiques) a favorisé un bon niveau d'intégration entre les administrations publiques et le monde académique ; d'autre part, du point de vue pratique, à cause de cette nature mixte, les partenaires financiers ont dû assigner aux partenaires techniques des ressources pour qu'ils puissent soutenir les coûts des activités à réaliser. Cela s'est produit, en général, sur la base des accords/conventions entre régions et Universités dont la réalisation a causé un alourdissement bureaucratique global au niveau des opérations et un alourdissement ultérieur dans le déroulement des activités et des dépenses.

En ce qui concerne la **nationalité des Chefs de file 6 sur 16 sont italiens** (Euromedsys II, Mediauvis, Medifostak, Tela di Aracne, Go Network), suivis par les français 5 (Euromendinculture, Rom, Aristhot, Idea Med Medocc, Medina) 2 espagnols (Subermed et Knoleum) 1 portugais (SSSL - Sete Sois Sete Luas), 1 grec (Mavitra) et 1 maltais (Mercator).

Les Chefs de file sont originaires **des régions** suivantes :

- 4 italiennes (Latium, Toscane, Sicile, Calabre avec 6 projets)
- 1 française (PACA avec 5 projets)
- 1 espagnole (Andalousie avec 2 projets)
- 1 portugaise (Algarve avec 1 projet)
- 1 Grecque (Attiki avec 1 projet)
- 1 maltaise (Malte avec 1 projet)

La région avec le plus de projets est la **région PACA avec 38%** du total de l'axe.

En ce qui concerne la **transnationalité la moyenne est de 4 Etats Membres impliqués par projet**. 7 projets comptent sur la participation de 4 Etats Membres, 6 projets avec 3 Etats Membres. Les 3 restants comptent avec la participation de 3 Etats Membres.

En ce qui **concerne les partenaires, le nombre**, CDF compris, est au total de 111. **En moyenne chaque projet** compte avec la participation de **7 partenaires**.

En ce qui concerne la **nationalité des partenaires, les italiens arrivent aussi en tête** avec la participation de **46 partenaires (41% du total de l'axe)**, suivis par 26 espagnols (23% du total) 13 français (12% du total) 14 grecs (13% du total) 9 portugais (8% du total) et 3 maltais (3% du total).

La présence du grand nombre de partenaires italiens qui s'explique en fonction du nombre élevé de régions italiennes faisant partie de l'espace MEDOCC (13) et du mécanisme automatique d'attribution de la contrepartie nationale (celle-ci est mise à disposition par l'Etat par le biais du Fond de Rotation créée en 1987).

Participation pays tiers

A part KNOLEUM, tous les autres projets comptent sur la participation des pays tiers méditerranéens. Au total **28 partenaires** des pays tiers participent. En ce qui concerne les partenaires, **le nombre de participants par projet est 2 en moyenne.**

Les pays tiers qui participent aux projets présentés sont le **Maroc** avec 14 partenaires, la **Tunisie** avec 6, **l'Algérie** avec 6, **Israël** avec 3, la Syrie, le Liban et la Turquie avec 2 chaque, **l'Egypte**, **l'Autorité Palestinienne** et la **Jordanie** avec 1.

Par rapport aux autres appels il faut remarquer l'accroissement de la participation de ces pays du certainement au fait de l'octroi de fonds MEDA Voisinage à certains partenaires nationaux participant aux projets choisies par les pays les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc).

Le Maroc a octroyé à quelques partenaires participants au programme un montant de € 1.200.000,00.

L'axe 1 à travers les partenaires participants aux projets Tela di Aracne, Go Network, a bénéficié d'un montant de € 160.000,00 (13% du montant octroyé).

L'Algérie a octroyé à quelques partenaires participants au programme un montant de € 1.275.556,26.

Seulement un partenaire du projet Aristhot a pu bénéficier de € 139.020,00, soit 11% du total.

Cependant jusqu'à présent les contrats entre les autorités nationales et les partenaires n'ont pas été signés, et les fonds n'ont toujours pas été débloqués. Ce fait crée des difficultés à la participation des pays tiers aux activités des projets.

L'impossibilité de financer la plupart des activités des partenaires de la rive sud soulève encore à plusieurs reprises des difficultés pour assurer la cohérence interne des projets qui comptaient sur leur participation.

Du point de vue opérationnel, la collaboration des institutions des Pays Tiers s'est concrétisée par la participation active aux activités du projet (réunions, études, etc.) et par la signature de conventions visant à consolider la collaboration entreprise.

Pour les projets qui comptent sur une « vraie » coopération, les informations données par les pays tiers sont privilégiées car elles se basent sur les besoins effectifs et réels des pays comme par exemple : formation professionnelle, contextes économiques,

processus de négociation avec des entreprises locales, opportunités d'investissement etc.

Les partenaires des pays tiers, en outre, ont aussi des difficultés pour obtenir les visas et ainsi participer aux réunions internationales.

Eléments concernant l'avancement procédural

Organisation du travail

Les 16 projets financés au cours des deuxième, troisième et quatrième appels peuvent compter sur des **partenariats peu nombreux et globalement adéquats, en termes de compétences possédées, avec les objectifs visés**. Dans la plupart des cas la **division du travail a été équitable**; cela a sans doute favorisé la gestion du projet mais n'a **pas empêché un retard général dans la mise en œuvre des plans d'action**.

Les chefs de file, à part quelques exceptions ont eu un **rapport continu avec les structures de gestion du programme, notamment avec le STC**.

En moyenne les projets ont présenté **3 rapports d'avancement** dont la rédaction était prévue avant décembre 2006 ; Dans les cas où les projets ont subi de grands retards un rapport annuel correspondant à l'année 2006 a été présenté. La qualité de présentation des informations ainsi que la qualité des contenus n'étaient pas non plus homogènes.

Budget et remboursement des dépenses

Les projets du deuxième et troisième appel à propositions (EUROMEDINCULTURE, MEDIAUVIS, MEDIFOSTAK, SSSL, SUBERMED, TELA DI ARACNE, EUROMEDSYS II, GO NETWORK MAVITRA ; ROM) ont présenté **34** demandes de remboursement. Cette valeur représente une moyenne de **2** demandes **par projet**.

Les projets du 4ème appel n'ont présenté jusqu'à présent aucune demande de remboursement.

Modifications

Les modifications introduites dans les projets sont surtout budgétaires et de changement de la date limite d'exécution. Elles découlent des ajustements en termes

d'activités à développer par chacun des partenaires. En moyenne chaque projet a présenté 2 demandes de modification.

Problèmes éventuels

Les problèmes principaux signalés par les Chefs de file et, parfois, par certains partenaires concernent:

- La complexité des procédures relatives à la mise en œuvre des dépenses ;
- Le déroulement des relations partenariales ;
- La mobilisation des réseaux locaux ;
- Le retard accumulé en phase de démarrage

En ce qui concerne ce dernier aspect, on signale que plusieurs Chefs de file ont présenté une demande de **prolongation de la durée du projet** au-delà de la date de clôture du 30 juin 2006, qui était fixée pour les opérations financées dans le cadre du deuxième appel. Pour les projets du troisième appel à proposition, la plupart va aussi se clôturer après le 30 juin 2008.

En ce qui concerne les projets du quatrième appel à proposition, ils vont tous se clôturer avant le 30 juin 2008, et ont jusqu'au 30 septembre pour soumettre la demande de remboursement du solde.

Les projets ont eu des problèmes à respecter le calendrier prévu pour l'exécution des opérations, à exécuter entièrement les activités proposées, et à respecter le budget qui leur était destiné mais surtout des problèmes concernant le remboursement des dépenses effectuées. Cela est peut être dû, entre autres, au fait qu'entre la date de présentation des candidatures et la date d'approbation, plusieurs mois se sont écoulés, ce qui fait que dans certains cas il est impossible de rattraper le temps perdu.

Bien que cet échange entre partenaires des différents pays soit d'une importance et une richesse intrinsèque, la complexité due au multilinguisme du partenariat sur des thématiques nouvelles, l'approche pluridisciplinaire et les approches méthodologiques (leurs propres règles de fonctionnement et des modes différenciés dans la relation à leur environnement économique et social) créent des problèmes d'harmonisation des résultats obtenus.

Pour l'ensemble des partenaires, les modalités de remboursement de la contribution communautaire sont apparues très contraignantes, du fait des délais requis pour le versement du FEDER. Elles imposent aux partenaires, un effort de trésorerie important, voire des retards dans la mise en œuvre des activités. Les étapes de contrôles sont multiples; Elles s'avèrent contraignantes, compte tenu des temps imposés, et parfois redondantes les unes avec les autres. A tout cela s'ajoute la difficulté d'obtenir les certifications surtout au niveau des partenaires italiens et grecs et celle d'anticiper des fonds pour les activités et pour la participation des partenaires de la Rive Sud.

4.2 AXE 2: Stratégie de développement territorial et système urbain

MESURE 2.1: Développement territorial et urbain: développement des coopérations, mise en cohérence des stratégies, actions.

Tableau financier de l'axe 2

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Total au 31.12.2006
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	h
Axe n. 2	35.377.093,00	35.377.093,00				3.585.674,51	4.683.646,94	5.080.528,76	5.969.605,33	19.319.455,54

MESURE 2.1: Développement territorial et urbain: développement des coopérations, mise en cohérence des stratégies, actions.

Tableau financier de la mesure 2.1

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		a	b	c	d
Axe n. 2	35.377.093,00	35.377.093,00	19.849.796,00	15.527.297,00	
Mesure 2.1	35.377.093,00	35.377.093,00	19.849.796,00	15.527.297,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 2.1 au 31/12/2006

PIC 2000- 2006	DEPENSE ADMISSIBLE	REALISATIONS			
Année		Engagements (projets approuvés)		Paiements	
	Montant	Montant	%	Montant	%
2001	6.347.996,00	0,00		0,00	
2002	4.636.347,00	12.202.388,58		0,00	
2003	5.595.184,00	0,00		3.585.674,51	
2004	5.883.236,00	9.693.636,00		4.683.646,94	
2005	6.559.708,00	5.999.016,94		5.080.528,76	
2006	6.354.622,00	7.1425.68,34		5.969.605,33	
Total	35.377.093,00	35.037.609,86	99,04%	19.319.455,54	54,61%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

Cet axe vise à élaborer des perspectives **d'aménagement du territoire** pour l'espace MEDOCC, à promouvoir des coopérations entre décideurs pour gérer le territoire aux différentes échelles, ainsi qu'à développer des **coopérations entre les acteurs économiques** du territoire.

Sur les 142 projets approuvés 26 appartiennent à l'axe 2. Ce chiffre représente **18% du total des projets approuvés par le programme et 18% du montant financier global du programme.**

La valeur totale des projets approuvés correspond à **€ 37.660.319,36**. Le coût moyen par projet est de **€ 1.448.473,82**. Le projet financé le plus coûteux a été **Rural Med II** avec un total de € 2.510.667,00. Le moins coûteux a été **Nurmedit** avec un total de € 636.000,00.

Les projets mentionnés dans ce rapport d'exécution ont été approuvés au cours du **deuxième, troisième et quatrième appel à proposition.**

Le deuxième appel, lancé après décision du Comité de Suivi de juillet 2003, a permis l'approbation de **5 projets au total**;

- Séance du **Comité de Programmation du 1^{er} avril 2004**→ **Capital Bleu, Med Bio Distrit Net, Restauronet, Rural-Med II, Urbacost.**

Le troisième appel lancé après décision du Comité de Suivi de juin 2004, a permis l'approbation de **4 nouveaux projets** :

- Séance du **Comité de Programmation du 12 mai 2005**→ **BVM, Extramet, MEDISDEC-STRATMED, PIC-RM**

Le quatrième appel lancé après décision du **Comité de Suivi de juin 2005**, a permis l'approbation de **10 nouveaux projets** :

- Séance du **Comité de Programmation du 10 mai 2006**→ **EMERGENCE 2010, GREENLIK, HORTUS, I2C, INFRACULTURMED, MED ECOQUARTIERS, NURMEDIT, STEP.**
- Séance du **Comité de Programmation du 5 octobre 2006**→ **MEDOCC-TECH , MIMARMED.**

Les thématiques traitées

Conformément aux indications du programme et du complément de programmation, l'axe 2 mesure 2.1 Développement territorial et urbain : Développement des coopérations, mise en cohérence des stratégies, actions pilotes.

En ce qui concerne les activités financées, nous trouvons une bonne correspondance entre les objectifs des projets et ceux de l'axe. Telles que définies dans le programme, les **priorités d'action** de l'axe 2 peuvent se regrouper comme suit:

- 1- Elaboration commune d'un schéma de développement spatial
- 2- Mise en réseau des experts et des acteurs institutionnels pour le développement des coopérations et des échanges dans le domaine de l'aménagement du territoire (*Restauronet, BVM, MEDISDEC-STRATMED*)
- 3- Réalisation d'études, évaluations et analyses sur le thème des fonctions des grandes aires métropolitaines (*I2C*)
- 4- Identification de nouveaux modèles de gouvernance pour améliorer l'efficacité des services urbains ainsi que la qualité de vie des citoyens (*PIC-RM, EMERGENCE 2010, INFRACULTURMED*)
- 5- Développement des relations entre les villes, entre les zones urbaines et rurales, entre les zones côtières et les « hinterland », tout comme avec les îles afin de favoriser une articulation territoriale équilibrée et polycentrique (*Capital Bleu, Urbacost, Rural Med II, Extramet, MIMARMED*)
- 6- Diffusion des nouvelles technologies dans le domaine des services publics et privés, afin d'améliorer l'accès de la population aux services et réduire les handicaps des zones périphériques ou insulaires (*Med-Bio-Distri-Net, MED ECOQUARTIERS, MEDOCC-TECH, NURMEDIT, STEP*)
- 7- Promotion des activités de recherche sur le thème de la planification territoriale et de la requalification des zones urbaines dans l'optique d'un développement durable. (*GREENLINK, HORTUS*)

En les comparant avec l'objet des opérations financées, nous remarquons que **la priorité 2 a été ciblée par 3 projets**, notamment Restauronet (aménagement et gestion des sites historiques en Méditerranée), BVM (échange d'expérience des acquis en matière d'aménagement et de gestion intégrée des bassins fluviaux concernant des zones urbaines et péri-urbaines), et MEDISDEC-STRATMED (aménagement du territoire contenus dans les nouvelles priorités européennes exprimées dans les déclarations de Lisbonne et de Göteborg).

Les **priorités 3 a intéressée 1 projet** I2C (Innovation, compétitivité et connectivité des métropoles méditerranéennes).

La priorité 4 a intéressé 3 projets, et PIC-RM (identifier et analyser des grands projets structurants pour l'espace Medocc), EMERGENCE 2010 (Etudes en Méditerranée pour des Energies Renouvelables Garantissant l'Electrification de Noyaux de Croissance Ecologique en 2010) et INFRACULTURE-MED (Infrastructures culturelles et environnementales, zones publiques et couloirs de réaménagement urbain et territorial).

5 projets se sont intéressés à la a priorité 5: URBACOST (zones côtières et rurales placés dans un contexte d'urbanisation liée à leur passé historique), RURAL MED II (réseau d'échange d'expériences et de coordination d'initiatives en matière de développement rural), EXTRAMET (coopération entre les régions et les organismes qui sont en charge de la planification et de la programmation afin d'établir des bases communes pour l'expérimentation d'une méthodologie innovatrice orientée vers l'espace "urbain-rural"), Capital Bleu (secteur économique du tourisme bleu : maritime, nautique et des croisières. Le projet a pour but la planification stratégique de l'économie urbaine de développement régional et local) et MIMARMED (revalorisation économique et de réhabilitation des friches militaires ou portuaires).

La **priorité 6 à intéressé 5 projets** Med-Bio-Distri-Net (qui s'intéresse aux produits biologiques produits au sein de l'espace Medocc. Le projet prévoit de réaliser un benchmarking sur l'ensemble des segments concernés par les produits biologiques), MED ECOQUARTIERS (favoriser la construction de nouveaux quartiers durables), MEDOCC-TECH (création nouvelle génération de technopôles), NURMEDIT (développement d'un système polycentrique de petits et moyens noyaux urbains transnationaux ou concentrations industrielle) et STEP (faciliter l'intégration de technologies propres et sobres au sein des PME du secteur agroalimentaire).

La **priorité 7 à intéressé 2 projets** GREENLINK (optimisation des stratégies et la planification sage et respectueuse, des espaces verts périurbains) et HORTUS (Harmoniser les Opérations de Restauration Territorial du paysage Urbain Soutenable).

La **priorité 1 peut être considérée comme transversale** car elle touche indirectement toutes les opérations financées.

Toute réflexion sur les réalisations au 31 décembre 2006 ne peut concerner que les projets approuvés dans le deuxième appel et troisième appels. Ceux appartenant au quatrième appel, bien qu'approuvés au mois de mai 2006, n'ont réussi à signer la convention avec l'AUG qu'en automne. Pour cette raison leur avancement n'a pas été significatif.

Quantification des indicateurs physiques mesure 2.1 (2eme et 3eme appel)

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution projets % (b/a)
Etudes transnationales, (notamment les études contribuant à l'élaboration d'une vision spatiale de l'espace MEDOC)	nb	45	28	43,75%
Actions pilotes et de documents élaborés pour faciliter la diffusion du SDEC et de ses	nb	54	48	70,59%

objectifs				
Séminaires, et rencontres transnationaux sur les problématiques de visions communes organisés et nombre de séminaires d'information financés portant sur les perspectives de coopération en matière d'aménagement du territoire à long terme	nb	155	98	47,57%
Partenariats, y compris les partenariats universitaires financés et de réseaux (techniques, institutionnels, institutionnels transnationaux nouvellement formés) aidés	nb	35	32	91,43%
GEIE transnationaux créés et aidés	nb	10	4	20,00%
Associations de villes/collectivités locales transnationales aidées	nb	22	22	100,00%
Rencontres réalisées relatives au thème de l'environnement	nb	8	8	100,00%
Echanges d'expérience réalisés dans le cadre des Agendas 21 locaux et aidés	nb	6	6	100,00%
Projets de créations de portails communs aidés	nb	2	2	100,00%
Actions favorisant les transferts de savoir faire liés à la société de l'information	nb	12	9	75,00%
Réseaux transnationaux, de producteurs aidés et nombre de réseaux transnationaux créés visant l'amélioration de la compétitivité du territoire et à réduire les obstacles au développement	%	36	33	89,19%
Projets portant sur le développement du télétravail et des services publics en ligne, en particulier dans les zones périphériques et insulaires	nb	0	0	0,00%

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution projets % (b/a)
Méthodologies communes établies portant sur l'évaluation des projets transnationaux	nb	13	4	30,77%
Modèles communs proposés facilitant la gestion intégrée d'espaces spécifiques réalisés	nb	22	14	63,64%

Normes communes adoptées	nb	11	7	63,64%
Services techniques administratifs institutionnels mobilisés	nb	152	119	78,29%
Connexions développées entre les SIG existants sur l'espace	nb	19	10	52,63%
Nouveaux outils communs de gestion des aires métropolitaines mis en œuvre	nb	32	15	46,88%
Emplois induits par la création de structures transnationales (hommes/femmes)	nb	500	500	100,00%
Projets élaborés par les GEIE	nb	0	0	0,00%
Acteurs institutionnels mobilisés en particulier nombre de villes/collectivités locales participantes	nb	548	726	132,48%
Nouveaux outils communs de gestions des aires métropolitaines mis en œuvre	nb	60	50	83,33%
Formations communes établies	nb	14	4	28,57%
Diplômes communs reconnus à l'issue des projets	nb	10	10	100,00%
Echanges universitaires réalisés	nb	8	7	87,50%
Nouveaux indicateurs transnationaux proposés contribuant à l'évaluation des politiques territoriales	nb	16	6	37,50%
Nouveaux instruments d'aménagement urbain conformes à l'Agenda 21 proposés	nb	17	2	11,76%
Actions communes de valorisation des zones rurales	nb	21	1	4,76%
Plates-formes internet créées	nb	21	3	14,29%
Portails transnationaux créés	nb	52	51	98,08%
Emplois additionnels créés dans les entreprises et/ou les institutions grâce aux projets «technologie de l'information» aidés (hommes/femmes)	nb	6	6	100,00%
Connexions aux nouveaux portails élaborés dans le cadre des projets	nb	15	0	0,00%
PME aidées pour utiliser le e-business	nb	0	0	0,00%
Personnes pratiquant le télétravail dans les projets, en particulier dans les zones périphériques et insulaires (hommes/femmes)	nb	0	0	0,00%

Partenariat

Au niveau de la collaboration partenariale il semble que les projets ont obtenu, en général, des résultats positifs, en ce qui concerne la création ou le renforcement des réseaux déjà existants.

Malgré les différences entre chaque partenaire et malgré la compétition entre les partenaires mêmes, dans certains services il a été en général possible d'amorcer un plan stratégique commun à tous les participants.

En ce qui concerne le fonctionnement interne des partenaires du projet, dans certains cas il y a eu une délégation excessive des fonctions au Chef de File aussi bien en matière d'adoption d'initiatives qu'en matière de résolutions des problèmes.

En ce qui concerne la **nationalité des Chefs de file 14 sur 19 (74%) sont italiens** (Capital Bleu, Restauronet, Urbacost, Extramet et Medisdec-Stratmed, Greenlink, INFRACULTURMED) **et français** (Med Bio Distrit Net, BVM, PIC-RM, EMERGENCE 2010, MED ECOQUARTIERS, MIMARMED, STEP) **et 3 sont espagnols (16%)** (Rural Med II, I2C, NURMEDIT). Les 10% restant (2 projets) proviennent de la Grèce (HORTUS) et du Portugal (MEDOCC-TECH).

Les régions représentées au niveau des chefs de file sont **14 au total - 5 régions italiennes** (la Calabre, la Ligurie, Sardaigne, la Sicile, et la Toscane), 3 françaises (Languedoc-Roussillon, PACA, Rhône-Alpes), 3 espagnoles (Andalousie, Baléares et Catalogne), 1 portugaise (Algarve) et 1 grecque (Attiki).

Sur l'aspect de la **transnationalité** les projets semblent avoir une bonne approche car la moyenne des projets compte sur la participation de 4 Etats membres.

En ce qui concerne les **partenaires** (Cdf compris) le nombre de participants est de **154** au total et dans **chaque projet** varie de **5** (projets Infraculturmed, Medocc-Tech et Mimarmed) à **15** (projet Restauronet). La **moyenne** de participants par projet est de **8** partenaires par projet.

En ce qui concerne la **nationalité des partenaires les italiens arrivent en tête** avec la participation de **64 partenaires (42%)**, suivis par 33 espagnols (21%), 25 français (16%) 21 de Grèce (14%), 10 du Portugal (6%), et 1 de Malte (1%).

Participation pays tiers

Dans cet axe la présence des pays tiers se fait sentir d'une façon plus modeste.

Dans le cas de Rural Med, l'Algérie et le Maroc ont participé au projet en qualité de partenaires invités. Le fait que ces pays ne puissent pas accéder aux fonds communautaires et qu'ils ne disposent pas de fonds propres pour pouvoir travailler dans la « mise en réseau » de leurs expériences, n'a pas permis un réel échange d'expériences.

Malgré cette difficulté, ces partenaires apportent leur connaissance, leur expérience et leur lecture sur l'Europe.

Plus de la moitié de projets, 14 (Restauro-net, Rural Med II Urbacost, Medisdec-Stratmed BVM et PIC-RM, EMERGENCE 2010, Greenlink, Hortus, I2C, Infraculturmed, Med Ecoquartiers, Medocc-Tech e Step) comptent sur la participation des pays tiers méditerranéens pour un total de **21 participants**.

En ce qui concerne le **nombre de participants par projet est en moyenne de 1,5%**. Les pays tiers qui participent aux projets présentés sont le **Maroc** avec **9** partenaires, suivi par la **Tunisie** avec 9 partenaires, **l'Algérie** avec 2 partenaires et **l'Egypte, la Syrie et la Jordanie** avec 1 partenaire chacun.

Par rapport aux autres appels il faut remarquer l'accroissement de la participation de ces pays du certainement au fait de l'octroi de fonds MEDA Voisinage à certains partenaires nationaux participant aux projets choisies par les pays les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc).

Le Maroc a octroyé à quelques partenaires participants au programme un montant de € 1.200.000,00.

L'axe 2 à travers les partenaires participants aux projets Rural Med II, Emergence 2010, Greenlink, I2C, Infraculturmed, Step, ont bénéficié d'un montant de € 540.000,00 (45% du montant total disponible).

L'Algérie a octroyé à quelques partenaires participants au programme un montant de € 1.275.556,26.

Deux projets ont pu bénéficier d'un financement, Rural Med II et Infraculturmed, pour un montant de € 384.502,63 (30% du montant total disponible).

Cependant jusqu'à présent les contrats entre les autorités nationales et les partenaires n'ont pas été signés, et les fonds n'ont toujours pas été débloqués. Ce fait crée des difficultés à la participation des pays tiers aux activités des projets.

L'impossibilité de financer la plupart des activités des partenaires de la rive sud soulève encore à plusieurs reprises des difficultés pour assurer la cohérence interne des projets qui comptaient sur leur participation.

Eléments concernant l'avancement procédural

Organisation du travail

Les 19 projets financés comptent sur des **partenariats assez nombreux mais globalement adéquats, en termes de compétences possédées, avec les objectifs visés**. Dans la plupart des cas la **division du travail a été équitable**; cela

a sans doute favorisé la gestion du projet mais n'a **pas empêché un retard général dans la mise en œuvre des plans d'action.**

A part un seul projet, tous les autres ont soumis **en moyenne 2 rapports d'avancement** dont la rédaction était prévue avant décembre 2006 ; Dans les cas où les projets ont subi de grands retards un rapport annuel correspondant à l'année 2006 à été présenté. La qualité de présentation des informations ainsi que la qualité des contenus n'étaient pas non plus homogènes.

Budget et remboursement des dépenses

Les projets du deuxième et troisième appel à propositions de 2003 (**Capital Bleu, Med Bio Distrit Net, Restauronet, Rural-Med II, Urbacost, BVM, Extramet, Medisdec-Stratmed et Pic-Rm**) ont présenté **28** demandes de remboursement. Cette valeur représente une **moyenne de 3** demandes **par projet.**

Modifications

Les modifications introduites dans les projets sont surtout budgétaires et découlent des modifications en termes d'activités à développer par chacun des partenaires.

Elles touchent surtout aux changements dans les rubriques de dépenses par partenaire et impliquent une variation de moins de 10% du montant initial prévu.

D'autres modifications sont liées à la prolongation de la date limite d'exécution du projet, au départ d'un partenaire, à la redistribution de la valeur octroyée parmi les autres partenaires ou/et au remplacement par un autre partenaire exigeant une procédure écrite de consultation du comité de programmation.

En moyenne chaque projet a présenté 1 demande de modification.

Problèmes éventuels

Les problèmes principaux signalés par les Chefs de file et, parfois, par certains partenaires concernent:

- La complexité des procédures relatives à la mise en œuvre des dépenses
- Le déroulement des relations partenariales
- La mobilisation des réseaux locaux
- Le retard accumulé en phase de démarrage

En ce qui concerne ce dernier aspect, on signale que plusieurs Chefs de file ont présenté une demande de **prolongation de la durée du projet** au-delà de la date de clôture du 30 juin 2006, qui était fixée pour les opérations financées dans le cadre du deuxième appel. Pour les projets du troisième appel à proposition, la plupart va aussi se clôturer après le 30 juin 2008.

En ce qui concerne les projets du quatrième appel à proposition, ils vont tous se clôturer avant le 30 juin 2008, et ont jusqu'au 30 septembre pour soumettre la demande de remboursement du solde.

Les projets ont eu des problèmes à respecter le calendrier prévu pour l'exécution des opérations, à exécuter entièrement les activités proposées, et à respecter le budget qui leur était destiné mais surtout des problèmes concernant le remboursement des dépenses effectuées. Cela est peut être dû, entre autres, au fait qu'entre la date de présentation des candidatures et la date d'approbation, plus ou moins 6 mois se sont écoulés, ce qui fait que dans certains cas il est impossible de rattraper le temps perdu.

Bien que cet échange entre partenaires des différents pays soit d'une importance et une richesse intrinsèque, la complexité due au multilinguisme du partenariat sur des thématiques nouvelles, l'approche pluridisciplinaire et les approches méthodologiques (leurs propres règles de fonctionnement et des modes différenciés dans la relation à leur environnement économique et social) créent des problèmes d'harmonisation des résultats obtenus.

La lourdeur et la complexité des procédures administratives et financières ont été vivement critiquées par tous les partenaires et les chefs de file. Les multiples niveaux de contrôle (interne à la structure partenaire, national- certification des dépenses, chef de file, AUG, STC puis AUP) rendent les procédures extrêmement longues (plus de 9 mois entre le dépôt de la première demande et le paiement du FEDER au chef de file). Ces délais, conjugués à la complexité des procédures, n'ont pas encouragé les partenaires à procéder à tous les arrêtés des dépenses prévues et à toutes les procédures de certification.

4.3 AXE 3: Système de transport et société de l'information

Tableau financier de l'axe 3

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Total au 31.12.2006
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	
Axe n. 3	45.041.169,00	45.041.169,00				3.640.385,03	4.074.320,09	13.244.492,09	10.569.480,39	31.528.677,60

Description du travail réalisé et des résultats atteints

L'axe 3, dédié aux systèmes de transports et à la société de l'information, est décliné en 4 grandes mesures. La première mesure vise à améliorer l'accès au territoire ; la seconde mesure souhaite promouvoir les transports intermodaux et la conversion vers des modes de transports plus respectueux de l'environnement ; la troisième mesure a pour objectif d'accroître la compétitivité du transport maritime et fluvial ; enfin, la dernière mesure encourage l'emploi de technologies innovantes de communication d'information pour le développement du territoire.

Le présent rapport présente les **projets approuvés depuis 2003** lors du deuxième, troisième et quatrième appels à propositions. Le deuxième appel, lancé avec décision du Comité de Suivi de juillet 2003, a permis l'approbation de **15 projets au total**; le troisième appel a été lancé par décision du Comité de suivi de juin 2004. **14 nouveaux projets** ont été approuvés. En fin, le quatrième appel a permis l'approbation de **15 nouveaux** projets avec deux séances du Comité de Programmation. Les projets de l'axe 3 représentent dès lors 22% du montant financier global du programme, autrement dit, € 42.960.363,00.

- Lors du **deuxième appel à proposition**, lancé après décision du Comité de Suivi de juillet 2003, le comité de programmation du 1^{er} avril 2004 a adopté cinq projets faisant partie de la mesure 2 (**Macimed**, **Mobilmed**, **Remomed**, **Teria** et **Waterfront**) et deux projets faisant partie de la mesure 4 (**Agata**, **Technolangue**).
- Lors du **troisième appel à proposition**, lancé après décision du Comité de Suivi de juin 2004, le Comité de Programmation du 12 mai 2005 a adopté un projet faisant partie de la mesure 1 (**Mataari**), un projet faisant partie de la mesure 2 (**Ritmo**) et deux projets faisant partie de la mesure 3 (**Securmed**, **Wermed**).
- Lors du **quatrième appel à proposition** lancé après décision du Comité de Suivi de juin 2005, le Comité de Programmation du 10 mai 2006 a adopté un projet faisant partie de la mesure 1 (**Arcomed**), un projet de la mesure 2 (**Madama**), un projet de la mesure 3 (**Aem-Med**) et 3 projets de la mesure 4 (**Bleu-Med**, **Ideunivers**, **Pamela**). En outre, le Comité de Programmation s'est réuni le 5 octobre 2005 lors d'une séance pendant laquelle deux projets supplémentaires ont été approuvés en liste de réserve mais dont la convention n'a pas encore été signée : **Medigate** et **Villemizero**, tous deux appartiennent à la mesure 2.

MESURE 3.1: Améliorer l'accès aux territoires

Conformément aux indications du programme et du complément de programmation, l'axe 3 mesure 1 concerne *l'amélioration de l'accès au territoire en développant les connexions entre réseau principal et secondaire.*

Tableau financier de la mesure 3.1 tab.1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Total au 31.12.2005
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l
Mesure 3.1	10.030.668,00	10.030.668,00				405.478,65	848.549,73	1.178.350,13	1.170.243,67	3.602.622,18

Tableau financier de la mesure 3.1 tab.2

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		A	b	c	d
Mesure 3.1	10.030.668,00	10.030.668,00	5.383,069	4.647,599	

Etat d'avancement financier de la Mesure 3.1 au 31/12/2006

PIC 2000- 2006	DEPENSE ADMISSIBLE	REALISATIONS			
		Engagements (projet approuvé)		Paiements	
Année		Montant	%	Montant	%
2001	2.058.148,38	0,00		0,00	
2002	1.497.003,89	3.022.132,50		0,00	
2003	1.585.733,59	0,00		405.478,65	
2004	1.617.294,00	0,00		848.549,73	
2005	1.648.936,00	2.352.400,00		1.178.350,13	
2006	1.623.551,00	980.800,00		1.170.243,67	
Total	10.030.668,00	6.355.332,50	63,36%	3.602.622,18	35,91%

Les thématiques traitées

En ce qui concerne les activités financées, nous trouvons une bonne correspondance entre les objectifs des projets et ceux de l'axe. Telles que définies dans le programme, les **priorités d'action** de l'axe 3 / Mesure 1 se regroupent comme suit:

1. Développement du niveau de connaissance partagée sur les systèmes de transport, offre, demande, enjeux.
2. Développement de la coopération transnationale, en particulier dans l'élaboration de stratégies communes sur l'ensemble de l'espace interrégional.
3. Développement et rationalisation des systèmes de transports aériens, terrestres, maritimes, pour les passagers et les marchandises.

4. Amélioration du niveau de service offert pour satisfaire la demande.
5. Réduction de l'impact sur l'environnement des activités de transport.
6. Amélioration du niveau de sécurité offert aux passagers et aux marchandises.
7. Amélioration de la compétitivité des transports de marchandises, en particulier dans la composante maritime.

Deux projets font partie de cette mesure : Mataari et Arcomed.

Le projet **Mataari** s'intéresse particulièrement aux problématiques relatives à l'accès aux services de transports et de logistique des zones vastes. Dès lors, des expérimentations pilotes ont été réalisées précédées d'étude de faisabilité afin d'améliorer l'interconnexion entre la circulation urbaine et la circulation des marchandises. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'actions n°1, n°2, n°3 et n°7.

Le projet **Arcomed** a été adopté en mai 2006, dès lors, son avancement physique et procédural n'est pas significatif pour ce rapport.

Financement

La valeur totale des projets approuvés dans la mesure 3.1 correspond à € **3.333.200,00**. Le projet financé le plus coûteux a été Mataari avec un total de € 2.3520400,00. Le moins coûteux a été Arcomed avec un total de € **980.800,00**.

Partenariat

Les Cdf des deux projets faisant partie de la mesure 1 sont de nationalité française et italienne. Le nombre total des partenaires en charge s'élève à 19, ce qui donne une moyenne par projet de 8.5 organismes.

Pays Tiers

Notons l'absence de Pays Tiers participant aux projets faisant partie de la mesure 1.

Quantification des indicateurs physiques mesure 3.1*

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution clôture du projet % (b/a)
Nombre de séminaires transnationaux portant sur les problématiques de	nb	2	5	250,00%

transport réalisées				
Nombre d'études de faisabilité transnationales consacrées aux investissements en transport	nb	6	0	0,00%
Nombre de réseaux/accords transnationaux aidés pour la coordination des politiques de transport dans l'espace	nb	5	6	120,00%
Nombre d'études portant sur l'amélioration de l'accessibilité du territoire	nb	12	15	125,00%
Nombre d'études portant sur la rationalisation de l'investissement transnational dans le domaine des transport	nb	3	0	0,00%

Indicateurs de résultats*	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution clôture du projet % (b/a)
Nombre de services administratifs et/ou techniques impliqués dans des réseaux transnationaux visant la coordination des actions aidées	nb	2	0	0,00%
Nombre d'opérateurs de transports privés impliqués dans les actions aidées	nb	205	327	159,51%
Normes communes de sécurité élaborées	nb	0	0	0,00%

* Seuls les indicateurs concernant le projet Mataari ont été ici reportés dans la mesure où le projet Arcomed a été adopté en mai 2006, dès lors, son avancement physique et procédural n'est pas significatif pour ce rapport.

MESURE 3.2: PROMOTION DES TRANSPORTS INTERMODAUX

Conformément aux indications du programme et du complément de programmation, l'axe 3 mesure 2 concerne la ***promotion des transports intermodaux et la conversion vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement.***

Tableau financier de la mesure 3.2 tab.1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Total au 31.12.2006
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l
Mesure 3.2	12.899.791,00	12.899.791,00				0,00	329.964,47	3.722.527,03	5.956.292,28	10.008.783,78

Tableau financier de la mesure 3.2 tab.2

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		A	b	c	d
Mesure 3.2	12.899.791,00	12.899.791,00	6.922.813,00	5.976.978,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 3.2 au 31/12/2006

PIC 2000-2006	DEPENSE	REALISATIONS			
Année	ADMISSIBLE	Engagements (projet approuvé)		Paiements	
	Montant	Montant	%	Montant	%
2001	2.646.851,00	0,00		0,00	
2002	1.925.201,00	0,00		0,00	
2003	2.039.309,00	0,00		0,00	
2004	2.079.896,00	9.848.248,05		329.964,47	
2005	2.120.589,00	791.640,00		3.722.527,03	
2006	2.087.945,00	2.246.412,00		5.956.292,28	
Total	12.899.791,00	12.886.300,05	99,89%	10.008.783,78	77,59%

Les thématiques traitées

En ce qui concerne les activités financées, nous trouvons une bonne correspondance entre les objectifs des projets et ceux de l'axe. Telles que définies dans le programme, les **priorités d'action** de l'axe 3 / Mesure 2 se regroupent comme suit:

1. Favoriser l'inter modalité et améliorer les services logistiques au travers d'actions visant à :
 - a) Utiliser correctement les corridors multimodaux pour améliorer les liaisons interrégionales Est – Ouest.
 - b) Développer l'intermodalité terre-air et terre- mer et le transport combiné route-rail à travers une meilleure organisation du système, en particulier au niveau des nœuds d'échange, en ayant recours à la télématique et aux renseignements aux usagers.

- c) Développer la complémentarité des aéroports dans une vision intégrée et interconnectée et en lien avec le territoire environnant.
 - d) Développer la logistique en rationalisant le transport des marchandises, routier comme ferroviaire, en recourant à l'intermodalité et en améliorant l'interopérabilité du réseau ferroviaire.
2. Promouvoir un transport et une mobilité durable:
- a) Encourager les évaluations d'impact sur l'environnement des projets relatifs aux transports et l'adoption d'indicateurs communs.
 - b) Promouvoir l'adoption "d'Agendas 21 locaux" incluant des objectifs de développement durable du système des transports.
 - c) Promouvoir les échanges d'expérience et les projets communs pour réduire les effets négatifs des transports urbains et interurbains sur l'environnement.
 - d) Mener des expérimentations visant à développer où cela est possible des moyens de substitution au transport routier.

Neuf projets font partie de cet axe : Macimed , Mobilmed, Remomed, Teria, Waterfront, Ritmo, Madama, Medigate et Villemizero

Le projet **Macimed** s'intéresse au cyclisme comme mode de transport au sein des îles méditerranéennes à proximité des lieux de grande qualité environnementale et historique. Des actions d'études et d'expérimentation ont ainsi été mises en œuvre sur les différents territoires concernés en vue de la réalisation d'un réseau commun. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et priorités d'actions n°2.a, n°2.c et n°2.d. En outre, ce projet participe à l'aménagement et au développement du territoire insulaire.

Le projet **Mobilmed** s'intéresse à la problématique des transports des personnes et des marchandises dans des zones difficilement accessibles, telles que les îles. Une méthodologie d'interventions a été commune à tous les partenaires, constituées en réseau afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°1.b, n°2.a et n°2.c.

Le projet **Remomed** s'intéresse à l'intermodalité des transports dans une perspective de développement spatial de la Méditerranée Occidentale. Le projet a ainsi mis en place un réseau intermodal euro-méditerranéen favorisant l'échange d'expérience. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°1.b, n°1.c et n°1.d.

Le projet **Teria** se propose de mettre en place un modèle de gestion des territoires confrontés aux problèmes liés à la présence d'aéroports. Dans une perspective de protection de l'environnement, ce projet a permis la création d'un réseau d'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Ce sont donc les objectifs et les priorités d'action n°1 qui sont concernées. Il s'agit du seul projet de l'axe 3 traitant du transport aérien et plus particulièrement de l'aménagement des zones aéroportuaires

Le projet **Waterfront** a consisté à mettre en place un modèle d'aménagement des milieux portuaires tout en tenant compte de l'environnement naturel, culturel et social du territoire. Il s'agit de mettre en place des actions pilotes permettant de conjuguer mobilité, accessibilité et développement local. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°1.

Le projet **Ritmo** souhaite mettre en œuvre un réseau favorisant l'échange d'expérience et de bonnes pratiques concernant la mobilité insulaire dans une perspective de développement local. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'actions n°2.a, n°2.c et n°2.d.

Les projets **Madama**, **Medigate** et **Villemizero** ont été adoptés respectivement en mai et en octobre 2006. Dès lors, leurs avancements physiques et procéduraux ne sont pas significatifs pour ce rapport.

Financement

La valeur totale des projets approuvés dans la mesure 2 correspond à € **14.427.299,78**. Le projet financé le plus coûteux a été Waterfront avec un total de € 2.262.326,78. Le moins coûteux a été Ritmo avec un total de € **791.640**

Partenariat

Les Cdf des 9 projets faisant partie de la mesure 2 sont en majorité de nationalité italienne (5). Le nombre total des partenaires en charge s'élève à 53, ce qui donne une moyenne par projet de 5.5 organismes.

Pays Tiers

Un tiers des projets appartenant à la mesure 2 de l'Axe 3 implique les pays tiers.

L'Office National du Tourisme Tunisien a participé au projet **Mobilmed** en s'impliquant de manière significative dans la mise en œuvre du projet. Ainsi, une réunion a été organisée à Sousse afin de favoriser l'échange d'expérience et le renforcement de la mise en réseau des partenaires.

En ce qui concerne le projet **Waterfront** qui devait initialement voir la participation de deux pays tiers (Maroc et Algérie), des difficultés ont été rencontrées quant à la mise en place effective du partenariat. En effet, les deux partenaires se sont progressivement désintéressés du projet.

Enfin, le projet **Villemizero** implique la commune de Tetuan au Maroc dans son partenariat. Villemizero étant un projet adopté en octobre 2006, l'état d'avancement physique et procédural ne permet pas une description significative pour ce rapport.

Quantification des indicateurs physiques mesure 3.2*

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution clôture du projet % (b/a)
Nombre d'études de faisabilité portant sur le développement de l'intermodalité	nb	13	6	46,15%
Nombre d'études d'évaluations des impacts des transports sur l'espace et l'environnement	nb	23	24	104,35%
Nombre de séminaires et de projets pilotes	nb	55	45	81,82%

Indicateurs de résultats*	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution clôture du projet % (b/a)
Nombre et diversité des acteurs de transport mobilisés (par typologie)	nb	204	274	134,31%
Identification de nouveaux nœuds d'échange	nb	7	5	71,43%
Nombre de projets de substitution au transport routier identifiés suite aux recommandations des études de faisabilité	nb	14	6	42,86%

* Les projets pris en considération dans ce tableau sont : Macimed, Mobilmed, Waterfront, Ritmo, Renomed et Teria. Les projets Madama, Medigate et Villemizero ont été adoptés respectivement en mai et en octobre 2006. Dès lors, leurs avancements physiques et procéduraux ne sont pas significatifs pour ce rapport.

MESURE 3.3: COMPETITIVITE DU TRANSPORT MARITIME ET FLUVIAL

Conformément aux indications du programme et du complément de programmation, l'axe 3 mesure 3 concerne *la compétitivité du transport maritime et fluvial*.

Tableau financier de la mesure 3.3 tab.1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Total au 31.12.2006
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l
Mesure 3.3	12.899.791,00	12.899.791,00				1.302.710,35	2.397.104,27	1.641.924,92	1.863.593,83	7.205.333,37

Tableau financier de la mesure 3.3 tab.2

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		A	b	c	d
Mesure 3.3	12.899.791,00	12.899.791,00	6.922.813,00	5.976.978,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 3.3 au 31/12/2006

PIC 2000-2006	DEPENSE	REALISATIONS			
Année	ADMISSIBLE	Engagements (projet approuvé)		Paiements	
		Montant	Montant	%	Montant
2001	2.646.851,00				
2002	1.925.201,00	4.977.901,00		0,00	
2003	2.039.309,00	0,00		1.302.710,35	
2004	2.079.896,00	0,00		2.397.104,27	
2005	2.120.589,00	3.901.940,00		1.641.924,92	
2006	2.087.945,00	1.200.000,00		1.863.593,83	
Total	12.899.791,00	10.614.507,00	82,28%	7.205.333,37	55,86%

Les thématiques traitées

En ce qui concerne les activités financées, nous trouvons une bonne correspondance entre les objectifs des projets et ceux de l'axe. Telles que définies dans le programme, les **priorités d'action** de l'axe 3 / Mesure 3 se regroupent comme suit:

1. Développer le transport maritime à courte distance, soit pour augmenter l'accessibilité des régions périphériques et insulaires, soit comme mode alternatif de transport aux modes terrestres.
2. Introduire le transport maritime dans l'organisation de solutions multimodales pour assurer le transport de porte à porte en mettant en relation les différentes composantes du système: chargeurs, opérateurs portuaires, transporteurs terrestres, fluviaux et maritimes.

3. Favoriser l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des installations portuaires du bassin de la Méditerranée dans une optique de réseau.
4. Généraliser l'application des techniques d'informatisation du secteur portuaire pour la communication et pour l'information entre opérateurs du secteur ainsi qu'entre ceux-ci et les usagers.
5. Augmenter la sûreté de la navigation et des navires, pour la protection des vies humaines et des cargaisons et pour la protection de l'environnement marin par la mise en place de moyens d'observation et leur mise en réseau.

Trois projets font partie de cette mesure : Securmed, Wermed, Aem-Med.

Le projet **Securmed** s'intéresse plus particulièrement à la sécurité du transport maritime des passagers et des marchandises. L'objectif a été de créer un réseau facilitant l'échange d'expérience et de bonnes pratiques de systèmes de contrôle de la navigation. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'actions n°2, n°3, n°4 et n°5.

Le projet **Wermed** a consisté à développer un système de *weatherrouting* afin d'optimiser les routes commerciales maritimes en Méditerranée. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'actions n°3, n°4 et n°5.

Le projet **Aem-Med** a été adopté en mai 2006, dès lors, son avancement physique et procédural n'est pas significatif pour ce rapport.

Financement

La valeur totale des projets approuvés dans la mesure 3.3 correspond à € **5.636.606,00**. Le projet financé le plus coûteux a été Securmed avec un total de € 2.127.940,00. Le moins coûteux a été Ritmo avec un total de € **1.734.666,00**.

Partenariat

Les Cdf des 3 projets faisant partie de la mesure 3 sont en majorité de nationalité italienne (2). Le nombre total des partenaires en charge s'élève à 21, ce qui donne une moyenne par projet de 7 organismes.

Pays Tiers

Le seul projet concerné par la présence de pays Tiers dans le partenariat est **Securmed**. Cependant, les activités décrites au sein des rapports semestriels ne précisent rien quant à l'action du partenaire tunisien.

Quantification des indicateurs physiques mesure 3.3 *

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution clôture du projet % (b/a)
Nombre d'études de faisabilité consacrées aux investissements en transport maritimes et fluviaux	nb	2	0	0,00%
Nombre de projets financés contribuant à promouvoir le cabotage	nb	1	1	100,00%
Nombre d'opérations conduites relatives à la sécurité en mer	nb	9	0	0,00%

Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution clôture du projet % (b/a)
Nombre d'opérateurs publics / privés de transport maritime et fluvial impliqués dans les actions aidées	nb	205	187	91,22%
Montant des investissements envisagés dans les infrastructures de transport à l'issu des études de faisabilité financées	nb	900000	440325	
Montant des investissements consacrés à l'accroissement de la sécurité en mer	nb	0	0	
Nombre de nouvelles règles adoptées en matière de sûreté de navigation	nb	4	0	0,00%
Nombre de nouveaux services informatisés	nb	2	1	50,00%

* Seuls les projets Wermed et Securmed ont été pris en compte pour établir ce tableau. Aem-Med étant un projet adopté en mai 2006, l'état d'avancement physique et procédural ne permet pas une description significative pour ce rapport.

MESURE 3.4: TECHNOLOGIES INNOVANTES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Conformément aux indications du programme et du complément de programmation, l'axe 3 mesure 4 concerne les *technologies innovantes de communication et d'information pour le développement du territoire*.

Tableau financier de la mesure 3.4 tab.1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Total au 31.12.2006
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l
Mesure 3.4	9.210.919,00	9.210.919,00				1.932.196,03	498.701,62	6.701.690,01	1.579.350,61	10.711.938,27

Tableau financier de la mesure 3.4 tab.2

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		a	b	c	d
Mesure 3.4	9.210.919,00	9.210.919,00	4.934.141,00	4.267.778,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 3.4 au 31/12/2006

PIC 2000-2006	DEPENSE ADMISSIBLE	REALISATIONS			
Année	Montant	Engagements (projet approuvé)		Paiements	
		Montant	%	Montant	%
2001	1.889.948,00	0,00		0,00	
2002	1.374.663,00	7.452.138,22		0,00	
2003	1.456.141,00	0,00		1.932.196,03	
2004	1.485.122,00	4.131.000,00		498.701,62	
2005	1.514.178,00	0,00		6.701.690,01	
2006	1.490.867,00	3.002.218,00		1.579.350,61	
Total	9.210.919,00	13.327.738,22	144,69%	10.711.938,27	116,30%

Les thématiques traitées

En ce qui concerne les activités financées, nous trouvons une bonne correspondance entre les objectifs des projets et ceux de l'axe. Telles que définies dans le programme, les **priorités d'action** de l'axe 3 / Mesure 4 se regroupent comme suit:

1. Réaliser un état des lieux des infrastructures, des stratégies des opérateurs et analyser la demande;

2. Définir des cadre de référence destinés à inciter les investisseurs (opérateurs de télécommunication et constructeurs d'équipement) à mieux prendre en compte dans leurs politiques d'investissements les aspects de compétitivité globale du territoire, notamment dans les zones les moins peuplées ou insulaires;
3. Créer et réaliser des équipements de télé-centres;
4. Harmoniser les Systèmes d'Information Géographiques;
5. Encourager l'utilisation de la télématique sur les thèmes liés aux transports pour la constitution de réseaux informatisés;
6. Favoriser l'utilisation des technologies de l'information pour améliorer le service offert par les transports et rationaliser l'utilisation des infrastructures.

Cinq projets font partie de cette mesure : Bleu-Med, Ideunivers, Pamela, Agata et Technolangue

Le projet **Agata** a pour objectif de réaliser l'Agence de multiservices pour l'intégration et la coordination des différents services de mobilité et de transports dans les zones urbaines et/ou provinciales et rurales. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'actions n°1, n°2, n°3, n°5 et n°6.

Le projet **Technolangue** a réalisé des modèles informatiques pour la gestion de l'aménagement du territoire. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'actions n°1, n°2, n°3 et n°6.

Les projets **Bleu-Med**, **Ideunivers** et **Pamela** ont été adoptés en mai 2006. Dès lors, leurs avancements physiques et procéduraux ne sont pas significatifs pour ce rapport.

Financement

La valeur totale des projets approuvés dans la mesure 4 correspond à € **7.133.218,00**. Le projet financé le plus coûteux a été Technolangue avec un total de € 2.165.000,00. Le moins coûteux a été Pamela avec un total de € **739.200**

Partenariat

Les Cdf des 5 projets faisant partie de la mesure 4 sont en majorité de nationalité italienne (3). Le nombre total des partenaires en charge s'élève à 23, ce qui donne une moyenne par projet de 4.6 organismes.

Pays Tiers

Sur 5 projets, seuls 2 ont un partenariat avec un pays tiers : Agata et Technolangue.

Le Conseil Communal de la Ville de Marrakech devait initialement participer au projet **Agata** en mettant en œuvre notamment la construction d'un parking. Cependant, le partenaire marocain ne s'est pas impliqué dans le projet, ne répondant pas aux propositions répétées de la Région Toscane.

En outre, l'Université de Sfax, l'Université d'Architecture de Monastir et le Gouvernorat de Siliana en Tunisie ont participé au projet **Technolangue** par le biais notamment de nombreuses études et analyses de données.

Quantification des indicateurs physiques mesure 3.4*

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution clôture du projet % (b/a)
Nombre d'études stratégiques réalisées	nb	20	12	60,00%
Nombre de partenariats résultant des études stratégiques de télécommunication, notamment dans les zones sous –équipées	nb	7	5	71,43%
Nombre d'études et de réseaux portant sur le développement de TIC dans le domaine des transports	nb	21	29	138,10%
Nombre de nouveaux équipements réalisés	nb	0	0	0,00%

Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution clôture du projet % (b/a)
Nombre d'actions pilotes mises en œuvre	nb	10	10	100,00%
Nombre d'organismes participant aux actions pilotes	nb	20	25	125,00%
Nombre de nouveaux outils développés concernant les	nb	4	6	150,00%

services aux transports				
-------------------------	--	--	--	--

* Seul le projet Technolangue et Agata ont été pris en compte pour établir ce tableau. Les projets Bleu-Med, Ideunivers et Pamela ont été adoptés en mai 2006. Dès lors, leurs avancements physiques et procéduraux ne sont pas significatifs pour ce rapport.

Eléments concernant l'avancement procédural

Organisation du travail

Les 19 projets financés comptent sur des partenariats assez nombreux mais globalement adéquats aux les objectifs visés en termes de compétences possédées. Dans la plupart des cas la division du travail a été équitable; cela a sans doute favorisé la gestion du projet mais n'a pas empêché un retard général dans la mise en œuvre des plans d'action.

A part un seul projet, tous les autres ont soumis en moyenne 2,8 rapports d'avancement dont la rédaction était prévue avant décembre 2006 ; Dans les cas où les projets ont subi de grands retards un rapport annuel correspondant à l'année 2006 à été présenté. La qualité de présentation des informations ainsi que la qualité des contenus n'étaient pas non plus homogènes.

Budget et remboursement des dépenses

Les projets du deuxième, troisième et quatrième appel à propositions de l'Axe 3 ont présenté 50 demandes de remboursement. Cette valeur représente une moyenne de 4.67 demandes par projet.

Modifications

Les modifications introduites dans les projets sont surtout budgétaires et découlent des modifications en termes d'activités à développer par chacun des partenaires. Ce sont surtout des changements de la rubriques de dépenses par partenaire et impliquent une variation de moins de 10% du montant initial prévu.

D'autres modifications sont liées à la prolongation de la date limite d'exécution du projet, au départ d'un partenaire, à la redistribution de la valeur octroyée parmi les

autres partenaires ou/et au remplacement par un autre partenaire exigeant une procédure écrite de consultation du comité de programmation.

En moyenne chaque projet a présenté 3.89 demandes de modification.

Problèmes éventuels

Les problèmes principaux signalés par les Chefs de file et, parfois, par certains partenaires concernent:

- La complexité des procédures relatives à la mise en œuvre des dépenses
- Le déroulement des relations partenariales
- La mobilisation des réseaux locaux
- Le retard accumulé en phase de démarrage

En ce qui concerne ce dernier aspect, on signale que plusieurs Chefs de file ont présenté une demande de **prolongation de la durée du projet** au-delà de la date de clôture du 30 juin 2006, qui était fixée pour les opérations financées dans le cadre du deuxième appel. Pour les projets du troisième appel à proposition, la plupart va aussi se clôturer après le 30 juin 2008.

En ce qui concerne les projets du quatrième appel à proposition, ils vont tous se clôturer avant le 30 juin 2008, et ont jusqu'au 30 septembre pour soumettre la demande de remboursement du solde.

Les projets ont eu des problèmes à respecter le calendrier prévu pour l'exécution des opérations, à exécuter entièrement les activités proposées, et à respecter le budget qui leur était destiné mais surtout des problèmes concernant le remboursement des dépenses effectuées. Cela est peut être dû, entre autres, au fait qu'entre la date de présentation des candidatures et la date d'approbation, plus ou moins 6 mois se sont écoulés, ce qui fait que dans certains cas il est impossible de rattraper le temps perdu.

Bien que cet échange entre partenaires des différents pays soit d'une importance et une richesse intrinsèque, la complexité due au multilinguisme du partenariat sur des thématiques nouvelles, l'approche pluridisciplinaire et les approches méthodologiques (leurs propres règles de fonctionnement et des modes différenciés dans la relation à leur environnement économique et social) créent des problèmes d'harmonisation des résultats obtenus.

La lourdeur et la complexité des procédures administratives et financières ont été vivement critiquées par tous les partenaires et les chefs de file. Les multiples niveaux de contrôle (interne à la structure partenaire, national- certification des dépenses, chef de file, AUG, STC puis AUP) rendent les procédures extrêmement longues (plus de 9 mois entre le dépôt de la première demande et le paiement du FEDER au chef de file).

Ces délais, conjugués à la complexité des procédures, n'ont pas encouragé les partenaires à procéder à tous les arrêtés des dépenses prévues et à toutes les procédures de certification.

4.4 AXE 4: Environnement, valorisation du patrimoine et développement

Tableau financier de l'axe 4

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Total au 31.12.2006
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l
4.1	28.460.801,00	28.460.801,00				2.220.552,89	8.609.201,87	4.513.222,12	4.934.785,90	20.277.762,78

Description du travail réalisé et des résultats atteints

L'objectif général de cet axe est de conjuguer la conservation du patrimoine naturel et culturel et la gestion durable des ressources dans une optique de développement. Il s'agit également de favoriser la prise de conscience et les actions en matière de risques naturels et en matière de prévention et de gestion.

L'axe 4 est composé de 4 mesures selon la répartition suivante :

- Mesure 4.1: Protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel, gestion de la biodiversité, des territoires et des paysages
- Mesure 4.2: Promotion d'un tourisme durable
- Mesure 4.3: Protection de l'environnement, prévention et gestion des risques naturels
- Mesure 4.4: Gestion des ressources hydriques et lutte contre la sécheresse et la désertification

Les projets mentionnés dans ce rapport d'exécution ont été approuvés au cours du deuxième, troisième et quatrième appel à proposition. Le deuxième appel, lancé avec décision du Comité de Suivi de juillet 2003, a permis l'approbation de **15 projets au total**; le troisième appel a été lancé par décision du Comité de suivi de juin 2004. **14 nouveaux projets** ont été approuvés. En fin, le quatrième appel a permis l'approbation de **15 nouveaux** projets avec deux séances du Comité de Programmation.

Mesures	Séance du comité de programmation			
	1 ^{er} avril 2004	12 mai 2005	10 mai 2006	5 octobre 2006*
4.1	FLEUVE, GENMEDOCC, MIREDAF, RECOFORME	PAYS.DOC, POSIDONIA, RCSM, SPACE	AMPAMED, MEDINS MUSEE OUVERT, SEMCLIMED	ARCHEOMED
4.2	CULTOURMED, SUBMED, MARIMED, GAPMEDOCC, IDENTITE' MEDITERRANEENNE	BLUE, EVIMED, NAUTISMED, OMEDITOUD	TERRES D'EAU, THON.DOC	
4.3	AMPHORE, DAMAGE, PROGECO, RISCMASS	GRINFOMED+MEDIFIRE, MYTILOS, MEDCYPRE	GRINMED, H2O, MEDACHTU ET MYTIMED	VEGETPOLLOZONE
4.4	AQUAMED et SEDEMED II	AQUANET, HYDRANET, MYPAIS	DESERTNET, MEDDMAN, SADMO	

*projets en liste de réserve dont la convention n'a pas encore été signée

En 2006 42 projets (plus 2 en liste de réserve) étaient donc en cours dans le cadre cet axe. Cela représentait environ 46,8% du total des candidatures approuvées pour un montant total financé de € 98.435.002,90. En de qui concerne la nationalité du Chef de File de ces projets, le premier appel montrait la répartition suivante:

Italie → 22 projets
Espagne → 9 projets
France → 7 projets
Grèce → 5 projets
Portugal → 1 projet

Les données mentionnées ci-dessus mettent en évidence **une prévalence générale des projets avec un chef de file italiens**, ce qui se passe de commentaires.

La répartition géographique des partenaires nous confirme la prédominance des régions italiennes, même si **un élargissement de la base transnationale s'est enregistré lors du quatrième appel**, cela est dû notamment à l'entrée des partenaires grecs et maltais dans le programme.

Eléments concernant l'avancement procédural

Organisation du travail

Les projets financés dans le cadre de l'axe 4 en 2006 ont maintenu un **rapport constant avec les structures de gestion du programme, notamment avec le STC**. Presque tous ont soumis les **rapports d'avancement** dont la rédaction était prévue avant décembre 2006; malgré cela la qualité de présentation des informations et le niveau d'approfondissement n'étaient pas satisfaisants.

Les Comités de Pilotage de ces projets se sont réunis 2-3 fois au cours de l'années 2006.

Demandes de remboursement

Parmi les projets financés dans le deuxième et troisième appel, **la plupart a soumis 3-4 demandes de remboursement avant la fin de l'année 2006**; il n'y a que peu de projets qui ont soumis un nombre plus élevé de demandes.

Modifications de projet

En 2006 presque tous les **projets ont soumis plus de une demande de modification**. Dans la majorité des cas, il s'agissait de modifications internes du budget (inférieure à 10%). Dans ces cas là, les demandes de modifications ont été acceptées par l'AUG après vérification par le STC. Il y avait par contre des cas de modifications plus importants, qui concernaient la réallocation de montants importants de ressources (>10%), la sortie d'un partenaire, ou un décalage d'une partie de budget d'une annualité à l'autre. Pour ces raisons une consultation écrite des Etats membres du Comité de Programmation se rendait nécessaire.

Problèmes éventuels

Les problèmes principaux signalés par les Chefs de file et, parfois, par certains partenaires concernent:

- La complexité des procédures relatives à la mise en œuvre des dépenses
- Le déroulement des relations partenariales
- La mobilisation des réseaux locaux
- Le retard accumulé en phase de démarrage

En ce qui concerne ce dernier aspect, on signale que la plupart des Chefs de file du deuxième appel ont présenté une demande de **prolongation de la durée du projet** au-delà de la date de clôture du 30 juin 2006, qui était fixée par le Comité de Suivi.

MESURE 4.1: Protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel, gestion de la biodiversité, des territoires et des paysages

Tableau financier de la mesure 4.1 tab. 1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Total au 31.12.2006
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l
4.1	28.460.801,00	28.460.801,00				2.220.552,89	8.609.201,87	4.513.222,12	4.934.785,90	20.277.762,78

Tableau financier de la mesure 4.1 tab. 2

	COÛT TOTAL	DÉPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTION PRIVÉE
		a	b	c	d
Mesure 4.1	28.460.801,00	28.460.801,00	15.927.856,00	12.535.945,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 4.1 au 31/12/2006

PIC 2000-2006	DÉPENSE ADMISSIBLE	RÉALISATIONS			
Année		Engagements (projet approuvé)		Paiements	
		Montant	Montant	%	Montant
2001	5.628.004,00	0,00		0,00	
2002	4.007.081,00	15.390.985,92		0,00	
2003	4.537.975,00	0,00		2.220.552,89	
2004	4.701.714,00	5.552.707,06		8.609.201,87	
2005	4.867.498,00	5.450.510,00		4.513.222,12	
2006	4.718.528,00	5.313.426,33		4.934.785,90	
Total	28.460.801,00	31.707.629,31	111,41%	20.277.762,78	71,25%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

L'objectif de la mesure 4.1 est de préserver et mettre en valeur le territoire des régions compris dans l'espace Medocc avec des interventions concernant à la fois les ressources naturelles, la diversité des espèces existantes, le patrimoine culturel sous toutes ses formes, y compris le paysage. Les actions envisagées pour atteindre ces objectifs sont nombreuses et elles comprennent: le travail d'études et de recherche (finalisés à accroître et mettre en réseau les connaissances scientifiques dans le secteur); les actions pilotes (avec le but d'expérimenter des nouvelles modalités de gestion du territoire) ; les échanges d'expérience et les activités de communication (afin de susciter auprès des acteurs publics ainsi que des populations concernées une prise de conscience en faveur de la gestion prudente des ressources).

Parmi les **142 projets approuvés** jusqu'à présent, **22** appartenaient à la mesure 4.1. Ce chiffre représente **15% du total des projets approuvés** jusqu'à présent par le programme et **15,7% du montant financier total du programme**.

La valeur totale des projets approuvés correspond à **€ 33.130.668,76**. Le coût moyen par projet est de **€ 1.505.939,489**. Le projet financé le plus coûteux a été **ANSER** avec un total de **€ 2.609.894,5**. Le moins coûteux a été **PALEOMED** avec un total de **€ 303.116,5**.

Les projets mentionnés dans ce rapport d'exécution ont été approuvés au cours du **deuxième, troisième et quatrième appel à proposition**. Le deuxième appel, lancé avec décision du Comité de Suivi de juillet 2003, a permis l'approbation de **4 projets au total**;

- Séance du **Comité de Programmation du 1^{er} avril 2004**→ . FLEUVE, GENMEDOCC, MIREDAF et RECOFORME.

Avec décision du Comité de Suivi de juin 2004, le troisième appel a été lancé. **4 nouveaux projets** ont été approuvés:

- Séance du **Comité de Programmation du 12 mai 2005**→ PAYS.DOC, POSIDONIA, RCSM, SPACE

Le quatrième appel lancé après décision du Comité de Suivi de juin 2005, a permis l'approbation de **5 nouveaux projets**

- Séance du **Comité de Programmation du 10 mai 2006**→ AMPAMED, MEDINS MUSEE OUVERT, SEMCLIMED
- Séance du **Comité de Programmation du 5 octobre 2006**→ ARCHEOMED (projet en liste de réserve)

En 2006 **12 projets** (plus 1 en liste de réserve) étaient donc en cours dans le cadre de la mesure 4.1. En ce qui concerne la **nationalité du Chef de File** de ces projet, la répartition est la suivante:

- Italie→ 54,55% (6 projets)
- Espagne→ 30,8% (4 projets)
- France→ 15,4% (2 projet)

Si l'on prend en considération la provenance géographique des chefs de file, on constate que 2 régions italiennes (**Campania et Lazio**) et une espagnole (**Valence**) gèrent **2 projets chacune**. Les autres régions représentées (avec 1 seul projet à gérer) sont: les régions **Basilicata, Sicilia** et **Toscana** en Italie, l'**Andalucia** et **la Catalogne** en Espagne, les régions **PACA** et **Corse** en France.

En ce qui concerne le **nombre d'Etats Membres impliqués**, la dimension transnationale des opérations financées en 2006 apparaît plus importante par rapport aux candidatures approuvées en 2004 et 2005. En effet, les projets du deuxième et troisième appel pouvait compter sur un partenariat de 3,7 Etats Membres en moyenne. Par contre, au quatrième appel le nombre de projets avec 4 Etats membre était, en proportion, plus élevé et il y avait aussi 2 projets présentés par partenaires provenant de 5 Pays. D'ailleurs, l'ampleur des partenariats n'a pas changé de façon remarquable: les projets du quatrième appel ont en moyenne 8,2 partenaires; au deuxième et troisième appel la moyenne des partenaires par projet était 9,1 mais la différence s'explique notamment en fonction de l'existence d'un projet avec 23 participants. En ce qui concerne la **répartition géographique des partenaires**, on remarque une prévalence des italiens qui s'explique par le nombre élevé de régions italiennes faisant partie de l'espace Medocc (13) et du mécanisme automatique d'affectation de la contrepartie nationale (celle-ci est mise à disposition par l'Etat au moyen du Fonds de Rotation créé en 1987). Cette tendance apparaît moins forte pour les projets de l'année 2006 (29% du total de partenaires lorsque en 2004-2005 cette valeur s'élevait à 39%): on signale une amélioration de l'équilibre partenarial grâce aussi à l'inclusion des partenaires grecs et maltais. Au total des trois appels, la participation italienne représente 36%, celle espagnole 27% et celle française 15%. Les partenaires grecs représentent 13% du total, les portugaises 6%. La participation maltaise correspond à 3%.

La **participation des Pays Tiers** ne représente pas un point de force de la mesure 4.1. En effet, sur 13 projets il n'y a que 12 partenaires PTM provenant de la Tunisie (5 partenaires), du Maroc (3 partenaires), de l'Algérie (2 partenaires), de l'Egypte (2 partenaires) et du Liban (1 partenaire). On remarque que presque tous ces partenaires (11 sur 12) participaient aux projets approuvés en 2005 et 2006. Cela peut s'expliquer par une attention majeure donnée aux questions concernant l'intégration entre les 2 rives de la Méditerranée lors du troisième et quatrième appel à proposition grâce au lancement de la politique de voisinage de l'Union Européenne et l'intégration potentielle entre les programmes INTERREG et MEDA. Cela malgré une prise de conscience des difficultés liées à la coopération avec les partenaires du Maghreb (comme signalée souvent par les chefs de file). En 2006, deux projets de la mesure 4.1 ont bénéficié des **fonds MEDA**: il s'agit de MEDINS (dont les partenaires Région de Rabat et Municipalité de Rabat ont reçu 40.000 € chacun) et ARCHEOMED (dont le partenaire Ministère de la Culture Algérienne a reçu 200.000 €).

On ne remarque pas une différence remarquable entre les projets approuvés aux 3 appels en ce qui concerne leur **dimension financière**. En effet, la totalité des

candidatures demande une subvention FEDER égale ou inférieure à 1.000.000 pour un budget total qui ne dépasse jamais 1.700.000 €.

En ce qui concerne les activités financées, on trouve une bonne correspondance entre les objectifs des projets et ceux de la mesure. Telles que définies dans le programme, les **priorités d'action** de la mesure 4.1 peuvent se regrouper comme suit:

- A. Améliorer l'action publique dans les domaines de la gestion des territoires et de la protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel et de la biodiversité
- B. Réaliser des réseaux privilégiant l'échange de données et d'expériences dans le domaine de l'environnement
- C. Former et professionnaliser les acteurs
- D. Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables
- E. Sensibiliser les acteurs du secteur et de la société civile à la gestion prudente du territoire
- F. Réaliser des programmes de développement durable des territoires ruraux, montagnards et insulaires

En les comparant à l'objet des opérations financées, on remarque que **la priorité A a été ciblée par 7 projets**, notamment FLEUVE (qui s'intéresse à la problématique de l'eau et des milieux fluviaux dans une perspective de protection de l'environnement et de développement), PAYS.DOC (qui vise à faciliter les échanges et la dynamisation de la coopération méditerranéenne entre institutions intéressées par l'aspect paysager), RCSM (visant à définir une "plate-forme commune de promotion" en mesure de valoriser les centres historiques mineurs), SPACE (qui veut créer un modèle de monitoring de contrôle urbanistique, de l'environnement, culturel et économique de certains espaces de la Méditerranée Occidentale ayant une grande sensibilité environnementale), ARCHEOMED (finalisée à la préservation du patrimoine historique, archéologique et environnemental de la Méditerranée d'une dans une perspective de développement et d'aménagement des territoires concernés du Sud de l'Europe), MEDINS (qui a comme but le catalogage, la promotion, la valorisation et la mise en réseau du Patrimoine Culturel Immatériel des territoires de la zone Medocc) et MUSEE OUVERT (qui se propose de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel des territoires concernés dans une perspective de développement local durable). Cinq projets ont également donné une suite à la **priorité B**: GENMEDOCC (relatif à la conservation du matériel génétique de la flore méditerranéenne), RECOFORME (qui s'occupe des questions liées à la gestion durable des espaces forestiers), POSIDONIA (visant à organiser une démarche collective et une base de données complète concernant un herbier typique des eaux littorales méditerranéennes), AMPAMED (rôle des Aires Marines Protégées pour le développement durable des activités économiques locales) et SEMCLIMED (qui se propose d'évaluer les effets du changement climatique sur la biodiversité ainsi que d'identifier des mesures de conservation active des espèces et habitats menacés). Enfin, la priorité F a été ciblée par un seul projet, MIREDAF (qui s'intéresse au patrimoine fromager de la Méditerranée). Concernant **les priorités C et E**, elles **peuvent être considérées transversales à la mesure 4.1** en étant

indirectement touchées par toutes les opérations financées. Par contre, on remarque **qu'aucun projet n'a été approuvé en matière d'énergies renouvelables (priorité D)**. Si l'on tente de faire des distinctions entre les candidatures approuvées en 2004/2005 et celles du 2006, la considération la plus évidente est que **les thèmes de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles semblent avoir été privilégiés lors du deuxième et troisième appel**; par contre, **le Comité de Programmation de 2006 a donné une attention plus importante aux thématiques liées à la gestion des territoires dans leur différents aspects** (culturels et paysagers autre que naturels).

Toute réflexion sur les réalisations physiques achevées jusqu'au 31 décembre 2006 ne peut concerner que les 8 projets approuvés dans le deuxième et troisième appel. La plupart des autres projets, bien qu'approuvés au mois de mai 2006, ne sont parvenus à signer la convention avec l'AUG qu'en automne. Pour cette raison leur avancement physique dans les 3 mois suivants n'était pas considérable. En ce qui concerne les résultats des 8 projets du deuxième et troisième appel, ils peuvent être regroupés dans les catégories suivantes, présentés par ordre décroissant:

- **Etudes** (sous forme de publications sur papier ou digitales)
- **Bases de données et cartographies**
- **Séminaires** et autres événements d'information
- **Actions de formation**
- **Projets pilotes**
- **SIGs et autres logiciels**
- **Expositions**

En terme général, les projets ayant un contenu strictement scientifique ont privilégié le travail d'étude, de récolte et d'échanges d'information, de formation. Les projets abordant les problématiques du patrimoine culturel montraient parfois un caractère «pilote» plus fort, grâce par exemple aux interventions de récupérations de sites ou à la création de parcours culturels. Ces opérations avaient une véritable valeur ajoutée pour les territoires impliqués. Par contre, il y avait d'autres projets dont le seul résultat principal était lié aux actions de catalogage ou de promotion du patrimoine, sans une réelle capacité d'innovation. Enfin, sur 8 projets, 7 ont réalisé leur propre site web.

Quantification des indicateurs physiques (2eme et 3eme appel)

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2006	Exécution clôture du projet % (b/a)
Nombre de projets transnationaux de protection du patrimoine naturel (y compris la biodiversité), culturel et paysager	nb	26	11	42,31%
Nombre d'études de faisabilité traitant de l'environnement	nb	12	12	100,00%
Nombre de partenariats aidés portant sur la	nb	52	77	148,08%

réalisation d'outils communs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager				
Nombre de réseaux de monitoring de l'environnement et du territoire financés	nb	1	0	0,00%
Nombre de séminaires transnationaux portant sur la thématique de valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel et/ou paysager	nb	42	42	100,00%
Nombre d'actions communes de promotion du patrimoine financées	nb	20	7	35,00%
Nombre d'actions de promotion des résultats des travaux auprès des collectivités locales	nb	47	46	97,87%

Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2006	Exécution clôture du projet % (b/a)
Nombre de bases transnationales de données créées de recensement des patrimoines tant naturels que culturels	nb	10	9	90,00%
Surfaces protégées prises en compte par les projets transnationaux	km ²	5696	5696	100,00%
Nombre de méthodes communes proposées pour la collecte et l'échange d'information	nb	11	7	63,64%
Nombre d'outils communs et de normes élaborés portant sur la valorisation de la biodiversité spécifiques à l'espace MEDOC	nb	13	27	207,69%
Nombre d'actions communes de promotion du patrimoine réalisées par les réseaux	nb	30	46	153,33%
Nombre d'entreprises, d'Universités, de centres de recherche impliqués dans les réseaux	nb	227	418	184,14%
Population objet de campagnes d'information (nom. hab.)	nb	300000	100.000	33,33%
Nombre de personnes formées	nb	100	550	550,00%

Eléments concernant l'avancement procédural

Organisation du travail

Les projets en cours dans le cadre de la mesure 4.1 en 2006 peuvent compter sur des **partenariat assez nombreux et globalement adéquats, en termes de compétences possédées, aux objectifs visés**. Dans la plupart des cas la **division du travail a été équitable**; cela a sans doute favorisé la gestion du projet mais il n'a pas empêché un retard général dans la mise en œuvre du plan d'action.

Les chefs de file ont maintenu un **rapport constant avec les structures de gestion du programme, notamment avec le STC**. Bien sûr la périodicité des contacts (téléphonique, par email ou *de visu*) était différente selon le projet.

A l'exception des projets du quatrième appel (dont les activités ont débutées en 2006), les projets ont soumis les **rapports d'avancement** dont la rédaction était prévue avant décembre 2006 (4 pour les projets financées en 2004 et 3 pour les projets financés en 2005) ; malgré cela la qualité de présentation des informations et le niveau d'approfondissement n'étaient pas homogènes.

Les **Comités de Pilotage de ces projets se sont réunis en moyenne 2 fois au cours de l'années 2006**.

Demandes de remboursement

Parmi les projets financés dans le deuxième appel, **la plupart a soumis 4 demandes de remboursement avant la fin de l'année 2006 ; les autres projets** (troisième appel) **ont présenté en moyenne 1,5 demandes**. Cette situation s'explique avec une **dynamique de dépense qui est «physiologiquement» basse au début des projets** et qui connaît par la suite une augmentation progressive. En plus on doit tenir compte que les porteurs de projets ont besoin de temps pour apprendre les modalités de fonctionnement des circuits financiers ainsi que les règles en matière de certification nationale des dépenses. Ces dernières apparaissent lourdes notamment en Italie en raison d'une forte tradition de contrôle sur la dépense publique. Si l'on considère aussi que les partenaires italiens sont très nombreux dans les projets MEDOCC, ce qui fait augmenter la charge de travail du certificateur national, on comprend que les retards dans la soumission des demandes de remboursement concernent ceux-ci de façon prioritaire.

Au niveau de la distribution des dépenses à l'intérieur du partenariat, on remarque qu'il y a un certain nombre de partenaires n'ayant pas encore demandé aucun remboursement.

Modifications de projet

Bien que les fiches projets soient mises à jour après l'approbation afin de respecter les conditions posées par le Comité de Programmation, dans la plupart des cas les prévisions de dépenses n'apparaissent pas réalistes. Cela oblige les porteurs à demander des ajustements en cours de mise en oeuvre. En 2006 seulement **1 projet sur 8** (deuxième et troisième appel) **n'a soumis aucune demande de modification**. Tous les autres avait demandé plusieurs modifications après l'approbation (il y a 2 projets avec 5 demandes de modification et 1 projet avec 6). Dans la plupart des cas, il s'agissait de modifications internes du budget (inférieure à 10%) qui n'affectaient pas ni le montant total ni la distribution des ressources par partenaires. Dans ces cas là, les demandes de modifications ont été acceptées par

l'AUG après vérification par le STC. Il y avait par contre un cas de modification plus important, qui concernait aussi le calendrier de mise en oeuvre des actions en impliquant un décalage d'une partie de budget d'une annualité à l'autre. Pour cette raison une consultation écrite des Etats membres du Comité de Programmation s'est rendue nécessaire.

Problèmes éventuels

Les problèmes principaux signalés par les Chefs de file et, parfois, par certains partenaires concernent:

- La complexité des procédures relatives à la mise en œuvre des dépenses
- Le déroulement des relations partenariales
- La mobilisation des réseaux locaux
- Le retard accumulé en phase de démarrage

En ce qui concerne ce dernier aspect, on signale que presque tous les Chefs de file du deuxième appel ont présenté une demande de **prolongation de la durée du projet** au-delà de la date de clôture du 30 juin 2006, qui était fixée par le Comité de Suivi.

MESURE 4.2: Promotion d'un tourisme durable**TABLEAU FINANCIER DE LA MESURE 4.2 TAB.1**

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Total au 31.12.2006
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l
Mesure 4.2	20.326.453,00	20.326.453,00				1.895.757,44	3.550.323,28	2.918.789,17	5.224.323,48	13.589.193,37

Tableau financier de la mesure 4.2 tab.2

	COÛT TOTAL	DÉPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTION PRIVÉE
		a	b	c	d
Mesure 4.2	20.326.453,00	20.326.453,00	11.375.534,00	8.950.919,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 4.2 au 31/12/2006

PIC 2000-2006	DÉPENSE ADMISSIBLE	RÉALISATIONS			
Année		Engagements (projet approuvé)		Paiements	
	Montant	Montant	%	Montant	%
2001	4.019.471,00	0,00		0,00	
2002	2.861.822,00	5.732.314,39		0,00	
2003	3.240.982,00	0,00		1.895.757,44	
2004	3.357.922,00	5.732.314,39		3.550.323,28	
2005	3.476.325,00	5.856.774,00		2.918.789,17	
2006	3.369.931,001	2.502.529,18		5.224.323,48	
Total	20.326.453,00	19.823.931,96	97,53%	13.589.193,37	66.85%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

La mesure 4.2 a pour objectif principal de contribuer à créer une offre touristique nouvelle et innovante, utilisant pleinement les spécificités territoriales, notamment celles liées aux nombreux atouts environnementaux et culturels qui ne sont pas pris en compte par les circuits touristiques de masse, tout en proposant une image touristique transnationale cohérente avec une identité commune propre, respectée et valorisée.

Les actions envisagées pour atteindre ces objectifs sont nombreuses et elles comprennent: le travail d'observation et de recherche sur les flux et les destinations touristiques (finalisés à accroître et mettre en réseau les connaissances scientifiques dans le secteur, mais surtout à définir des politiques touristiques communes); les actions pilotes (avec le but d'expérimenter des nouveaux services et nouvelles modalités de mise à disposition du territoire); les échanges d'expérience et les activités de communication (afin de susciter auprès des touristes ainsi que des populations concernées une prise de conscience en faveur d'une utilisation durable des ressources); les actions de formation (en vue de professionnaliser les opérateurs et améliorer la qualité des services).

Parmi les **142 projets approuvés** jusqu'à présent, **16** appartenaient à la mesure 4.2. Ce chiffre représente **11,2%** du **total des projets approuvés** jusqu'à présent par le programme et **10,18%** du **montant financier total du programme**.

La valeur totale des projets approuvés correspond à € **21.382.025,93**. Le coût moyen par projet est de € **1.336.376,621**. Le projet financé le plus coûteux a été **SIMT** avec un total de € **2.228.456,39**. Le moins coûteux a été **ETSM** avec un total de € **427.314**.

Les projets mentionnés dans ce rapport d'exécution ont été approuvés au cours du **deuxième, troisième et quatrième appel à proposition**. Le deuxième appel, lancé avec décision du Comité de Suivi de juillet 2003, a permis l'approbation de **5 projets au total**;

- Séance du **Comité de Programmation du 1^{er} avril 2004**→ CULTOURMED, GAPMEDOCC, IDENTITE' MEDITERRANNE, MARIMED et SUBMED.

Avec décision du Comité de Suivi de juin 2004, le troisième appel a été lancé. **4 nouveaux projets** ont été approuvés:

- Séance du **Comité de Programmation du 12 mai 2005**→ BLUE, EVIMED, NAUTISMED, et OMEDITOUD

Le quatrième appel lancé après décision du Comité de Suivi de juin 2005, a permis l'approbation de **2 nouveaux projets**

- Séance du **Comité de Programmation du 10 mai 2006**→ TERRES D'EAU et THON.DOC

En 2006 **11 projets** étaient donc en cours dans le cadre de la mesure 4.2. En ce qui concerne la **nationalité du Chef de File** de ces projet, la répartition est la suivante:

Italie→ 53,8% (6 projets)

Espagne→ 18,18% (2 projets)
 Grèce→ 18,18% (2 projets)
 France→ 9,09% (1 projet)

Si l'on prend en considération les régions⁴ d'où les chefs de file proviennent, on constate que seulement les **Iles Baléares** gèrent **2 projets**. Les autres régions représentées (avec 1 seul projet à gérer) sont: les régions **Piemonte, Lombardia, Toscana, Liguria, Emilia Romagna et Sicilia** en Italie, la région **Dytiki Makedonia** et la région Kriti en Grèce et **PACA** en France.

En ce qui concerne le **nombre d'Etats Membres impliqués**, la dimension transnationale des opérations financées en 2006 apparaît élargie par rapport aux candidatures approuvées en 2004 en 2005. En effet, en 2006 le Comité de Programmation a approuvé seulement projets avec un partenariat représentant 4 Etats membres. Concernant la **dimension des partenariats**, il y a de différences considérables entre les trois appels. En 2006 le nombre moyen de partenaires par projet était de 9,5 tandis que en 2004 et 2005 la moyenne était de 6,1. En ce qui concerne la **répartition géographique des partenaires**, on remarque une prévalence des italiens qui s'explique par le nombre élevé de régions italiennes faisant partie de l'espace Medocc (13) et du mécanisme automatique d'affectation de la contrepartie nationale (celle-ci est mise à disposition par l'Etat au moyen du Fonds de Rotation crée en 1987). Cette tendance apparaît plus forte pour les projets de l'année 2006.

La **participation des Pays Tiers** représente un point de faiblesse de la mesure 4.2. En effet, seulement 2 projets impliquent un partenaire PTM. Parmi les institutions concernées, 1 provient de la Tunisie et 1 du Maroc. Les rapports d'exécution des projets en cours en 2006 ont mis en évidence une difficulté à travailler avec des partenaires qui n'ont pas droit au remboursement FEDER et dont les dépenses sont prises en charge (dans la plupart de cas) par le chef de file. En plus, il s'agit d'institutions soumises à des règles administratives très différentes par rapport aux normes européennes. Tout cela peut avoir une influence sur la décision des chefs de file du troisième appel d'élargir ou pas les partenariats aux PTM, malgré le lancement de la politique de voisinage de l'Union Européenne et l'intégration potentielle entre les programmes INTERREG et MEDA. En 2006, aucun projet de la mesure 4.2 n'a bénéficié des **fonds MEDA**.

Du point de vue de la **dimension financière** on signale une différence parmi les trois appels. Le coût moyen des opérations financées au deuxième et troisième appel (1.348.535,482 €) était plus élevé par rapport à celui des nouveaux projets approuvés en 2006 (1.251.264,592 €) D'ailleurs, les projets du quatrième appel montrent une variabilité importante n'apparaissant pas très homogènes du point de vue des dimensions du budget.

137

⁴ niveau territorial NUTS II

En ce qui concerne les activités financées, on trouve une bonne correspondance entre les objectifs des projets et ceux de la mesure. Telles que définies dans le programme, les **priorités d'action** de la mesure 4.2 peuvent se regrouper comme suit:

- A. Elaborer des politiques touristiques intégrant le concept de durabilité environnementale
- B. Encourager des modalités alternatives de mise à disposition touristique du territoire visant à valoriser des sites de qualité, mais de moindre notoriété
- C. Favoriser une meilleure répartition temporelle des fréquentations touristiques
- D. Former et professionnaliser les acteurs
- E. Expérimenter, diffuser et intégrer des démarches territoriales de qualité

En partant de ces priorités, on est en mesure de classer les opérations financées en deux macro regroupements car **la plupart d'entre elles ont donné une suite à la priorité B et, notamment, à la priorité A**. En particulier, les projets GAPMEDOCC (en matière de récupération des traditions et des arts paysans), MARIMED (qui s'intéresse à la pêche comme facteur du développement durable) et BLEU (visant à restituer leur 'identité culturelle' aux paysages fluviaux et proposer un modèle de développement de tourisme durable), TERRES D'EAU (qui vise à créer dans les terres de rizière des Pays partenaires un tourisme lié à l'environnement, à la campagne, aux produits oenogastronomiques) et THON.DOC (pour la mise en valeur touristique du patrimoine culturel et environnemental des territoires liés aux pratiques traditionnelles de la pêche et du travail du thon) s'inscrivent dans le cadre des actions favorisant la définition de nouveaux produits touristiques basés sur la mise en valeur des sites moins connus, marginalisés ou à risque de marginalisation par rapport aux destinations touristiques plus importantes (**priorité B**). Par ailleurs, la **priorité A** a été mise en œuvre pour les opérations suivantes: CULTOURMED (envisageant des stratégies touristiques basées sur la mise en valeur des ressources culturelles), IDENTITE' MEDITERRANEENNE (visant à la diversification et à la spécialisation des services touristiques), SUBMED (qui s'occupe des modalités éco-compatibles de tourisme subaquatique), EVIMED (qui veut favoriser une offre touristique intégrée, selon des règles de gestion certifiées par la souscription d'une Carte de qualité environnementale et l'adhésion à un Club de Produit), NAUTISMED (visant à élaborer une méthodologie conjointe d'implantation d'une station nautique) et OMEDITOUD (qui promeut un modèle innovateur pour le tourisme durable qui respecte la capacité de charge du territoire, préserve et favorise l'identité culturelle et les ressources naturelles). De toute façon, cette distinction ne permet pas de percevoir la richesse thématique de ces projets. En fait, la plupart d'entre eux, bien que s'adressant à une priorité en particulier, prend aussi en compte d'autres priorités. Par exemple, les projets MARIMED, EVIMED, NAUTISMED et TERRES D'EAU se proposent aussi d'expérimenter des démarches territoriales de qualité (**priorité E**). Enfin, tous les projets visent, plus ou moins directement, à favoriser la dessaisonalisation des flux touristiques (**priorité C**) et à la professionnalisation des opérateurs du secteur (**priorité D**). L'intérêt des porteurs pour une priorité ou l'autre ne semble pas avoir changé entre les deux appels à proposition. D'ailleurs on peut identifier des **«spécialisations thématiques» en fonction de la nationalité** du chef de file: les français privilégient les actions de

valorisation des territoires écartés ou de moindre notoriété; les espagnols et grecs semblent très intéressés à l'intégration du concept de durabilité à l'intérieur des politiques touristiques, en se focalisant sur une vision «stratégique» plutôt que sur des interventions ponctuelles au niveau territorial. Enfin, les italiens sont statistiquement plus représentés, donc les projets dont ils sont chefs de file répondent aux deux approches.

Toute réflexion sur les réalisations physiques achevées jusqu'au 31 décembre 2006 ne peut concerner que les 9 projets approuvés en 2004 et 2005. La plupart des autres, bien qu'approuvés au mois de mai 2006, ne sont parvenus à signer la convention avec l'AUG qu'après l'été. Pour cette raison leur avancement physique dans les derniers mois de l'année 2006 n'était pas considérable. En ce qui concerne les résultats des 11 projets du deuxième et troisième appel, il peuvent être regroupés dans les catégories suivantes, présentés par ordre décroissant:

- **Etudes** (sous forme de publications sur papier ou digitales)
- **Séminaires** et autres événements d'information
- **Expositions**
- **Actions de formation**
- **Bases de données**
- **Projets pilotes**

En terme général et compte tenu de l'avancement physique réalisé en 2006, les projets de la mesure 4.2 n'ont pas encore montré leur caractère «pilote». Il s'agissait plutôt d'un recensement des ressources existantes et d'actions de mise en valeur des atouts de chaque territoire impliqué. En effet, tous les projets ont donné une attention particulière aux activités de communication, en y allouant une partie importante de leur budget. Enfin, sur **9 projets, 8 ont réalisé leur propre site web.**

Quantification des indicateurs physiques

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin des projets	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution clôture du projet % (b/a)
Nombre d'entreprises et d'artisans aidés pour le développement de produits touristiques durables	nb	1575	221	14,03%
Nombre de projets de tourisme durables financés	nb	44	17	38,64%
Nombre d'études sectorielles de faisabilité	nb	26	11	42,31%
Nombre de réseaux réalisés	nb	19	19	100,00%
Nombre de campagnes d'information réalisées	nb	49	24	48,98%
Nombre de cours de formation effectués	nb	40	11	27,50%

Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin des projets	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution clôture du projet % (b/a)
Augmentation des revenus des entreprises aidées	%	40%	13%	31,25%
Nombre de projets identifiés par les études	km ²	64	39	60,94%
Nombre de produits touristique nouveaux proposés	nb	38	21	55,26%
Population objet de campagnes d'information (nom. hab.)	nb	52.050.0000	2.020.000	0.8%
Nombre de personnes formées (hommes/femmes)	nb	1610	1006	62,48%
Nombre de sujets impliqués dans les réseaux (par typologie)	nb	1203	563	46,80%

Eléments concernant l'avancement procédural

Organisation du travail

Les 9 projets en cours dans le cadre de la mesure 4.2 en 2006 peuvent compter sur des **partenariats assez nombreux et globalement adéquats, en termes de compétences possédées, aux objectifs visés**. Dans la plupart des cas la **division du travail a été équitable**; cela a sans doute favorisé la gestion du projet mais n'a **pas empêché un retard général dans la mise en œuvre du plan d'action**.

La plupart des chefs de file ont maintenu un **rapport constant avec les structures de gestion du programme, notamment avec le STC**. Bien sûr la périodicité des contacts (téléphonique, par email ou *de visu*) était différente selon le projet.

Certains projets ont soumis tous les 4 **rapports d'avancement** dont la rédaction était prévue avant décembre 2006, mais il y a des Chefs de file qui en ont envoyé seulement un ou deux. En plus, la qualité de présentation des informations et le niveau d'approfondissement ne sont pas homogènes.

Les **Comités de Pilotage de ces projets se sont réunis en moyenne entre 2 et 3 fois au cours de l'années 2006**.

Demandes de remboursement

Parmi les 9 projets financés dans le deuxième et troisième appel, **la plupart ont soumis plus de 3 demandes de remboursement avant la fin de l'année 2006 ; il n'y a qu'un seul projet ayant présenté 1 demande**. En outre 1 projet n'a soumis aucune demande de remboursement en 2006. Cette situation s'explique avec une **dynamique de dépense qui est «physiologiquement» basse au début des projets** et qui connaît par la suite une augmentation progressive. En plus on doit tenir compte du fait que les porteurs de projets ont besoin de temps pour apprendre les

modalités de fonctionnement des circuits financiers ainsi que les règles en matière de certification nationale des dépenses. Ces dernières apparaissent lourdes notamment en Italie en raison d'une forte tradition de contrôle sur la dépense publique. Si l'on considère aussi que les partenaires italiens sont très nombreux dans les projets MEDOCC, ce qui fait augmenter la charge de travail du certificateur national, on comprend que les retards dans la soumission des demandes de remboursement concernent ceux-ci de façon prioritaire.

Au niveau de la distribution des dépenses à l'intérieur du partenariat, on remarque qu'il y a un certain nombre de partenaires n'ayant pas encore demandé de remboursement.

Modifications de projet

Bien que les fiches projets soient mises à jour après l'approbation afin de respecter les conditions posées par le Comité de Programmation, dans la plupart de cas les prévisions de dépenses n'apparaissent pas réalistes. Cela oblige les porteurs à demander des ajustements en cours de mise en oeuvre. En 2006 seulement toutes les projets en cours avaient soumis au moins **1 demande de modification avec une moyenne de 3 demandes par projet** ; il y a aussi 1 projet avec 7 demandes de modification. Dans la plupart des cas, il s'agissait de modifications internes du budget (au dessous de 10%) qui n'affectaient pas ni le montant total ni la distribution des ressources par partenaires. Dans ces cas là, les demandes de modifications ont été acceptées par l'AUG après vérification par le STC. Il y avait par contre des cas de modification plus importants, qui concernaient la sortie d'un partenaire (2 projets) et le calendrier de mise en oeuvre des actions en impliquant un décalage d'une partie de budget d'une annualité à l'autre (2 projet). Pour ces raisons une consultation écrite des Etats membres du Comité de Programmation s'est rendue nécessaire.

Problèmes éventuels

Les problèmes principaux signalés par les Chefs de file et parfois par certains partenaires concernent:

- La complexité des procédures relatives à la mise en oeuvre des dépenses
- Le déroulement des relations partenariales
- La mobilisation des réseaux locaux
- Le retard accumulé en phase de démarrage

En ce qui concerne ce dernier aspect, on signale que tous les Chefs de file du deuxième appel ont présenté une demande de **prolongation de la durée du projet** au-delà de la date de clôture du 30 juin 2006, qui était fixée par le Comité de Suivi.

MESURE 4.3: Protection de l'environnement, prévention et gestion des risques naturels**Tableau financier de la mesure 4.3 tab.1**

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Total au 31.12.2006
Mesure	a	b	c	d	f	g	h	i	l	m
4.3	25.890.572,00	25.890.572,00				3.290.706,04	4.646.235,00	5.337.863,72	6.092.319,60	19.367.124,36

Tableau financier de la mesure 4.3 tab.2

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		a	b	c	d
Mesure 4.3	25.890.572,00	25.890.572,00	14.489.447,00	11.401,125,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 4.3 au 31/12/2006

PIC 2000-2006	DEPENSE	RÉALISATIONS			
Année	ADMISSIBLE	Engagements (projet approuvé)		Paiements	
	Montant	Montant	%		%
2000	0,00	0,00		0,00	
2001	5.119.751,00	0,00		0,00	
2002	3.645.212,00	8.814.132,00		0,00	
2003	4.128.161,00	0		3.290.706,04	
2004	4.277.113,00	7.729.503,63		4.646.235,00	
2005	4.427.926,00	4.901.507,67		5.337.863,72	
2006	4.292.409,00	3.968.552,00		6.092.319,60	
2007	0,00	0,00		0,00	
2008	0,00	0,00		0,00	
Total	25.890.572,00	25.413.695,30	98,15%	19.367.124,36	74,80%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

L'objectif de la mesure 4.3 est de promouvoir des méthodologies et des standards de travail accompagnés par des systèmes informatiques intégrés et adaptés à la gestion des risques naturels (incendies, glissements de terrains, séismes...). Il s'agit ainsi de conjuguer la conservation du patrimoine naturel et culturel ainsi que la gestion durable des ressources dans une optique de développement local du territoire.

Le présent rapport présente les **projets approuvés depuis 2003** lors du deuxième, troisième et quatrième appels à propositions. Les projets de l'axe 4 Mesure 4.3 représentent dès lors 10% du montant financier global du programme.

- Lors du **deuxième appel à proposition**, lancé après décision du Comité de Suivi de juillet 2003, le comité de programmation du 1^{er} avril 2004 a adopté quatre projets (**Amphore, Damage, Progeco et Riscmass**).
- Lors du **troisième appel à proposition**, lancé après décision du Comité de Suivi de juin 2004, le Comité de Programmation du 12 mai 2005 a adopté trois projets (**Grinfomed+Medfire, Medcypre et Mytilos**).
- Lors du **quatrième appel à proposition** lancé après décision du Comité de Suivi de juin 2005, le Comité de Programmation du 10 mai 2006 a adopté quatre projets (**Grinmed, H2O, Medachtu et Mytimed**). En outre, le Comité de Programmation s'est réuni le 5 octobre 2005 lors d'une séance pendant laquelle un projet supplémentaire a été approuvé : **Vegetpollozone**.

Les thématiques traitées

Le Complément de Programmation du Programme a fixé une série d'actions qui peuvent contribuer à transformer en résultats les priorités de la mesure :

1. Actions destinées à sensibiliser le public pour parvenir et améliorer la "perception du risque" par la population.
2. Projets pilotes et échanges d'expériences pour développer et améliorer les modèles et les outils de prévision et prévention des risques.
3. Etudes et échanges d'expériences et projets pilotes pour réaliser des systèmes intégrés pour le monitoring, la prévision, la prévention et la gestion des risques et pour le développement de modèles hydrologiques et hydrauliques.

Le projet **Amphore** s'intéresse à la prévision et à la prévention des risques naturels et particulièrement aux risques dus à des phénomènes hydrométéorologiques intenses. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°1 et n°3.

Le projet **Damage** vise à mettre en route des mesures d'évaluation des dégâts causés par une catastrophe naturelle dans le but de doter les acteurs locaux d'un instrument multidimensionnel en mesure d'évaluer les dommages dérivés par une perspective qui inclut les aspects économiques, sociaux et infrastructurels. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°3.

Le projet **Progeco** a pour but de tester, dans différents milieux du Bassin méditerranéen, l'efficacité et les potentialités d'utilisation du génie écologique pour la protection hydrogéologique et la restauration des habitats naturels. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n1, n°2 et n°3.

Le projet **Riscmass** s'intéresse à la gestion des risques naturels, et plus particulièrement des risques d'éboulement. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°1 et n°3.

Le projet **Grinfomed + Medfire** est destiné à la gestion de la prévention des incendies à travers un système d'évaluation et de surveillance des risques de grands incendies forestiers. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°2 et n°3.

Le projet **Medcypre** souhaite établir, à partir d'études effectuées sur les cyprès, une «barrière verte» qui pourra éviter le risque d'incendie à travers l'avancement de la désertification. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°2 et n°3.

Le projet **Mytilos** souhaite créer outil d'évaluation et de surveillance de la contamination chimique de l'environnement marin, suite à l'augmentation des risques de pollution due aux nombreux événements tant naturels qu'accidentels. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°2 et n°3.

Les projets **Grinmed**, **H2O**, **Medachtu**, **Mytimed** et **Vegetpollozone** ont été adoptés respectivement en mai et en octobre 2006. Dès lors, leurs avancements physiques et procéduraux ne sont pas significatifs pour ce rapport.

Financement

La valeur totale des projets approuvés depuis 2003 lors du deuxième, troisième et quatrième appels à propositions est de **€ 16.599.562,63**.

Chaque projet, en moyenne, a un budget total de **€ 1.694.246,31**. Depuis 2004, on voit se dessiner la tendance d'une légère baisse du budget total par projet.

Le projet financé le plus coûteux a été Amphore avec un budget total de € 2.240.000,00. Tandis que le moins coûteux a été Medcypre avec un budget total de **€ 1.516.246,00**.

Partenariat

101 partenaires sont en charge des différents projets de la mesure 3 de l'axe 4 du deuxième, troisième et quatrième appels à propositions.

38 % sont italiens, tandis que le Portugal et Malte sont peu représentés. La Grèce, depuis 2004 est davantage présente au sein des partenariats. Idem en ce qui concerne les chefs de file, 5 sur 11 sont établis dans la péninsule. En moyenne, 17 partenaires sont engagés dans chaque projet. En ce qui concerne la transnationalité, 3.7 pays en moyenne sont engagés par projet.

Pays Tiers

55 % des projets de la mesure 3 de l'axe 4 du deuxième, troisième et quatrième appels à proposition impliquent des pays tiers dans leurs mises en œuvre. Les projets concernés sont : Progeco, Riscmass, Medcypre, Mytilos, H2O et Medachtu.

L'Institut National de Recherche dans l'Ingénierie Rurale de Tunis a participé activement à l'échange d'expérience et de bonnes pratiques dans le cadre du projet **Progeco**, notamment en organisant des visites sur des sites expérimentaux.

Le DDA - General Directorate of Disaster Affairs (Turquie) a participé en qualité d'observateur aux activités du projet **Riscmass**.

En ce qui concerne le projet **Medcypre**, les différents partenaires (Israël, Turquie et Maroc) ont participé de manière positive à la mise en œuvre du projet notamment en menant un certain nombre d'études ou d'actions pilotes.

Les projets **H2O** et **Medachtu** ont été adoptés respectivement en mai et en octobre 2006. Dès lors, leurs avancements physiques et procéduraux ne sont pas significatifs pour ce rapport.

Quantification des indicateurs physiques mesure 4.3 *

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2006	Exécution clôture du projet % (b/a)
Nombre d'actions visant à promouvoir le développement de nouvelles technologies et de tests de prévention des risques naturels	nb	23	13	56,52%
Nombre d'études centrées sur la prévention des risques naturels au niveau transnational	nb	29	22	75,86%
Nombre d'actions de sensibilisation des acteurs institutionnels et des publics	nb	34	25	73,53%
Nombre d'actions de coordination transnationale	nb	27	19	70,37%

Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution clôture du projet % (b/a)
Surfaces (en km ²) protégées prises en compte par les projets transnationaux	nb	110.538	320538	289,98%
Nombre d'institutions / collectivités concernées adoptant les modèles élaborés	nb	38	30	78,95%
Nombre d'institutions / collectivités concernées adoptant des procédures communes pour évaluer les risques	nb	28	18	64,29%
Nombre de plans communs développés visant une meilleure prévention et gestion des risques naturels dans le cadre des actions aidées	nb	22	20	90,91%
Nombre de collectivités touchées par des actions de sensibilisation	nb	1566	2262	144,44%

* Seul les projets Amphore, Damage, Progeco, Riscmass, Grinfomed+Medfire, Medcypre ont été pris en compte pour établir ce tableau. Mytilos n'ayant pas jamais remis de rapport semestriel, nous n'avons pas pu faire figurer les données. Les projets Grinmed, H2O, Medachtu, Mytimed et Vegetpollozone ont été adopté en mai 2006. Dès lors, leurs avancements physiques et procéduraux ne sont pas significatifs pour ce rapport.

Eléments concernant l'avancement procédural

Organisation du travail

Concernant le respect du calendrier du travail, les projets ont en général respecté les délais établies dans la Convention s'agissant aussi bien de l'avancement financier que de l'exécution physique des travaux.

Des retards ont été enregistrés en phase de démarrage lors de la signature de la Convention avec l'AUG, ce qui a entamé un ralentissements pendant les premiers mois de vie des projets. Ces temporisations initiales se sont traduits en nécessité de modifier le chronogramme originel avec la mise à jour des plans d'actions.

Modifications

Les partenaires ont souvent eu besoin de remodeler la structure du budget, suite à une estimation plus précise des coûts à soutenir. Des procédures d'approbation par le Comité de Programmation ont été nécessaires dès lors que la différence de budget était supérieure à 10%. En moyenne, 3.29 demandes de modification ont été présenté par projet.

En ce qui concerne les rapports d'activités semestriels, chaque projet a présenté en moyenne 3.7 rapports. Des retards sont à enregistrer quant à la remise de ces rapports : de nombreux rappels ont dus être effectués par le STC. Notons le cas solitaire du projet Mytilos qui n'a jamais envoyé un rapport semestriel.

Budget et remboursement des dépenses

Les projets du deuxième, troisième et quatrième appel à propositions de l'Axe 3 ont présenté 31 demandes de remboursement. Cette valeur représente une moyenne de 4.43 demandes par projet.

Problèmes éventuels

De manière globale, les porteurs de projet ont dénoncé des problèmes d'ordre essentiellement financier. Notamment :

- La complexité des procédures relatives à la mise en œuvre des dépenses,
- L'ouverture des chapitres de bilan seulement suite à la signature de la Convention,
- La multitude de documents nécessaires pour le compte-rendu des dépenses et les retards pour l'octroi des attestations surtout au niveau de la certification italienne.

Mesure 4.4: Gestion des ressources hydriques et lutte contre la sécheresse et la désertification

Tableau financier de la mesure 4.4 tab.1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2006	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Frais 2006	Total au 31.12.2006
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	l
Mesure 4.4	19.496.712,00	19.496.712,00				3.117.375,48	2.545.528,73	2.854.069,55	3.352.130,69	11.869.104,45

Tableau financier de la mesure 4.4 tab.2

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		a	b	c	d
Mesure 4.4	19.496.712,00	19.496.712,00	10.896.065,00	8.573.647,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 4.4 au 31/12/2006

PIC 2000-2006	DEPENSE ADMISSIBLE	REALISATIONS			
Année		Engagements (projet approuvé)		Paiements	
	Montant	Montant	%	Montant	%
2001	3.850.054,00	0,00		0,00	
2002	2.741.199,00	6.034.190,00		0,00	
2003	3.104.377,00	0,00		3.117.375,48	
2004	3.216.389,00	4.767.010,00		2.545.528,73	
2005	3.329.801,00	4.297.656,00		2.854.069,55	
2006	3.227.892,00	3.409.757,57		3.352.130,69	
Total	19.496.712,00	18.508.613,57	94,93%	11.869.104,45	60,88%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

L'objectif de la mesure 4.4 est d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies appropriées et des interventions intégrées pour une meilleure gestion des ressources hydriques et des sols afin de combattre la sécheresse et la désertification dans le cadre d'une coopération territoriale transnationale.

Selon la liste publiée dans le Complément de Programmation, on envisage 7 orientations pour atteindre les objectifs de la mesure, à savoir :

- L'extension de l'analyse et du monitoring du cycle hydrologique au bassin méditerranéen.
- Le développement et mise au point d'indicateurs et de modèles homogènes pour le contrôle et le monitoring de la désertification et de la sécheresse au sein du bassin méditerranéen.
- La promotion, développement et réalisation de réseaux de monitoring et de contrôle finalisés au recyclage et à la réutilisation des eaux; définition de nouveaux plans intégrés de gestion des eaux.
- La sécurisation de l'approvisionnement en eau par des études sur des transferts de ressource hydrique notamment en milieu insulaire.
- La réalisation de systèmes liés au dessalement et/ou à l'utilisation de l'eau de mer.
- La promotion et développement d'actions finalisées au contrôle du phénomène de salinité des sols.
- Le développement des activités liées à la divulgation, à la sensibilisation et à l'éducation en matière de gestion des eaux et des sols.

Le présent rapport présente les **projets approuvés depuis 2003** lors du deuxième, troisième et quatrième appels à propositions. Les projets de l'axe 4 Mesure 4.4 représentent dès lors 9% du montant financier global du programme.

- Lors du **deuxième appel à proposition**, lancé après décision du Comité de Suivi de juillet 2003, le comité de programmation du 1^{er} avril 2004 a adopté quatre projets (**Aquamed, Sedemed II**).
- Lors du **troisième appel à proposition**, lancé après décision du Comité de Suivi de juin 2004, le Comité de Programmation du 12 mai 2005 a adopté trois projets (**Aquatex, Hydranet et Mipais**).
- Lors du **quatrième appel à proposition** lancé après décision du Comité de Suivi de juin 2005, le Comité de Programmation du 10 mai 2006 a adopté quatre projets (**Desernet 2, Meddman et Sadmo**).

Les thématiques traitées

Le Complément de Programmation du Programme a fixé une série d'actions qui peuvent contribuer à transformer en résultats les priorités de la mesure :

1. L'extension de l'analyse et du monitoring du cycle hydrologique au bassin méditerranéen.
2. Le développement et mise au point d'indicateurs et de modèles homogènes pour le contrôle et le monitoring de la désertification et de la sécheresse au sein du bassin méditerranéen.
3. La promotion, développement et réalisation de réseaux de monitoring et de contrôle finalisés au recyclage et à la réutilisation des eaux; définition de nouveaux plans intégrés de gestion des eaux.
4. La sécurisation de l'approvisionnement en eau par des études sur des transferts de ressource hydrique notamment en milieu insulaire.
5. La réalisation de systèmes liés au dessalement et/ou à l'utilisation de l'eau de mer.
6. La promotion et développement d'actions finalisées au contrôle du phénomène de salinité des sols.
7. Le développement des activités liées à la divulgation, à la sensibilisation et à l'éducation en matière de gestion des eaux et des sols.

Le projet **Aquamed** a pour objectif d'intégrer et d'homogénéiser, au niveau de l'Union européenne, les objectifs environnementaux avec la gestion durable et les politiques de ressources hydriques, les méthodologies de protection et de valorisation. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°1, n°2, n°3, n°4 et n°7.

Le projet **Sedemed II** s'intéresse aux phénomènes de la désertification et de la sécheresse dans le Bassin de la Méditerranée et a pour objectif la structuration et l'organisation d'un système de prototypes de qualité pour l'accomplissement des activités techniques et scientifiques inhérentes au cycle naturel des eaux. Ce projet veut premièrement donner une suite aux travaux réalisés dans la phase précédente ; c'est pour cela qu'il n'apparaît pas innovant par rapport au passé, tant au niveau de la thématique que par rapport à la méthodologie de travail. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°1, n°2, n°3 et n°4.

Le projet **Aquatex** a pour objectif principal la réalisation d'études et d'analyses sur le procédé de recyclage des eaux usées de l'industrie textile et urbaine en vue d'une possible utilisation en milieu insulaire ou désertique. Ces études sont ensuite échangées par le biais d'une mise en réseau des différents partenaires. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°1, n°2, n°3 et n°4.

Le projet **Hydranet** vise à la constitution d'un réseau de chercheurs contribuant ainsi à une meilleure connaissance et analyse d'une gestion durable des ressources hydriques en Méditerranée, notamment du recyclage et de la réutilisation de l'eau. Ce projet donne suite au projet Tethys financé lors du 1^{er} appel à proposition Medocc. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°1, n°3 et n°4.

Le projet **Mipais** a pour objectif de mettre au point des «Méthodologies et Instruments pour la Planification et la gestion durable de l'Irrigation en condition de Sécheresse» (MIPAIS) à l'échelle expérimentale dans différentes conditions représentatives du climat méditerranéen, et pour des cultures différentes. Ce projet correspond ainsi aux objectifs et aux priorités d'action n°1, n°2 et n°3.

Les projets **Desernet 2**, **Meddman** et **Sadmo** ont été adoptés en mai 2006. Dès lors, leurs avancements physiques et procéduraux ne sont pas significatifs pour ce rapport.

On remarque depuis 2003 que le nombre de projets appartenant à la mesure 4.4 est constant. L'observation plus immédiate qui ressort de l'observation de cet index est que la typologie de matières traitées a une connotation fortement technique, ce qui exige non seulement un réseau d'organismes compétents dans la gestion des ressources hydriques, mais également des fonds plus substantielles.

Presque toutes les thématiques prioritaires de la mesure 4.4 ont été abordées. Il reste que certains thèmes comme la salinité des sols et le dessalement des eaux suscitent moins d'intérêt des porteurs des projets.

Financement

La valeur totale des projets approuvés depuis 2003 lors du deuxième, troisième et quatrième appels à propositions est de **€ 18.508.613,58**. Les projets ont été financés à 56% par le FEDER.

Chaque projet, en moyenne, a un budget total de **€ 1.682.601,23**. Le projet financé le plus coûteux a été Sedemed avec un budget total de **€2.725.200,00**. Tandis que le moins coûteux a été Sadmo avec un budget total de **€ 859.432,58**

Dans la plupart des cas le financement est propédeutique pour la recherche locale, qu'on s'efforce de partager avec un partenariat transnational. L'exigence régionale apparaît être fortement prédominante, à tel point que l'on n'arrive pas toujours à distinguer quelle est la valeur ajoutée apportée par un partenariat appartenant à plusieurs Pays.

Partenariat

101 partenaires sont en charge des différents projets de la mesure 4 de l'axe 4 du deuxième, troisième et quatrième appels à propositions.

50 % sont italiens, arrivent ensuite les espagnols et les français. Le Portugal et Malte sont peu représentés. Idem en ce qui concerne les chefs de file, 4 sur 9 sont établis dans la péninsule. En moyenne, 8.9 partenaires sont engagés dans chaque projet. En ce qui concerne la transnationalité, 3.9 pays en moyenne sont engagés par projet.

Pays Tiers

5 projets sur 8 du deuxième, troisième et quatrième appel à proposition ont vu la participation de 11 partenaires des pays Tiers. D'une manière générale, notons que la participation des pays tiers n'a pas été productive. Des lourdeurs soit administratives soit financières étant responsables de cette situation.

Le projet **Sedemed II** devait à l'origine inclure la participation au titre d'observateur du Maroc et de la Tunisie. Cependant, pour des problèmes d'ordre bureaucratique et financier, cette participation n'a pu être faite.

La participation du Liban, de la Tunisie et du Maroc au projet **Hydranet** a été faible, notamment pour cause d'investissement financier minimales.

Le projet **Mipais** a vu la participation de la Turquie. Rien n'a été indiqué dans les rapports semestriels reçus concernant ce partenariat.

Les projets **Desernet 2** et **Sadmo** ont été adoptés en mai 2006. Dès lors, leurs avancements physiques et procéduraux ne sont pas significatifs pour ce rapport.

Quantification des indicateurs physiques mesure 4.4*

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution clôture du projet % (b/a)

Nombre de partenariats transnationaux publics/privés financés dans le cadre de la gestion de la ressource hydrique et de la lutte contre la désertification	nb	36	27	75,00%
Nombre d'études financées centrées sur la gestion de la ressource hydrique	nb	23	19	82,61%
Nombre d'actions d'information en matière de gestion des eaux et des sols	nb	29	14	48,28%
Nombre de séminaires réalisés entre administrations concernées sur la problématique de la gestion de l'eau et de la lutte contre la désertification	nb	27	10	37,04%

Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet (a)	Quantification au 31/12/2006 (b)	Exécution clôture du projet % (b/a)
Nombre d'institutions / collectivités concernées adoptant les modèles élaborés	nb	28	30	107,14%
Nombre de sites concernés	nb	77	83	107,79%
Nombre d'indicateurs communs établis	nb	35	162	462,86%
Nombre d'institutions / collectivités concernées adoptant des procédures communes pour évaluer les risques de sécheresse et de lutte contre la désertification	nb	14	13	92,86%
Nombre de plans et concepts communs développés visant une meilleure gestion durable des ressources hydriques	nb	8	6	75,00%

* Seul les projets Aquamed, Sedemed II, Aquatex, Hydranet et Mipais ont été pris en compte pour établir ce tableau. Les projets Desernet 2, Meddman et Sadmo ont été adoptés en mai 2006. Dès lors, leurs avancements physiques et procéduraux ne sont pas significatifs pour ce rapport.

Eléments concernant l'avancement procédural

Organisation du travail

Concernant le respect du calendrier du travail, les projets ont en général respecté les délais établis dans la Convention aussi bien pour l'avancement financier que par rapport à l'exécution physique des travaux. Des retards se sont enregistrés en phase de démarrage lors de la signature de la Convention avec l'AUG, ce qui a occasionné un ralentissement pendant les premiers mois de vie des projets. Ces temporisations initiales se sont traduites par la nécessité de modifier le chronogramme originel avec la mise à jour des plans d'actions.

Les partenaires ont soumis en moyenne 3.6 rapports d'avancement dont la rédaction était prévue avant décembre 2006. Même si les CdF ont démontré une bonne capacité à gérer les instances administratives présentées, compte tenu également des

partenariats très nombreux à coordonner, des graves retards sont à noter quant à l'envoi de rapports semestriels d'avancement des activités

Budget et remboursement des dépenses

Les projets du deuxième, troisième et quatrième appel à propositions de l'Axe 4 Mesure 4 ont présenté 17 demandes de remboursement. Cette valeur représente une moyenne de 3.40 demandes par projet.

Modifications

12 demandes de modifications ont été présentées concernant les projets du deuxième, troisième et quatrième appel à proposition.

5 ÉVALUATION DU PROGRAMME

5.1 Description générale des activités d'évaluation du programme

En date 25 octobre 2005 la société Ecosfera SpA, chargée de l'activité de la mise à jour de l'Évaluation intermédiaire du PIC Interreg III B MEDOCC, a présenté une toute première ébauche de ladite mise à jour en précisant que cette version était susceptible d'ultérieures modifications et intégrations. Les travaux ont été menés et les délais fixés ont été respectés.

Le 23 décembre 2005 l'AUG a lancé une procédure écrite pour l'approbation et la requête d'éventuelles observations de la mise à jour de l'Évaluation à mi-parcours. En même date ladite mise à jour de l'Évaluation a été transmise aussi à la Commission Européenne avec la réserve de lui transmettre une version définitive à procédure clôturée. Cette procédure a donné un résultat favorable qui a été communiqué aux membres du Comité de Suivi le 10 janvier 2006. Le 20 janvier 2006 il a été envoyé à la Commission Européenne, avec prot. n. 595/UE, la version définitive de la mise à jour de l'Évaluation intermédiaire avec l'annexe 1 inchangée par rapport à la version du 23 décembre 2005.

L'objectif de ladite mise à jour de l'Évaluation est celui de fournir des informations susceptibles d'accroître la valeur ajoutée de la politique régionale européenne et d'en améliorer le mode de fonctionnement. Par conséquent, les thèmes principaux identifiés et abordés dans la mise à jour de l'Évaluation à mi-parcours sont les suivants:

- la prochaine programmation (la coopération transnationale autour du Bassin méditerranéen; les problématiques centrales du débat européen sur la coopération territoriale européenne en Méditerranée se concentrent sur la mise en pratique de la valorisation des éléments de réussite de la Programmation actuelle et leur meilleure organisation possible);
- l'analyse du système de monitoring et du système des indicateurs (les indicateurs «objectivement vérifiables» -quantité, qualité, durée- ont été pertinents en terme de priorité et de stratégie pour optimiser la gestion du Programme. Ils seront de même des éléments importants pour la définition des stratégies de la Programmation de 2007-2013; les indicateurs actuels sont analysés de manière à vérifier qu'ils comportent effectivement des aspects critiques et des éléments innovateurs. Les indicateurs actuels au niveau des Mesures définis dans le *Complément de Programmation* et dans le *Vademecum* sont analysés afin de les reclassifier dans la perspective d'une relation directe entre les indicateurs de réalisations, de résultats et d'impact avec les différents niveaux de la Logique de l'Intervention;
- l'analyse des circuits financiers et des flux financiers, de leurs mécanismes, efficacité, efficience, fonctionnement; les circuits financiers analysés au niveau des projets mais surtout du Programme, afin de mettre en lumière les aspects positifs et négatifs dans le mécanisme actuels et ainsi, éventuellement, montrer les améliorations possibles. Le fonctionnement des circuits financiers est fortement lié avec la bonne gestion financière des projets. En outre, les flux financiers doivent

- être analysés par une lecture transnationale avec une attention particulière à l'harmonisation nécessaire des systèmes de contrôle par les États-membres;
- les procédures de sélection des projets (la grille d'évaluation est analysée afin de mieux garantir la possibilité de réalisation et la validité des projets dans un contexte transnational. L'analyse va se concentrer, en particulier, sur les aspects «qualitatifs» de la grille et sa capacité intrinsèque d'évaluer la transnationalité des projets évalués.

5.2 Description des initiatives prises pour tenir compte des indications résultantes des activités d'évaluation

La version définitive de la mise à jour de l'Évaluation intermédiaire a été transmise à la Commission Européenne le 20 janvier 2006.

Pendant l'année 2006 aucune initiative, qui tenait compte des indications résultantes des activités de ladite mise à jour, n'a été entreprise.

De toute façon, on peut affirmer que l'Évaluateur a su déterminer les criticités et, par conséquent, il a su donner des propositions et de possibles solutions afin que dans la prochaine programmation les acteurs impliqués dans le Programme puissent faire face et mettre en œuvre toute mesure nécessaire pour améliorer le Programme lui-même.